Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lamortduroi21jan00vaisuoft

PIERRE DE VAISSIÈRE

LA MORT DU ROI

(21 JANVIER 1793)

120138
12/1/12

TROISIÈME ÉDITION

Librairie académique PERRIN et Cie.

IL A ÉTÉ IMPRIMÉ

Quinze exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder.

LA
MORT DU ROI

Copyright by Perrin and Cº 1910.

DU MÊME AUTEUR

Gentilshommes campagnards de l'ancienne France. (*Ouvrage couronné par l'Académie française. Second prix Gobert*). 3e édition. 1 volume grand in-8°. . . . . 7 fr. 50

Lettres d' « Aristocrates ». La Révolution racontée par des correspondances privées (1789-1794). 2e édition. 1 vol. grand in-8° orné de gravures . . . . . 7 fr. 50

Saint-Domingue. La Société et la vie créoles sous l'ancien Régime (1629-1789). 1 vol. gr. in-8° orné de grav. . 7 fr. 50

LOUIS XVI AU TEMPLE

Dessin, aux deux crayons, de Joseph Ducreux.

Musée Carnavalet. D 131.

HF. L
L888
TV

PIERRE DE VAISSIÈRE

LA MORT DU ROI

(21 JANVIER 1793)

« Le meurtre du 21 janvier est, au point de vue de l'idéaliste, l'acte de matérialisme le plus hideux, la plus honteuse profession qu'on ait jamais faite d'ingratitude et de bassesse, de roturière vilenie et d'oubli du passé. »

(RENAN, *La Monarchie constitutionnelle en France*, 1870.)

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
PERRIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1910

Tous droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

120138
12/1/12

A MA CHÈRE FEMME

Je dédie ces pages, que j'ai écrites en pensant bien souvent à l'heureux moment, — que voici venu, — où je pourrais les lui offrir.

P. V.

AVANT-PROPOS

La mort de Louis XVI a été bien souvent racontée et notamment par deux historiens de talent, M. de Beauchesne, en 1852[1], et M. Chantelauze, en 1884[2], et leurs ouvrages sont si connus et si estimés, qu'il me faut, avant tout, donner les raisons qui m'ont décidé à traiter après eux ce sujet.

La première est que, depuis Beauchesne et même Chantelauze, nombre de documents ont été mis au jour, que l'un et

[1] A. de Beauchesne, *Louis XVII*, 1re édition, 2 vol. in-8°, Paris, 1852.

[2] R. Chantelauze, *Louis XVII, son enfance, sa mort au Temple*. 1884, in-8°.

l'autre avaient ignorés. Il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir les deux gros volumes où, en 1892, M. de Beaucourt a réuni les textes relatifs à la captivité et à la mort de Louis XVI[1]. D'ailleurs, depuis 1892, beaucoup d'autres récits, lettres et pièces officielles, ont été exhumés que n'avait pas connus M. de Beaucourt, et qu'il n'avait pu connaître, le hasard seul des recherches devant, il faut bien le dire, amener désormais en pareille matière à des trouvailles fructueuses ou sensationnelles.

Ces documents inemployés jusqu'à ce

[1] Marquis de Beaucourt, *Captivité et derniers moments de Louis XVI; récits originaux et documents officiels recueillis et publiés pour la Société d'Histoire contemporaine.* Paris, 1892, 2 vol. in-8°. — Ce travail, d'une érudition admirable et impeccable, m'a été, je n'ai pas besoin de le dire, du plus grand secours. On verra que j'y renvoie pour une foule de textes que l'on trouve édités et annotés là d'une façon définitive. J'ai estimé en effet qu'il serait plus facile à mes lecteurs de se reporter à cet ouvrage qu'à des livres et à des brochures dispersés et dont beaucoup sont très rares.

jour m'ont fourni pour mon récit mille détails précieux. Mais ils ont eu aussi l'avantage de me permettre de faire des sources du sujet une critique beaucoup plus serrée et scientifique que celle de mes prédécesseurs. Pouvant contrôler les unes par les autres des relations très diverses, je suis arrivé à des précisions, je ne dirai pas définitives, mais dans tous les cas plus satisfaisantes que les leurs. En ce qui concerne les deux récits d'Edgeworth et de Cléry, qui sont les évangiles synoptiques de cette nouvelle passion, je n'ai que la prétention d'en avoir été l'exégète plus rigoureux ; mais du rapprochement de ces deux récits et de tous ceux que j'ai utilisés pour la première fois, il me semble que plus de lumière a jailli.

J'ai conçu et traité enfin mon sujet d'une

façon particulière, m'interdisant, d'une part, tout commentaire personnel, laissant, d'autre part, le plus possible, purement et simplement parler les textes. J'ai estimé qu'en pareille matière, ces textes seraient plus éloquents que moi, et aussi que je ne devais rien avancer qui ne fût immédiatement appuyé par un document. C'est donc un récit sans art, volontairement sans art, que je présente au public; mais, en revanche, on n'y trouvera pas un fait qui ne soit, je ne dirai même pas induit ou déduit des textes, mais formellement et positivement extrait de ces textes. Quelques-uns de mes lecteurs estimeront que j'ai abusé des guillemets et des références. Je l'ai fait à dessein, car il me semble que tel détail, même minime, peut prendre un relief saisissant, si on le voit affirmer par un contemporain et non par l'historien qui

se substitue à lui et le rapporte d'après lui. On nous raille, nous, Chartistes, de notre documentation minutieuse, de notre annotation forcenée ; je les crois aussi évocatrices et aussi « résurrectionnelles » que toutes autres méthodes et que tous autres procédés.

Un frère, qui m'a donné une nouvelle preuve de sa tendre affection, en m'aidant de tous les avis que lui suggéraient son goût très sûr et sa parfaite connaissance des documents iconographiques de l'époque ; — un ami cher, M. Frédéric Sœhnée, archiviste aux Archives nationales, dont j'ai pu apprécier, une fois de plus, le sens historique éclairé et délicat et la compétence en ce qui touche le Paris d'autrefois, sont les deux personnes que je veux nommer les premières parmi

toutes celles qui se sont intéressées à ce livre.

Mais combien d'autres aurais-je encore à remercier des encouragements qu'elles m'ont donnés, des renseignements qu'elles m'ont fournis, de la permission qu'elles m'ont accordée de contempler et de reproduire dans cet ouvrage maintes précieuses reliques ! Que du moins Mme Philippe Gille, Mme Lasne, Mme Dubuisson et Mme Marchand veuillent bien trouver ici l'hommage de ma respectueuse gratitude ; et que M. le baron de Batz, M. François Bruel, du Cabinet des Estampes, à la Bibliothèque nationale, M. Georges Cain, conservateur du musée Carnavalet, et M. Dorbec, attaché au même musée, M. l'abbé Charron, curé de Saint-Jean-Saint-François, M. Pierre Cottreau, M. Dumonthier, administrateur du Mobilier national, M. Victor Gille,

M. E.-C. Lesserteur, directeur du séminaire des Missions étrangères, M. le vicomte de Reiset, M. le baron de Turgy, M. Jules Troubat et M. le baron de Vinck restent assurés du souvenir charmé et reconnaissant que je garde de l'accueil si bienveillant et si cordial qu'ils m'ont toujours fait, du concours qu'ils m'ont si constamment et si aimablement prêté.

LA MORT DU ROI

21 JANVIER 1793

CHAPITRE PREMIER

DERNIÈRE SOIRÉE

« Qu'on se fasse, s'il est possible, un tableau de ce qui se passe dans l'intérieur du Temple ! » (*La Révolution de 1792, journal de la Convention nationale*, n° du 21 janvier 1793.)

« Qu'avons-nous donc à craindre ? Nous avons la force en main ! » (*Ordre du jour de Santerre*, du 17 janvier 1793).

Nous passons, le 20 janvier, au soir, « vers 11 heures », avec le citoyen Pichon, de Pithiviers, enrôlé, comme tant d'autres, de gré ou de force, dans les « Sections armées » de Paris, nous passons « devant le Temple [1] »,

[1] Lettre du citoyen Pichon, de Paris, le 22 janvier 1793, à son frère, à Pithiviers. (*Semaine religieuse d'Autun*, 10 février 1900.)

où s'achève la captivité du Roi. La nuit est sombre « et pluvieuse[1] » ; le ciel, bas et couvert. Il a neigé les jours précédents ; puis le dégel est venu. « Les rues sont engorgées par la fonte des neiges[2] », « qui les obstruent et empêchent les patrouilles de marcher[3] ». Elles sont, en revanche, mieux éclairées que d'habitude ; « les réverbères sont allumés partout[4] », et les fenêtres des maisons des rues avoisinant « l'enclos du Temple », rues du Temple, de Vendôme (Béranger), de Beaujolais (de Picardie), de Forez (Charlot), de la Corderie (de Bretagne) sont « illuminées » sans exception, selon l'ordre exprès et général de la Commune de Paris, qui prétend rendre

[1] Beaulieu, *Les Souvenirs de l'histoire ou le diurnal de la Révolution de France*..... Paris, Bridel, 2 vol. in-12 ; cité dans le marquis de Beaucourt, *Captivité et derniers moments de Louis XVI*, t. I, p. 397.

[2] Lettre des administrateurs au département de police de la Commune de Paris, au président du Conseil de la Commune, du 20 janvier 1793 (Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 291.)

[3] Procès-verbal du Conseil général de la Commune, du 20 janvier 1793. (*Ibid.*, t. II, p. 280.)

[4] *Ibid.*, t. II, p. 279.

ainsi impossible tout attentat[1]. Aux abords du Temple, « il n'y a pas un chat[2] ». Des rondes seulement circulent à intervalles réguliers. « J'ay de dimanche à lundi... passé avec ma patrouille trois fois, depuis 11 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin, devant le Temple », écrit Pichon, le mardi 22 janvier[3].

Si obscure que soit la nuit, on aperçoit se dressant au milieu de l'enclos l'énorme masse de la tour du Temple, qui, récemment dégagée des maisons qui y étaient adossées au nord-est et qui ont été démolies[4], se profile

[1] Arrêt du Conseil général de la Commune portant que les citoyens seront invités à illuminer pendant tout le temps que durera le procès de Louis Capet, 11 décembre 1792, à la Bibl. nat., nouv. acq. fr., vol. 2691, fol. 237. Depuis la comparution de Louis XVI devant la Convention, la Commune avait à plusieurs reprises réitéré cette injonction aux habitants. (Cf. Beaucourt, t. II, p. 229, 255, 291).

[2] Lettre de Pichon, déjà citée.

[3] *Ibid.*

[4] Ordonnance de payement de 3.000 livres au citoyen Coiny, pour l'indemniser de la destruction d'une manufacture d'acier qu'il avait établie près la tour du Temple, 8 mars 1793 : — ordonnance de payement de 3.000 livres au citoyen Desbard pour l'indemniser de la destruction d'un café formé dans l'enclos du Temple, 16 mars 1793. (Arch. nat., F⁷ 4392.)

de toute sa hauteur de cinquante mètres, on entrevoit le toit en pyramide carrée de son donjon et les couvertures coniques de ses tourelles. Les arbres du jardin du Grand-prieur, au midi et à l'ouest de la Tour, ont été en grande partie rasés[1], et le mur de l'enclos jugé insuffisant comme défense, l'architecte Palloy a fait bâtir autour de la prison royale un second mur d'enceinte de « trente-six pieds de haut[2] ». La Tour, « pour laquelle la Reine avait une telle horreur qu'elle avait prié mille fois M. le comte d'Artois de la faire abattre[3] », a, ainsi, un aspect d'autant plus funèbre qu'aucune lumière n'apparaît aux fenêtres, toutes ayant été garnies d'abat-jours ou de hottes, « de manière qu'on ne pût rien voir

[1] Ordonnance de payement aux citoyens Paquet et Taillis pour l'abattage des arbres du jardin du Temple, suivant l'arrêté de la Commune, du 6 décembre 1792. (Arch. nat., F[7] 4392.)

[2] P.-Fr. Rémusat, *Mémoire sur ma détention au Temple*, publié par Victor Pierre pour la *Société d'histoire contemporaine*, 1903, in-8°, p. 23.

[3] *Mémoires de la duchesse de Tourzel*, publiés par le duc des Cars, Paris, 1883, 2 vol. in-8°, t. II, p. 232.

LA TOUR DU TEMPLE EN 1785

D'après une gouache non signée, conservée à la Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes
Collection Destailleurs : Paris, t. VI, p. 132.

dans la prison, des endroits élevés du dehors[1] ».

« Qu'on se fasse maintenant, s'il est possible, un tableau de ce qui se passe dans l'intérieur du Temple[2] » ! Depuis le début de l'après-midi, les événements se sont précipités. A deux heures, les citoyens Garat, ministre de la Justice et président du Conseil exécutif provisoire, Le Brun, ministre des Affaires étrangères, et Grouvelle, secrétaire du Conseil, ont signifié à Louis Capet les décrets de la Convention des 15, 17, 19 et 20 janvier, qui le condamnent à mort[3]. Le Roi a demandé

[1] Goret, extrait de *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI,....* dans Beaucourt, t. I, p. 217.

On s'étonnera peut-être que je ne donne pas ici un plan du Temple postérieur aux travaux de Palloy ; c'est que je n'en ai pas trouvé de contemporain et que j'ai craint de commettre quelques erreurs en essayant d'en tracer un d'après les documents écrits. Je n'ignore pas que Beauchesne a publié un de ces plans dans son *Louis XVII* et M. Lenotre un second dans *Les Quartiers de Paris pendant la Révolution* (Paris, 1896, in-fol.) Le dirai-je pourtant, je ne suis pas absolument convaincu de la rigoureuse exactitude de tous les détails de ces dessins.

[2] *La Révolution de 92, journal de la Convention nationale*, n° du lundi 21 janvier 1793.

[3] Compte rendu par le ministre de la Justice à la Convention

alors un délai de trois jours, pour se préparer à subir sa peine ; la permission de faire ses adieux à sa famille sans témoins ; l'autorisation enfin de « voir librement » l'abbé Edgeworth de Firmont, ancien confesseur de Madame Élisabeth, prêtre insermenté[1] ; M. de Malesherbes, à qui le Roi a précédemment confié ce désir, en a fait prévenir l'abbé Edgeworth par M. Joseph-Alexis de Lézardière, dans la famille duquel ce prêtre s'est réfugié à Choisy-le-Roi, après les massacres de septembre ; il habite actuellement à Paris aux Missions étrangères, rue du Bac, n° 483[2]. Le sursis ayant été refusé

nationale de la notification du jugement de Louis Capet (*Moniteur* du 24 janvier 1793).

[1] *Ibid.* L'original de la note remise par Louis XVI à Garat est aux Archives nationales, C. 243.

[2] Maison des Missions étrangères, portant aujourd'hui le n° 128. Henry-Essex Edgeworth de Firmont (1745-1807) était directeur honoraire du séminaire des Missions étrangères, qu'il habita à diverses reprises. Mais M. E.-C. Lesserteur, directeur du séminaire des Missions étrangères, que je ne saurais assez remercier de l'accueil si bienveillant qu'il a voulu me faire, m'a déclaré que l'on n'avait conservé aux Missions étrangères aucun souvenir de ces séjours et particulièrement de celui qu'y fit Edgeworth de Firmont en décembre et janvier 1793.

par la Convention, qui, séance tenante, a passé à l'ordre du jour, mais les deux autres demandes ayant été prises en considération [1], Garat est revenu, vers six heures, au Temple, pour notifier ces décisions au Roi [2]. Il était accompagné de l'abbé Edgeworth, — « en habit laïque [3] », — qui a eu alors avec le condamné un premier entretien de deux heures environ [4]. Enfin, de huit heures et demie à dix

[1] Décret de la Convention du 20 janvier 1793. (Original : Arch. nat., AF II, 3. plaquette 14, n° 12).

[2] Procès-verbal de la séance du Conseil exécutif provisoire du 20 janvier 1793 (Beaucourt, t. II, p. 268-269).

[3] Avant de quitter les Tuileries, où siégeait le Conseil exécutif, et d'où il était parti pour le Temple avec Garat, Edgeworth avait inutilement sollicité ce dernier de lui laisser revêtir le costume ecclésiastique. « J'étais en habit laïque, raconte-t-il, comme l'était, à cette époque, tout le clergé catholique de Paris. Mais songeant en ce moment à ce que je devais, d'une part, au Roi, qui n'était pas familiarisé avec un pareil costume et, de l'autre, à la religion elle-même, qui recevait pour la première fois une sorte d'hommage du nouveau gouvernement, je crus avoir le droit de reprendre, en cette occasion, les marques extérieures de mon état ; du moins en faire une tentative me parut être un devoir. J'en parlai donc au ministre avant de quitter les Tuileries ; mais il rejeta ma proposition en termes qui ne me permirent pas d'insister. » (*Relation d'Edgeworth*, dans Beaucourt, t. I, p. 311-312).

[4] Edgeworth de Firmont, *Relation des derniers moments de Louis XVI*, dans Beaucourt, t. I, p. 316-320.

heures et demie, a eu lieu la scène des adieux du Roi et de sa famille dans la petite salle à manger, l'une des quatre pièces entre lesquelles on a distribué, à l'aide de légères cloisons, le second étage de la Tour, lorsque le Roi est venu l'habiter, le 29 septembre 1792.

Le condamné est seul maintenant en face de la mort.

A dix heures et demie, donc, alors que, malgré les deux portes, — « l'une en bois de chêne fort épais et garnie de clous, la seconde en fer [1] », — qui se sont refermées sur elles, « on continue d'entendre les cris et les gémissements des princesses dans l'escalier [2] », le Roi rentre dans sa chambre, puis rejoint presque aussitôt l'abbé Edgeworth dans son oratoire, qui communique avec cette chambre et est pratiqué dans l'une des tourelles, — celle de l'ouest, — de la Tour. Nous avons le

[1] Cléry, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI*, dans Beaucourt, t. I, p. 124.

[2] *Ibid.*, t. I, p. 185.

HENRY-ESSEX EDGEWORTH DE FIRMONT

(1745-1807)

Gravure d'Antony Cardon, d'après Augustin de Saint-Aubin.

Musée Carnavalet, Réserve.

temps de l'apercevoir, cet oratoire : il a 3 mètres de diamètre environ[1], n'a « ni tapisserie, ni ornements ; un mauvais poêle en faïence lui tient lieu de cheminée », et l'on n'y trouve, pour tous meubles, qu' « une table, trois chaises de cuir[2] », et « un petit coussin garni en crin[3] » ; nous avons aussi le temps d'entendre le Roi qui, « dans un état de trouble et d'agitation montrant une âme profondément blessée », crie à l'abbé Edgeworth, en se jetant sur une chaise : « Ah ! Monsieur, quelle rencontre que celle que je viens d'avoir ! Faut-il donc que j'aime si tendrement et que je sois si tendrement aimé !... Mais c'en est fait ; oublions tout le reste, pour ne penser qu'à l'unique affaire. Elle seule doit concentrer dans ce moment toutes mes affections et toutes mes pensées[4]... »

[1] Cf. le plan ci-contre, à l'échelle.

[2] *Relation d'Edgeworth* (Beaucourt, t. I, p. 317).

[3] *Journal de Cléry* (Beaucourt, t. I, p. 187).

[4] *Relation d'Edgeworth* (Beaucourt, t. I, p. 321-322).

Puis, comme la porte se referme et que l'histoire reste ici muette sur la suite de l'en-

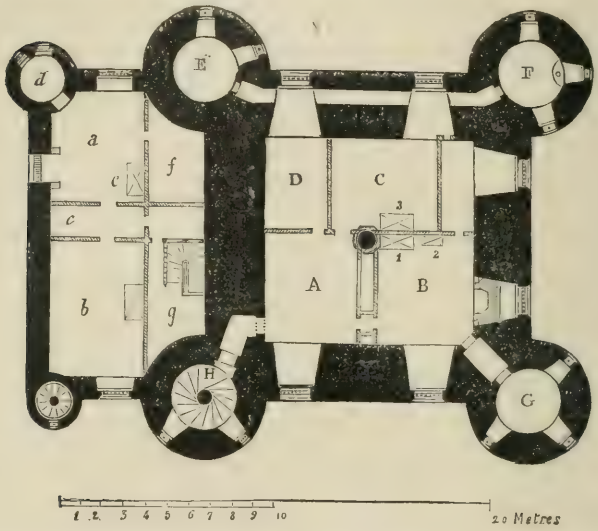

PLAN DU TROISIÈME ÉTAGE DE LA PETITE TOUR ET DU DEUXIÈME ÉTAGE DE LA GROSSE TOUR DU TEMPLE

D'après un dessin du temps de M. Bourla.

(Cliché publié dans Chantelauze, *Louis XVII*, p. 98, et gracieusement communiqué par MM. Firmin-Didot.)

Grosse tour. — Deuxième étage, habité par le Roi, du 29 septembre 1792 au 21 janvier 1793. — A. Antichambre. — B. Chambre du Roi ; 1. Lit du Roi ; 2. Lit du Dauphin (jusqu'au 12 décembre). — C. Chambre de Cléry. — D. Salle à manger. — E. Bûcher. — F. Garde-robe. — G. Oratoire du Roi. — H. Escalier.

tretien, employons la demi-heure, durant laquelle il va se prolonger, à jeter un coup

d'œil sur la chambre où nous sommes restés et où le Roi va passer sa dernière nuit.

De 5 mètres de long sur 4 de large [1], cette chambre occupe à peu près le quart du deuxième étage de la Tour où elle a été disposée, et n'est éclairée que par une seule fenêtre, placée au fond d'une embrasure de plus de 2 mètres. Les cloisons en sont tapissées « d'un papier jaune glacé, semé de fleurs blanches [2] », et la voûte de la Tour est dissimulée par un « faux-plafond en toile peinte [3] ».

Le mobilier peut être bientôt décrit. En entrant par la porte à deux battants, qui donne sur l'antichambre, nous avons en face de nous la cheminée, sur laquelle est « une glace, d'un seul morceau », « de 48 pouces sur 38 », « dans son parquet peint en blanc » [4],

[1] Cf. le plan ci-contre.

[2] Lettre de Cléry à Mme Vigée-Le Brun, 27 octobre 1796. (Beaucourt, t. I, p. 194). — Beauchesne, *Louis XVII*, 1861, in-8°, t. I, p. 307.

[3] *Journal de Cléry*, dans Beaucourt, t. I, p. 124.

[4] « État des différents meubles ou objets détaillés et trouvés dans l'appartement de Louis Capet, séant dans la tour du

qui renvoie l'assez faible lueur des « bougies »[1] garnissant « deux flambeaux argentés[2] », lesquels sont disposés de chaque côté d'« une pendule à sonnerie de Paris, annoncée sur le cadran *Chevalier Dutertre*, dorée en or moulu sur une base de marbre gris »[3]. Devant la cheminée est placée, dans cette nuit du 20 janvier[4], « une petite table à écrire couverte de maroquin vert », avec dessus du papier, des plumes, une écritoire et des livres, parmi lesquels, très probablement, un des volumes de ce bréviaire, acheté pour le Roi, sur sa demande, dès le début de sa captivité[5]. Contre la cloison, à gauche, est le lit

Temple au deuxième étage, le 19 janvier 1793 ». (Archives nationales, F⁷ 4391 n° 4 ; publié dans la *Revue rétrospective*, 2e série, 1837, p. 251 et suivantes) ; et inventaire des meubles du Temple, le 25 octobre 1792 (Archives nationales, F⁷ 4391, n° 5).

[1] *Journal de Cléry* (Beaucourt, t. I, p. 161).

[2] Inventaire du 25 octobre 1792 (Arch. nat., F⁷ 4391).

[3] « Etat des différents meubles..., » (*Revue rétrospective*, 1837, p. 251).

[4] Lettre de Cléry à Mme Vigée-Le Brun, du 27 octobre 1796 (Beaucourt, t. I, p. 194).

[5] Procès-verbal du Conseil général de la Commune, du 18 novembre 1792 (Beaucourt, t. II, p. 127).

du Roi, qui est « celui qui servait au capitaine des gardes de Monsieur le comte d'Artois, grand-prieur de France [1] » ; c'est « une couchette de quatre pieds, à quatre colonnes, peinte en blanc, garnie en damas vert, sa courtepointe garnie, de plus, de trois matelas en futaine blanche, d'un sommier de crin, d'un fond sanglé, et d'un traversin, le tout en bon état... avec un petit couvre-pieds en satin blanc et piqué » [2]. Dans le reste de la pièce sont disposés : « une commode en bois d'acajou, à dessus de marbre, et garnie de trois tiroirs où ne se trouvent que des livres classiques, d'histoire et des *Mercures* » ; « un secrétaire, plaqué en bois de rose, garni de quatre tiroirs » ; « un paravent en drap fond vert de six feuilles, à hauteur d'appui » ; « une bergère, avec un coussin de damas vert, deux fauteuils de damas vert, une chaise

[1] *Journal de Cléry...* (Beaucourt, t. I, p. 124).

[2] « État des différents meubles... » (*Revue rétrospective*, 1837, p. 251).

de canne, une chaise de paille, deux petits tabourets de paille »[1]; un miroir de 0,57 centimètres sur 40, entouré d'un cadre laqué (art et sujets de la Chine), devant lequel se rase le Roi; sur un meuble, la petite lanterne en cuivre, à l'aide de laquelle il s'éclaire après l'extinction des feux à dix heures[2]; aux murs, deux baromètres dorés[3].

C'est dans cette chambre que rentre le Roi, lorsqu'à onze heures, Cléry, son valet de chambre, « vient lui proposer de souper[4] ». « Le Roi hésita un moment; mais, par réflexion, il accepta l'offre[5] ». « Je le servis », raconte Cléry, sans dire où. « J'avais eu soin, pour ce souper, continue-t-il, de demander de la volaille panée, quelques petits pâtés, du gratin de bouilli qu'il aimait beaucoup, de la purée

[1] « État des différents meubles... » *Ibid.*

[2] Ces deux derniers objets appartiennent aujourd'hui à Mmes Lasne et Dubuisson, qui ont bien voulu me permettre de les reproduire ici.

[3] « Etat des meubles... » (*Revue rétrospective*, 1837, p. 251).

[4] *Relation d'Edgeworth* (Beaucourt, t. I, p. 322.)

[5] *Ibid.*

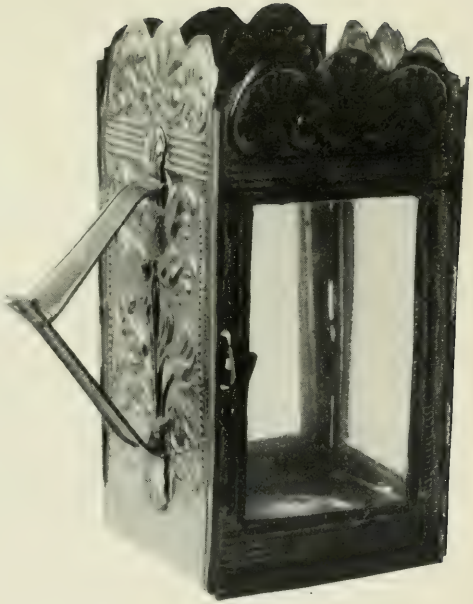

MIROIR ET LANTERNE DE LOUIS XVI AU TEMPLE

Appartenant aujourd'hui à Mmes Lasne et Dubuisson.

de navets, en un mot toutes choses qui pouvaient se manger sans le secours du couteau ou de la fourchette [qu'on avait retirés au prisonnier, par crainte d'un suicide]. Le Roi mangea de bon appétit deux ailes de poulet, un peu de légumes, but deux verres d'eau et de vin, et [prit], pour dessert, un petit biscuit à la cuiller et un peu de vin de Malaga.[1] »

Après avoir achevé ce repas, et obligé Edgeworth à se mettre à table, à son tour[2], le condamné retourne avec ce dernier dans l'oratoire, et y reste un instant »[3], au bout duquel ils en ressortent, l'abbé quittant son pénitent, pour descendre dans la salle du Conseil, au rez-de-chaussée, demander aux commissaires de garde de la Commune « l'autorisation de dire la messe, le lendemain, dans l'appartement de Louis Capet »[4], et celle d'envoyer

[1] *Journal de Cléry* (Beaucourt, t. I, p. 185-186.)

[2] *Relation d'Edgeworth* (Beaucourt, t. I, p. 322.)

[3] *Journal de Cléry* (*Ibid.*, t. I, p. 186.)

[4] Note de l'abbé Edgeworth, du 20 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 294.)

chercher à la paroisse voisine de Saint-François-d'Assise[1] les objets nécessaires à la célébration de cette messe.

Ayant obtenu la double faveur qu'il souhaitait, Edgeworth est aussitôt « reconduit »[2] auprès du Roi qui l'attendait dans sa chambre. Il pouvait être alors onze heures et demie. « Tous deux repassèrent dans la tourelle, où ils restèrent jusqu'à minuit et demie[3] ». Une version des souvenirs de Firmont veut que le Roi soit, à ce moment, « tombé à genoux », pour remercier Dieu de « l'espoir qu'il avait d'entendre encore une fois la messe et de recevoir la communion. Puis il commença sa confession »[4].

« Quand elle fut achevée », raconte Edgeworth, « le voyant fatigué, je lui proposai

[1] Ancienne église des Capucins du Marais, rue du Perche, aujourd'hui église Saint-Jean-Saint-François.

[2] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 325.)

[3] *Journal de Cléry.* (*Ibid.*, t. I, p. 186.)

[4] *Relation d'Edgeworth*, texte de Bertrand de Moleville. (Beaucourt, t. I, p. 325.)

de prendre un peu de repos. Il y consentit avec sa bonté ordinaire, et il m'engagea à en prendre aussi. Je passai par ses ordres dans la petite pièce qu'occupait Cléry. Cette pièce n'était séparée de la chambre du Roi que par une cloison, et tandis que j'étais livré aux pensées les plus accablantes, j'entendis ce prince donner tranquillement ses ordres pour le lendemain, et se coucher ensuite »[1]. « Alors, je déshabillai le Roi, confirme Cléry, et comme j'allais pour lui rouler les cheveux, il me dit : « Ce n'est pas la peine ! » Puis, en le couchant, comme je fermais ses rideaux : « Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures ! » D'après une relation très postérieure, il est vrai, le Roi aurait dit en se mettant au lit : « J'ai besoin de forces pour le voyage que j'ai à accomplir, je vais en chercher dans le repos[2] ». En fait, « à peine fut-il couché qu'un

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 325-326.)

[2] *Les Tuileries, le Temple, le Tribunal revolutionnaire et la Conciergerie, sous la tyrannie de la Convention, auquel on*

sommeil profond s'empara de ses sens »[1], et que les tristes pensées de Cléry, qui « passa la nuit sur une chaise, dans la chambre, priant Dieu de conserver à son maître sa force et son courage », durent être bientôt bercées au son du « ronflement continuel et des plus extraordinaires »[2] qui accompagnait d'habitude le sommeil du Roi.

Tout Louis XVI est dans cette admirable résignation chrétienne, dans ce tempérament parfaitement équilibré, aussi, dans cet étonnant manque de « nerfs », dans cette stupéfiante placidité, qui sont les secrets de son courage pendant cette dernière soirée et qui le soutiendront demain encore dans la matinée.

a joint le tableau du 21 *janvier, pour servir de supplément au* Journal de Cléry, par un ami du Trône. Paris, 1814, in-8°, p. 145.

[1] *Journal de Cléry*. (*Ibid.*, p. 186.)

[2] Goret, *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI*, dans Beaucourt, t. I, p. 215-216. — Verdier, *Tableau historique de la famille royale au Temple*. (*Ibid.*, p. 240.)

*
* *

Au calme, à la résignation de la victime s'opposent violemment le trouble et l'agitation des « bourreaux ».

La Convention, qui a siégé, le 20 janvier, jusqu'à trois heures du matin[1], a repris séance le même jour, de dix heures trois quarts à cinq heures trois quarts[2]. Entre trois et quatre heures du matin, deux expéditions de ses décrets ont été envoyées au Conseil exécutif provisoire[3], qui, réuni à neuf heures, reste assemblé jusqu'à minuit[4], avec une seule interruption de six heures à neuf heures du soir. Le Comité de sûreté générale[5],

[1] *Archives parlementaires*, t. LVII, p. 468.

[2] *Ibid.*, p. 505, 514.

[3] Compte rendu par le ministre de la Justice de la notification du jugement de Louis Capet à la Convention nationale, le 20 janvier 1793. (Beaucourt, t. II, p. 281.)

[4] Séance du Conseil exécutif provisoire, du 20 janvier. (*Ibid.*, p. 266-271.)

[5] *Ibid.*, t. II, p. 290.

le Conseil général du département[1], le Conseil général de la commune[2] délibèrent aussi sans désemparer. On sent dans tous ces corps une inquiétude et un effroi. Paris est calme pourtant, et pendant toute la première partie de la journée, les rapports arrivent aux autorités, déclarant que « rien n'est survenu »[3], que « tout est tranquille »[4]. Mais cette tranquillité même terrifie ceux qui ont la charge de l'ordre.

Comme pour donner raison à leurs craintes, des nouvelles moins rassurantes circulent bientôt. Ce sont d'abord des bruits vagues. On parle de « quelques gens mal intentionnés qui se proposent, lorsque Louis sortira du Temple, de l'assassiner pour lui éviter la honte de l'échafaud »[5]. On est prévenu du

[1] *Ibid.*, t. II, p. 273, 299.

[2] *Ibid.*, t. II, p. 274, 291.

[3] Lettre des administrateurs du département de Paris, du 20 janvier. (*Ibid.*, t. II, p. 264.)

[4] Lettre de Santerre au président de la Convention, 20 janvier. (*Ibid.*, t. II, p. 288)

[5] Lettre du Comité de sûreté générale, 20 janvier 1793. (*Ibid.*, t. II, p. 290.)

« projet insensé de faire, le 21 janvier, crier grâce par la force armée et de soulever le peuple pour enlever le criminel[1] ». Puis, bientôt, on apprend que « dix et vingt députés des votans ont été, au sortir de la Convention, menacés dans les rues, ou chez eux-mêmes »[2]; qu'Aimé Goupilleau, député de la Vendée, qui prenait un verre de punch au café de l'Union, près Saint-Roch, n'a échappé que

[1] Ordre du jour de Santerre, du 20 janvier. (*Ibid.*, t. II, p. 290-291.)

[2] Lettre de M. Chaumine à M. Préval, 22 janvier 1793. (François Grille, *Lettres, mémoires et documents publiés avec des notes sur la formation, le personnel, l'esprit du 1er bataillon des volontaires de Maine-et-Loire et sur sa marche à travers les crises de la Révolution française*, Paris, 1850, 4 vol. in-8°, t. III, p. 355.) — J'aurai assez souvent à citer cet ouvrage, l'un des plus curieux assurément parmi ceux que j'ai consultés au cours de mon travail. C'est un vaste recueil de documents officiels, de notes, de fragments de mémoires, de lettres intimes composé par François Grille (1782-1853), tour à tour attaché au ministère de l'Intérieur, journaliste, auteur dramatique, bibliothécaire de la ville d'Angers, commissaire du gouvernement en 1848. « L'authenticité de ces pièces a souvent été mise en doute, écrit un juge particulièrement compétent, M. Célestin Port, et, pour plus d'une, devrait être démontrée. Je dois dire pourtant, déclare-t-il, que tous les documents que j'ai pu contrôler y sont reproduits avec une exactitude scrupuleuse ». Cf. *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, v° Grille (François). J'ajouterai,

par hasard au couteau d'un meurtrier[1] ; que Le Peletier de Saint-Fargeau, député de l'Yonne, a été assassiné à cinq heures, au Palais-Royal, chez le restaurateur Février, par l'ancien garde du corps du « tyran », Philippe-Nicolas-Marie de Paris. Peu après, un complot est découvert : « un *fort* de la Halle a reçu une lettre de convocation pour se trouver lui et ses pareils en grand nombre sur le passage de Louis Capet »[2]. Et en fait, « des femmes de ci-devant, des actrices, des filles entretenues, des lingères et brodeuses aristocrates sont allées déguisées à la Halle et ont dit aux *Dames* et aux *forts* : « Enlevons « le Roi ! Chassons les députés ! Brûlons la « guillotine ! » Plusieurs ont été arrêtées et conduites aux Madelonnettes »[3]. Enfin, quand

moi, avoir renouvelé heureusement la même expérience et que je me suis cru autorisé par là à faire plusieurs emprunts très intéressants à ce recueil.

[1] *Archives parlementaires*, t. LVII, p. 519-520.

[2] Lettre des administrateurs du département de police de la Commune de Paris, 20 janvier. (Beaucourt, t. II, p. 291.)

[3] Grille, *op. cit.*, t. III, p. 347-348. — La prison des Made-

la nuit est tombée, « on dépose sur les bornes, en profusion, on glisse sous les portes des libelles imprimés, on affiche des placards »[1] appelant le peuple à l'insurrection.

L'un d'eux :

AU PEUPLE

L'Assemblée peut traîner Louis XVI innocent à l'échafaud et, soulevant ainsi contre nous l'univers indigné, nous plonger dans des malheurs inouïs. Qu'a-t-elle à craindre ? Rien ! Elle n'a que les honnêtes gens contre elle. Mais ses décrets sont-ils donc d'un Dieu ? Ne peut-on les révoquer ? Sauvons le Roi ! Sauvons-nous ! Il en est encore temps[2] !

Un autre :

Peuple, tu dors ! et ton Roi va mourir ! Le meilleur des Rois ! Pour faire place à qui ? à d'Orléans ! le plus dissolu des princes ! Ah ! réveille-toi, frappe tes ennemis, sauve ton père !

CUJUS[3].

lonnettes se trouvait, rue des Fontaines, laquelle débouchait à peu près en face de l'entrée du Temple.

[1] *Révolutions de Paris*, n° du 19 au 26 janvier 1793.

[2] *Archives parlementaires*, t. LVII, p. 519.

[3] Grille, *op. cit.*, t. III, p. 347.

Alors, une sorte de terreur s'empare des Conseils et des Comités. Les arrêtés succèdent aux arrêtés.

Après le rejet du sursis par la Convention, le Conseil exécutif provisoire confirme ses décisions du matin, et les complète :

« L'exécution du jugement se fera demain lundi 21 ;

« Le lieu de l'exécution sera la place de la Révolution, ci-devant Louis XV, entre le piédestal et les Champs-Élysées..... [1]

« Louis Capet partira du Temple à huit heures précises, ou du moins aussitôt que les dispositions seront faites ; en conséquence, les commissaires de la Commune chargés de sa garde le conduiront jusqu'à la place de la Révolution, où ils en feront la tradition à l'exécuteur des jugements criminels..... [2]

[1] Procès-verbal de la séance, du 20 janvier 1793, du Conseil exécutif provisoire, dans Beaucourt, t. II, p. 267.

[2] Procès-verbal de la séance, du 21 janvier 1793, du Conseil exécutif provisoire. (*Ibid.*, t. II, p. 300-301.)

« La voiture du maire l'amènera du Temple au lieu de l'exécution..... [1]

« Son corps sera transféré dans le cimetière de la Madeleine, où il sera préparé une fosse à douze pieds de profondeur..... [2]

« Deux commissaires... les citoyens François-Germain Isabeau et François-Pierre Sallais, sont nommés à l'effet de se joindre aux commissaires qui devront être choisis par le département et la municipalité de Paris pour être présents à l'exécution du décret de la Convention nationale qui condamne Louis Capet à subir la peine de mort, et pour en dresser procès-verbal sur le lieu et dans la forme usitée ;

« Lesdits commissaires se rendront demain, 21, à huit heures du matin, dans le local qui leur a été préparé à l'hôtel de la Marine, rue et place de la Révolution [3]. »

[1] Le Conseil exécutif provisoire aux administrateurs du département de police, le 20 janvier 1793. (*Ibid.*, t. II, p. 300.)

[2] Procès-verbal de la séance, du 20 janvier 1793, du Conseil exécutif provisoire. (*Ibid.*, t. II, p. 267.)

[3] *Ibid.* — Les services du ministère de la Marine, précé-

Le Conseil général du département et le Conseil général de la Commune prennent de leur côté leurs dispositions, et arrêtent définitivement, à neuf heures du soir :

« 1°) Que le 21 janvier, à sept heures du matin, sera placée à toutes les barrières une force suffisante, pour empêcher qu'aucun rassemblement, de quelque nature qu'il soit, armé ou non, n'entre dans Paris, ni n'en sorte ;

« 2°) Que les sections armées feront mettre sous les armes et sur pied, à sept heures, tous

demment établis rue Taitbout, étaient installés, depuis la fin de 1791 ou le début de 1792, dans la partie des bâtiments de l'hôtel du Garde-Meuble qui donnait sur la place de la Révolution (Concorde) et la rue de la Révolution (Royale), l'administration du Garde-Meuble occupant l'aile droite, du côté de la rue Saint-Florentin. C'est là, dans l'hôtel de l'ancien Garde-Meuble, qu'est encore aujourd'hui le ministère de la Marine, contrairement à une opinion très répandue qui place le Garde-Meuble, en pendant de ce Ministère, de l'autre côté de la rue Royale, c'est-à-dire où il n'a jamais été. Les hôtels de ce côté de la place étaient en effet des hôtels privés. Entre autres preuves de ce que j'avance, je peux citer une lettre de Monge, ministre de la Marine, des premiers jours de mars 1793, dont j'ai retrouvé l'analyse et qui demande à la Convention que « le local du Garde-Meuble soit entièrement destiné pour le service de l'administration de la Marine. » (*Archives parlementaires*, t. LIX, p. 669.) Cf. aussi les *Almanachs royaux*, de 1791 et de 1792.

les citoyens, excepté les fonctionnaires publics et les employés de l'administration, qui tous devront être à leur poste ;

« 3°) Que tous les comités des Sections seront en état de permanence non interrompue ;...

« 4°) Qu'il ne sera permis à qui que ce soit, même aux femmes, de circuler dans les rues, excepté aux fonctionnaires publics et à la force armée ;

« 5°) Que tous les réverbères seront allumés, sauf à donner une indemnité à l'entrepreneur ;

« 6°) Que toutes les rues seront débarrassées ;

« 7°) Que le commandant général de la garde nationale, le citoyen Santerre, sera chargé de l'exécution de ces arrêtés....[1] »

[1] Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 273, 277, 279.

CHAPITRE II

DERNIÈRE MATINÉE

« Non, puisqu'il le faut, je saurai bien mourir ! » (*Paroles de Louis XVI,* rapportées par Edgeworth.)

« J'entendis sonner cinq heures, raconte Cléry, et j'allumai le feu ; au bruit que je fis, le Roi s'éveilla et me dit, en tirant son rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées ? — Sire, elles « le sont à plusieurs horloges, mais pas « encore à la pendule. » Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. « J'ai bien dormi, « me dit ce prince ; j'en avais besoin ; la « journée d'hier m'avait fatigué. Où est M. de « Firmont ? — Sur mon lit. — Et vous, où « avez-vous passé la nuit ? — Sur cette chaise. « — J'en suis fâché, dit le Roi. — Ah ! Sire, « puis-je penser à moi dans ce moment ! » Il

me donna une de ses mains, et serra la mienne avec affection[1]. » Peut-être, est-ce à ce moment que le condamné dit à Cléry : « Cléry, vous avez tort de vous affecter si fortement ; ceux qui ont de l'amitié pour moi doivent, au contraire, se réjouir de me voir arrivé au terme de mes souffrances »[2].

Le Roi, quoi qu'il en soit, se leva sans retard, passa les « bas de soie gris », la culotte de « casimir gris », qu'il portait la veille, chaussa ses « souliers, à boucles d'or, mais très simples », et enfila une « veste blanche en piqué de Marseille »[3]. Dans cette tenue, il se fit coiffer par Cléry, très probable-

[1] *Journal de Cléry*. (Beaucourt, t. I, p. 186-187.)

[2] *Semaines parisiennes : Relation de vingt heures d'angoisses qui ont précédé le martyre de Louis XVI.* (Beaucourt, *op. cit.*, t. I, p. 370.) Je crois ce récit d'Ange Pitou, car il reproduit à peu près textuellement celui de cet écrivain dans l'*Urne des Stuarts et des Bourbons*, Paris, 1815, in-8°. — *Procès des Bourbons, contenant des détails historiques sur la journée du 10 août, les événements qui ont précédé, accompagné et suivi le jugement de Louis XVI, etc...*, Paris, 1798, 2 vol. in-8°. (Beaucourt, t. I, p. 385.)

[3] Lettre de Cléry à Mme Vigée-Le Brun, du 27 octobre 1796. (Beaucourt, t. I, p. 195.)

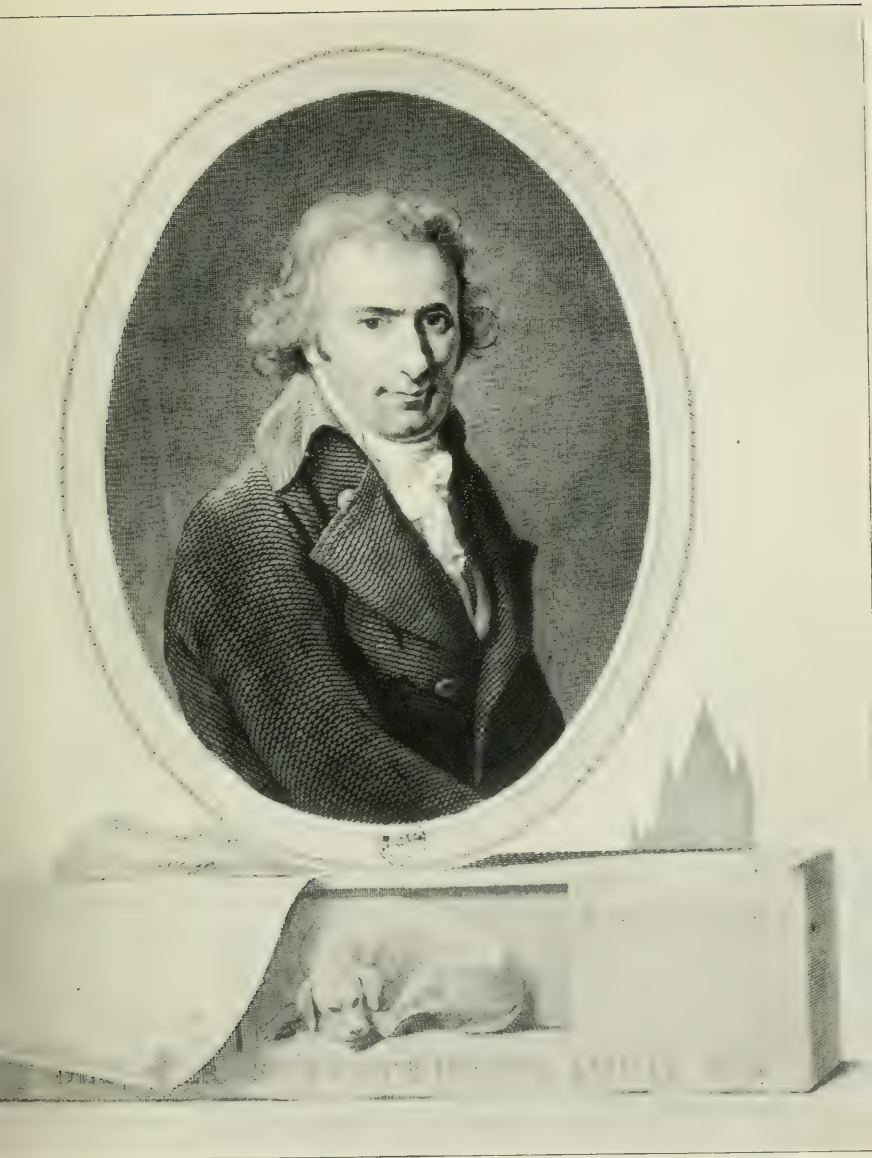

JEAN-BAPTISTE-CANT HANET-CLÉRY

(1759-1809)

Gravure de Philippe Audinet, de 1798, d'après le portrait d'Henri-Pierre Danloux.

Bibliothèque nationale, Cabinet des estampes, collection De Vinck, n° 5.974.

ment comme il l'était le jour précédent, c'est-à-dire « les cheveux un peu poudrés, une boucle séparée en deux ou trois, le toupet en vergette un peu longue, les cheveux de derrière noués en catogan »[1], sans que, toutefois, il soit possible d'affirmer qu'il alla ainsi coiffé à l'échafaud ; on verra plus loin pourquoi.

Pendant que Cléry lui donnait ces soins, le Roi avait retiré de son doigt son anneau de fiançailles, « au dedans duquel était écrit en lettres : *M[aria]-A[ntonia] A[rciducissa] A[ustriae]*, 19 *aprilis* 1770 », et enlevé de sa montre « un cachet d'argent s'ouvrant en trois parties, sur l'une desquelles était gravé l'écusson de France, sur l'autre L. L., et sur la troisième une tête d'enfant casqué » ; mettant les deux objets dans la poche de sa « veste », il avait ensuite déposé sa montre sur la cheminée[2].

[1] Lettre de Cléry à Mme Vigée-Le Brun. *Ibid.*

[2] *Journal de Cléry*. (Beaucourt, t. I, p. 187.) — Extrait des

Sa coiffure et sa « toilette » achevées, le Roi « changea de chemise »[1], prit un « col de mousseline »[2], repassa son gilet et revêtit son habit, un habit « brun-mélangé »[3], « puce »[4], « de couleur violette »[5], « marron pâle »[6], tel que l'ont vu les contemporains, et dont « l'étoffe très rase apparaît aujourd'hui comme un drap mélangé, violet-prune et mordoré, dont l'ensemble donne une couleur brune »[7]. De ses poches le Roi retira « son portefeuille, sa lorgnette, sa boîte à tabac[8] » et « sa bourse

registres du Conseil du Temple, 21 janvier 1793. (*Ibid.*, t. II, p. 315-316.)

[1] *Journal de Cléry*. (Beaucourt, t. I, p. 187.)

[2] Lettre de Cléry à Mme Vigée-Le Brun. (*Ibid.*, p. 195.)

[3] *Ibid.*

[4] *Journal de Perlet*, n° du 22 janvier.

[5] *Courrier de l'Egalité*, n° du 22 janvier. (Beaucourt, t. I, p. 343.) — *Le Magicien républicain*, par Rouy l'aîné, 1794. (*Ibid.*, t. I, p. 378.)

[6] Moelle, *Six journées passées au Temple*. (Beaucourt, t. I, p. 255, note 2.)

[7] *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1895, col. 483. L'auteur de l'article déclare posséder un fragment authentique de l'habit du Roi.

[8] *Journal de Cléry*. (Beaucourt, t. I, p. 187.)

où se trouvaient 33 louis en or[1] », tous objets qu'il posa sur la cheminée, en présence de plusieurs municipaux, déjà entrés dans la chambre. Puis il passa dans son « cabinet », où l'abbé Edgeworth ne tarda pas à le rejoindre[2].

Cependant, vers deux heures du matin[3], étaient arrivés au Temple, — envoyés par le curé constitutionnel de la paroisse Saint-François-d'Assise, Sébastien-André Sibire, — les « ustensiles »[4], — suivant l'élégante expression d'un contemporain, — nécessaires à la messe de l'abbé Edgeworth. Cléry, le Roi habillé, s'empressa de tout préparer pour cette cérémonie. La petite « commode en bois d'acajou à dessus de marbre », transformée en autel et « placée au milieu de la chambre »,

[1] Cléry, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple... augmenté de la suite du Journal...* Paris, 1861, in-8°, p. 179.

[2] *Journal de Cléry*, dans Beaucourt, t. I, p. 187.

[3] *Ibid.*

[4] *Le Magicien républicain*, par Rouy l'aîné. (Beaucourt, t. I, p. 377.)

reçut « la pierre sacrée » recouverte des « deux nappes d'autel », « le crucifix, le missel, le calice, le corporal et la pale, la patène avec ses deux hosties, une grande et une petite ».[1] Quant aux ornements du prêtre, ils furent portés par Cléry dans sa chambre, où alla les revêtir l'abbé Edgeworth. Ces ornements furent choisis sans doute parmi les plus riches que possédât l'église; certains motifs de leur décoration répondaient bien d'ailleurs par leur couleur rouge aux nécessités liturgiques de la fête de sainte Agnès, vierge et martyre, célébrée le 21 janvier. Ils sont conservés, aujourd'hui encore, à l'église Saint-Jean-Saint-François, où l'on ne peut les contempler sans une poignante émotion.

« Lorsque tout fut disposé, continue Cléry, dont le récit est le plus complet sur ce point, j'allai prévenir le Roi. Il me demanda si je pourrais servir la messe ; je lui répondis qu'oui,

[1] *Journal de Cléry*. (*Ibid.*, t. I, p. 187) ; et note d'Edgeworth à la Commune de Paris. (*Ibid.*, t. II, p. 293-294.)

CHASUBLE

Revêtue par l'abbé Edgeworth, pour la célébration de la dernière messe de Louis XVI, et conservée à l'église Saint-Jean-Saint-François, à Paris.

mais que je n'en savais pas les réponses par cœur. Il tenait un livre à la main ; il l'ouvrit, y chercha l'article de la messe, et me le remit ; puis il prit un autre livre. »

L'un de ces deux livres était celui de Mme Tison, femme du geôlier des princesses. « A six heures, écrit, en effet, Madame Royale, on ouvrit notre porte et on vint chercher le livre de prières de Mme Tison pour la messe de mon père [1]».

Pendant ce temps, le prêtre s'était habillé. « J'avais, dit encore Cléry, placé devant l'autel un fauteuil, et mis un grand coussin à terre pour Sa Majesté ; le Roi me fit ôter le coussin ; il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit et garni en crin, dont il se servait ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les muni-

[1] *Mémoire écrit par Marie-Thérèse-Charlotte de France sur la captivité des princes et princesses ses parents, depuis le* 10 *août* 1792 *jusqu'à la mort de son frère, arrivée le* 9 *juin* 1795, publié sur le manuscrit autographe appartenant à Mme la duchesse de Madrid. Paris, [1892], in-8°, p. 95.

cipaux se retirèrent dans l'antichambre, et je fermai un des battants de la porte. La messe commença à 6 heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le Roi, toujours à genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement, dans l'attitude la plus noble. Sa Majesté communia ; après la messe, le Roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre pour quitter ses habits sacerdotaux.

« Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de Sa Majesté ; elle me prit les deux mains, et me dit d'un ton attendri : « Cléry, « je suis content de vos soins. — Ah ! Sire, « lui dis-je, en me précipitant à ses pieds, que « ne puis-je par ma mort désarmer vos bour- « reaux et conserver une vie si précieuse aux « bons Français ! Espérez, Sire, ils n'oseront « vous frapper ! — La mort ne m'effraye point, « j'y suis tout préparé. Mais vous, continua- « t-il, ne vous exposez pas ; je vais demander « que vous restiez près de mon fils ; donnez-

VOILE DE CALICE, BOURSE, ÉTOLE ET MANIPULE

De l'ornement dont se servit l'abbé Edgeworth, le 21 janvier, conservés à l'église Saint-Jean-Saint-François.

« lui tous vos soins dans cet affreux séjour ;
« rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines
« que j'éprouve des malheurs qu'il ressent :
« un jour, peut-être, il pourra récompenser
« votre zèle[1]. » — D'après une autre version de Cléry lui-même, dans son *Mémoire à Louis XVIII* : « Je suis content de vos soins pour moi, aurait dit le Roi ; prenez courage, ne vous abandonnez pas à la douleur. Je vais demander à la Commune qu'elle vous laisse auprès de mon fils ; vous seul avez été témoin de mes souffrances ; ne lui cachez rien de la vérité ; souvent il en coûte trop de l'ignorer[2] ».

C'est à cet instant, nous le savons, que Cléry, toujours aux pieds de son maître, lui demanda sa bénédiction. « Agréant ma prière, poursuit-il, il me la donna, ensuite me releva et me serra contre son sein :

[1] *Journal de Cléry* (Beaucourt, t. I, p. 187-188).

[2] *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple pendant la captivité de Louis XVI*, première édition illustrée publiée par la famille, augmentée de la *Suite du Journal*, des *Notes inédites* laissées par Cléry, de la *Vie de Cléry*, par Mlles de Gaillard... Paris, 1861, in-8°, p. 6.

« Faites-en part à toutes les personnes qui « me sont attachées... Rentrez, ajouta le « Roi ; ne donnez aucun soupçon contre « vous. » Puis, me rappelant, il prit sur une table un papier qu'il y avait déposé : « Tenez, « voici une lettre que Pétion m'a écrite lors « de votre entrée au Temple, elle pourra « vous être utile pour rester ici. » Je saisis de nouveau sa main, que je baisai, et je sortis. « Adieu, me dit-il encore, adieu ! [1] ».

Le Roi, en renvoyant Cléry, dut lui demander d'appeler l'abbé Edgeworth, car celui-ci dit expressément : « Le Roi m'envoya chercher de nouveau ». « Je le trouvai, continue-t-il, assis près de son poêle, et ayant peine à se réchauffer[2]. » C'était l'heure la plus froide de la matinée, le jour se levait en effet. « Mon Dieu ! dit-il, que je suis heureux d'avoir mes principes ! Sans eux, où en serais-je maintenant ? Mais avec eux, que la mort doit me

[1] *Journal de Cléry*. (Beaucourt, t. I, p. 187-189.)
[2] *Relation d'Edgeworth*. (Beaucourt, t. I, p. 326.)

paraître douce ! Oui, il existe en haut un juge incorruptible, qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas[1] ! »

Depuis un moment, on entendait alors très distinctement battre la générale dans les rues. « C'est probablement, remarqua le Roi, la garde nationale qu'on commence à rassembler[2] ». Et il restait impassible devant ces signes avant-coureurs de sa fin prochaine.

Une seule chose, à vrai dire, semble, à cette heure, avoir préoccupé le prisonnier : l'entrevue qu'il avait promis, la veille, à la Reine de lui accorder. Mais sur la crainte, exprimée par Edgeworth, que « celle-ci n'eût pas la force de soutenir pareille épreuve », il fit ce nouveau sacrifice, disant : « Vous avez raison, Monsieur ; ce serait lui donner le coup de la mort ; il vaut mieux me priver de cette triste

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 326.)
[2] *Ibid.*

consolation, et la laisser vivre d'espérance quelques moments de plus[1]. »

Renonçant à ce suprême adieu, le Roi se décide alors à confier à Cléry ses dernières paroles et ses derniers souvenirs pour sa famille. « A 7 heures, écrit celui-ci, il sortit de son cabinet, m'appela et me tira dans l'embrasure de la croisée[2]. » Prenant dans sa poche l'anneau et le cachet qu'il y avait mis le matin, et un petit paquet sur lequel était écrit de sa main : *Cheveux de ma femme, de ma sœur et de mes enfans*[3] : « Vous remettrez, dit-il, ce cachet à mon fils..., cet anneau à la Reine; dites-lui bien que je la quitte avec peine; ce petit paquet renferme les cheveux de toute ma famille; vous le lui remettrez aussi.... Dites à la Reine, à mes chers enfans, à ma sœur, que je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai voulu leur épargner la

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 327.)
[2] *Journal de Cléry.* (*Ibid.*, p. 189-190.)
[3] *Ibid.*, p. 190, note 1.

douleur d'une séparation si cruelle. Combien il m'en coûte de partir sans recevoir leurs derniers embrassements !.... Je vous charge de leur faire mes adieux[1] ! »

Rentré dans son oratoire, le Roi en ressortit très peu après, — un quart d'heure, dit Cléry[2]. Il demandait des ciseaux pour se couper les cheveux[3]. La commission, dont il venait de charger Cléry, avait-elle fait naître un rapprochement et un désir dans sa pensée, et voulait-il joindre ses cheveux à ceux des siens, ou bien, se doutant de l'affreuse « toilette » qui l'attendait au pied de l'échafaud, avait-il résolu de s'épargner ce dernier outrage? Il est difficile de le dire. Toujours est-il que, sur un premier refus, il insista, disant qu'il

[1] *Journal de Cléry*. (*Ibid.*, p. 190.)

[2] *Ibid.*

[3] Couteaux, ciseaux et autres « instruments tranchants » avaient été retirés au Roi le 7 décembre 1792 (Beaucourt, t. II, p. 152-153). A partir du 22 décembre seulement, on lui permit de se raser, mais en présence de quatre municipaux et ses rasoirs lui étaient retirés à chaque fois (*Ibid.*, t. II, p. 214-215).

était prêt à laisser son valet de chambre lui rendre ce service, et cela en présence des municipaux. Après plus d'une demi-heure de délibérations, les commissaires de garde de la Commune crurent toutefois devoir lui refuser cette faveur. « Ces gens-là, se contenta-t-il de dire, voient partout des poignards et du poison ; ils craignent que je ne me tue. Hélas ! ils me connaissent bien mal : me tuer serait une faiblesse. Non, puisqu'il le faut, je saurai bien mourir[1] ! » Et, si cette dernière demande du Roi eut pour motif le désir d'échapper à un traitement avilissant, c'est peut-être à cet instant qu'il pria Cléry de modifier sa coiffure du matin, car nombre de témoins semblent avoir remarqué, le jour de sa mort, la disposition particulière de ses cheveux « retenus » ou « retroussés » sur la tête avec un peigne[2].

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 328.)

[2] *Annales de la République française*, n° du 25 janvier. — Lettre du chevalier Joseph de Lama, secrétaire de la légation de Parme, du 28 janvier 1793. (Vicomte de Grouchy et

C'est certainement, dans tous les cas, pendant qu'il attendait, dans sa chambre, paraît-il bien, la réponse du Conseil du Temple, que le Roi écrivit le billet, — dernières lignes sorties de sa main, — qui fixe, à une minute près, l'emploi de son temps, pendant cette tragique matinée, le fameux billet « pour Louis-François Turgy », remis aussitôt à Cléry et reçu plus tard par son destinataire, « avec un sentiment inexprimable de douleur et de respect. »

21 janvier 1793, 7 heures trois quarts du matin.

Je vous charge de dire à Turgy combien j'ai été content de son fidèle attachement pour moi, et du zèle avec lequel il a rempli son service. Je lui donne ma bénédiction, et le prie de continuer ses soins avec le même attachement à ma famille, à qui je le recommande [1].

Antoine Guillois, *la Révolution française racontée par un diplomate étranger*, Paris, in-8°, p. 422.)

[1] *Fragmens historiques sur la captivité de la famille royale, par Louis-François Turgy, officier de bouche du Roi, employé au Temple* (rédigés par Eckard). (Beaucourt, t. I, p. 207-208.) — M. le baron de Turgy, arrière-petit-fils de Turgy, veut bien m'écrire au sujet de ce billet : « J'ai tou-

Cependant, vers huit heures, le bruit fait par la garde montante, qui, selon les ordres de Santerre, arrivait, non pour remplacer, mais pour doubler au Temple la garde de la veille[1], fit de nouveau sortir le Roi de la tourelle, où il était rentré. Il pensait qu'on vînt déjà se saisir de lui. Mais à ses questions, une des sentinelles ne répondant que par des grossièretés, il comprit son erreur, et se contenta de dire à Edgeworth : « Vous voyez comme on me traite ; mais, maintenant, rien ne m'affecte plus ![2] »

Il ne devait pas d'ailleurs languir bien longtemps. Vers huit heures et demie, « des détachements de cavalerie entrèrent dans la cour du Temple, et on entendit parfaitement la voix

jours entendu dire dans ma famille que le billet confié à Cléry le matin du 21 janvier fut remis par mon bisaïeul à Louis XVIII, sur sa demande, et déposé ensuite aux Archives nationales ». Malheureusement les recherches que j'ai faites à ces archives ont été inutiles jusqu'à présent.

[1] Ordre du jour de Santerre, du 20 janvier 1793. (Dutemple, *Ordres du jour inédits de Santerre*, Paris, 1875, in-8°, p. 20).

[2] *Relation d'Edgeworth*, d'après Bertrand de Moleville. (Beaucourt, t. I, p. 328.)

des officiers et les pieds des chevaux. Le Roi écouta et dit : « Il y a apparence qu'ils appro- « chent »[1]. Très peu après, en effet, pénètre dans la chambre du Roi Santerre, accompagné de sept ou huit municipaux[2], et à la tête de dix gendarmes qu'il range sur deux lignes devant la porte de la tourelle[3]. Le commandant de la garde nationale frappe à cette porte. Le Roi l'ouvre aussitôt. « Vous venez me chercher? dit-il. — Oui. — Je vous demande une minute![4] » « En disant ces paroles, rapporte Edgeworth, il referma la porte et vint

[1] *Relation d'Edgeworth*, d'après Bertrand de Moleville. (*Ibid.*, t. I, p. 327.)

[2] Les commissaires de la Commune de service au Temple les 20 et 21 janvier furent : René-Charles Mercereau, tailleur de pierres; Nicolas Pécoul, marchand de toiles ; Alexandre Minier, joaillier ; François Pelletier, marchand de vin ; Claude-François Teurlot, horloger ; J.-B. Baudrais, homme de lettres ; François-Auguste Paffe, bonnetier ; Claude-François Payen des Lauriers, papetier ; Joseph Bodson, peintre graveur ; Claude Figuet, architecte ; Charles-Louis Douce, ouvrier en bâtiments ; Louis-Grégoire Deschamps-Destournelles, directeur de l'enregistrement ; Pierre-Eutrope Gillet-Marie, paveur ; François Cailleux, homme de loi ; Joseph-François Bourdier, médecin. (Beaucourt, t. I, p. 269, note.)

[3] *Journal de Cléry*. (Beaucourt, t. I, p. 191.)

[4] *Ibid.*

se jeter à mes genoux. « Tout est consommé, « me dit-il ! Monsieur, donnez-moi votre der- « nière bénédiction, et priez Dieu qu'il me « soutienne jusqu'au bout ![1] »

Le prisonnier s'avance alors vers le milieu de la chambre, suivi de son confesseur, et apprend seulement à ce moment, paraît-il, que ce dernier est autorisé à l'accompagner au supplice[2]. Il a à la main son testament. Il veut le remettre à Jacques Roux, officier municipal, nommé, avec un certain Jacques-Claude Bernard, par le Conseil général de la Commune, « pour assister à l'exécution de Capet »[3]. Sur le refus de celui-ci, qui allègue qu'il n'est chargé que « de conduire le condamné à l'échafaud[4] », le Roi répond : « C'est

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 329.)

[2] *Relation d'Edgeworth*, version de Bertrand de Moleville. (*Ibid.*, t. I, p. 329.)

[3] Procès-verbal du Conseil général de la Commune, du 20 janvier (Beaucourt, t. II, p. 277). — Victor Pierre, *A propos du 21 janvier 1793* (*Revue de la Révolution*, 1887, t. IX, p. 117-126).

[4] Rapport de Jacques Roux, du 21 janvier, dans Beaucourt, t. II, p. 309.

ANTOINE-JOSEPH SANTERRE

Commandant général de la garde nationale.

(1752-1809)

Dessin et gravure de François Bonneville.

Musée Carnavalet.

juste[1] ! » et confie l'expression de ses dernières volontés au municipal Jean-Baptiste Baudrais[2]. Puis s'adressant à lui et à ses collègues, il leur recommande sa famille, ses anciens serviteurs de Versailles et Cléry[3]. Ce dernier se trouve derrière lui près de la cheminée et lui présente alors sa « redingote ». « Je n'en ai pas besoin, dit-il ; donnez-moi seulement mon chapeau »[4], ajoute-t-il, « arrivé en haut de l'escalier »[5]. Cléry le lui remet ; c'est « le vieux chapeau à cornes avec lequel il est sorti des Tuileries le 10 août »[6], mais auquel est « attachée une cocarde nationale toute neuve »[7]. La seule distraction du Roi est qu'il

[1] Rapport de Jacques Roux, du 21 janvier. (*Ibid.*)

[2] *La Révolution de 92, journal de la Convention*, n° du 22 janvier.

[3] *Journal de Cléry* et *Relation d'Edgeworth*. (Beaucourt, t. I, p. 192, 329-330.)

[4] *Journal de Cléry*. (*Ibid.*, p. 192.)

[5] *Relation d'Edgeworth*, version de Bertrand de Moleville. (*Ibid.*, p. 330.)

[6] Lettre de M. Chaumine à M. Préval, Paris, 21 janvier 1793 (Grille, *op. cit.*, t. III, p. 349.)

[7] *Le Magicien républicain*, par Rouy l'aîné. (Beaucourt, t. I, p. 378.)

oublie de demander ses gants[1]. Puis, regardant Santerre : « Marchons ![2] » dit-il, ou : « Allons, partons », suivant un autre récit, qui ajoute qu' « après avoir levé les yeux au ciel, il frappa du pied droit contre le plancher, en disant ces mots »[3].

« Le Roi sortant de sa prison pour n'y plus rentrer, raconte un contemporain, et accompagné de ceux qui le conduisaient au martyre, descendait l'escalier. Il y rencontra [Jean-François] Mathey, qui, remplissant les fonctions de concierge [de la tour du Temple], allait sans doute fermer la porte de l'endroit d'où sortait le Roi, qui le reconnut comme s'étant souvent présenté devant lui, pour demander s'il ne désirait rien. Un jour que le Roi était assis devant la cheminée, Mathey, sans plus d'égards, se plaça à côté de lui, en tendant la jambe et posant le pied sur l'un

[1] Lettre de M. Chaumine à M. Préval, Paris, 21 janvier. (Grille, *op. cit.*, t. III, p. 349.)

[2] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 330.)

[3] *Procès des Bourbons.* (Beaucourt, t. I, p. 386.)

des tisons. Ce maintien put ne pas plaire au Roi, qui alors dit à cet homme : « Mathey, j'ai « besoin d'être seul, laissez-moi ! » Celui-ci parut choqué de ces paroles et se retira ; le Roi ne le vit plus reparaître. Mais, se rappelant sans doute sur l'escalier, à la rencontre de Mathey, la circonstance que je rapporte, et qui avait pu décider ce dernier à ne plus reparaître comme de coutume, le Roi s'arrêta, et, adressant la parole à Mathey, lui dit : « Mathey, est-ce que vous m'en voudriez ? « Pour moi, je ne vous en veux pas ! » Et lui prenant la main, pour se la porter à l'endroit où le cœur bat, il ajouta, avec l'accent de la bonté : « Tenez, portez plutôt là votre main ![1] »

Si l'épisode final de ce récit n'a pas été inspiré par le geste fameux de Louis XVI, au 20 juin, on peut dire que ce Mathey est, avant le bourreau, le dernier qui ait senti palpiter sous sa main le cœur du roi de France !

[1] Goret, *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI.* (Beaucourt, t. I, p. 227.)

Un détail en terminant : le 21 janvier 1793, alors que « l'état-major de la garde nationale, présidé par Santerre, avait préludé par un déjeuner à la scène de cette épouvantable journée, orgie dont étaient Chaumette et Hébert »[1], Louis XVI partait à jeun pour l'échafaud, n'ayant rien pris depuis la veille, onze heures du soir[2].

[1] Moelle, *Six journées passées au Temple*. (Beaucourt, t. I, p. 268.)

[2] *Journal de Perlet*, n° du mardi 22 janvier 1793. — Lettre de M. Chaumine à M. Préval, Paris, 21 janvier. (Grille, *op. cit.*, t. III, p. 348.)

CHAPITRE III

VERS L'ÉCHAFAUD

> « Nam et si ambulavero in medio umbrae mortis, non timebo mala, quoniam tu mecum es ».
>
> (Psaume 22, verset 4, au *Bréviaire romain*, Office des morts.)

Le Roi sortant de la tour du Temple, disent la plupart des témoins, « traversa à pied la première cour ». Quelle était cette « première cour » ? Très vraisemblablement, l'ancien jardin, qui s'étendait auparavant entre la Tour et le palais du Grand-Prieur, et dont, comme nous l'avons vu, on avait rasé les arbres. Edgeworth dit à ce sujet, expressément : « ... la première cour, — autrefois le jardin — »[1].

Le même Edgeworth rapporte qu'à cet ins-

[1] *Relation d'Edgeworth*. (Beaucourt, t. I, p. 330.)

tant, « le Roi se retourna, une ou deux fois, vers la Tour, comme pour dire adieu à tout ce qu'il avait de plus cher en ce bas monde, et que, au mouvement qu'il fit, on voyait qu'il rappelait sa force et son courage »[1]. Et en un autre récit il est noté de même que, « traversant d'un pas ferme la première cour, le Roi tourna à diverses reprises les yeux où était renfermée sa famille, et qu'on lui vit faire un mouvement convulsif comme pour rappeler sa fermeté »[2].

Par les appartements de l'hôtel du Grand-Prieur, le Roi gagna alors « la seconde cour », c'est-à-dire la cour d'honneur de cet hôtel, qui donnait sur la rue du Temple. C'est là, « à l'entrée de la seconde cour »[3], devant le perron du pavillon de droite de l'hôtel probablement, qu'il trouva la voiture qui devait le mener à l'échafaud. Un récit veut que, résigné d'avance à toutes les humiliations, il ait

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 330.)
[2] *Semaines parisiennes.* (Beaucourt, t. I, p. 371.)
[3] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 330.)

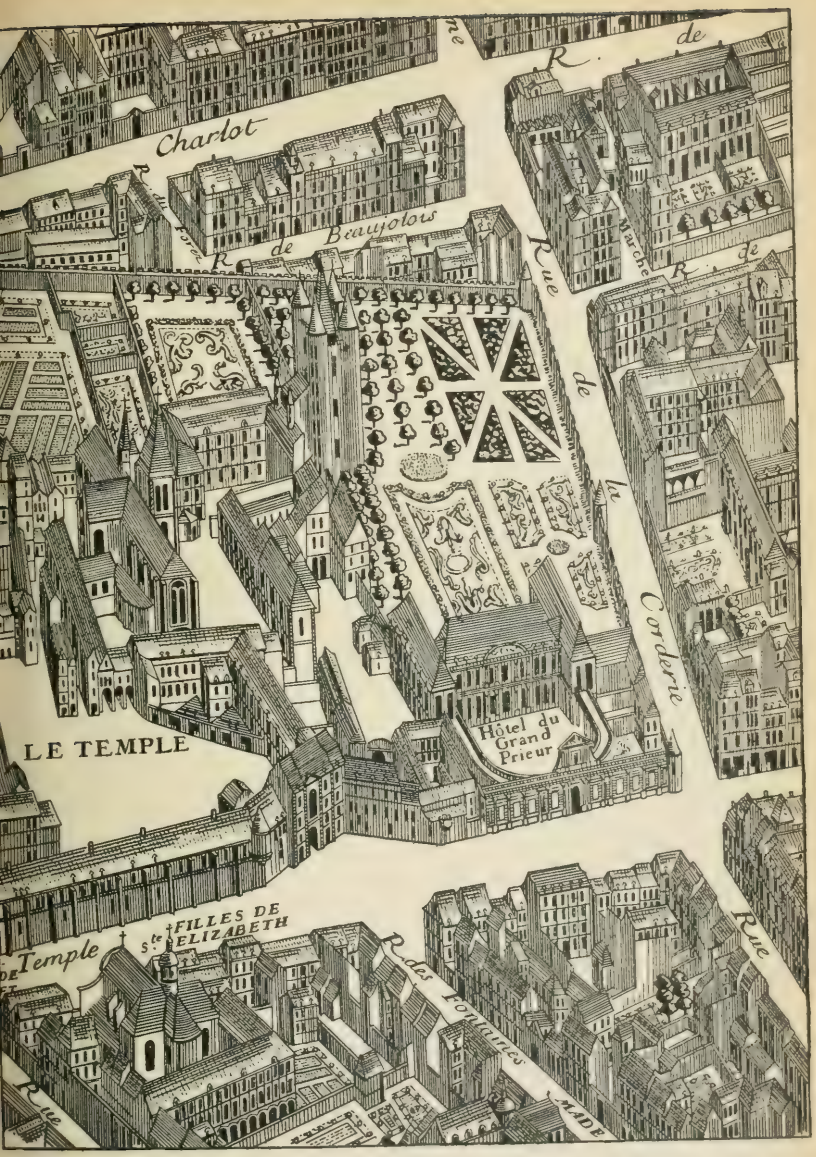

VUE CAVALIÈRE DE LA TOUR ET D'UNE PARTIE DE L'ENCLOS DU TEMPLE

D'après le *Plan de Paris*, dit *Plan de Turgot*.

marqué quelque étonnement « que ce ne fût pas un tombereau »[1], un de ces « tombereaux » dans lesquels, sous l'ancien régime, on menait d'ordinaire les condamnés au supplice. Il a été longuement discuté sur cette « voiture de Louis XVI », non pas tant sur sa forme et sa couleur (ce paraît avoir été un carrosse à quatre roues et à quatre places, de nuance vert bouteille) que sur son propriétaire. Était-ce la voiture du maire de Paris, qui avait précédemment mené le Roi à la Convention, pendant son procès ? Il le semblerait, d'après la plupart des textes, des textes officiels eux-mêmes. Et pourtant, il dut y avoir au dernier moment substitution, car il est à peu près prouvé aujourd'hui que la voiture de Clavière, ministre des contributions publiques, est celle qui servit au transport du Roi[2].

[1] *Mémoires du marquis de Ferrières*, coll. Barrière, 1821, t. III, p. 367-368.

[2] C'est ce qu'a toujours affirmé M. Courel, secrétaire particulier de Clavière, mort conseiller à la Cour des Comptes. (Beaucourt, t. I, p. 364 ; *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. III, 1866, p. 320, 470.)

Un lieutenant et un maréchal des logis de gendarmerie tenaient la portière. A l'approche du Roi, le premier, un nommé Jean-Maurice-François Lebrasse, entra dans la voiture et « se plaça sur le devant »[1], au rebours. Le Roi monta ensuite, s'établit au fond et fit asseoir l'abbé Edgeworth à sa gauche[2]; le maréchal des logis, un certain Muret[3], — on ignorait jusqu'à ce jour son nom que j'ai retrouvé, sans avoir pu en apprendre davantage sur lui, — sauta le dernier dans le carrosse, dont il tira la portière[4]. Les glaces de la voiture étaient fermées[5].

« Depuis la porte de sortie [de l'hôtel du Grand-Prieur] dans la [seconde] cour, jusqu'à la grande porte qui donne sur la rue, il y avait

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 330.)

[2] *Le Magicien républicain*, de Rouy l'aîné. (*Ibid.*, p. 378.)

[3] Lettre de M. Chaumine à M. Préval. Paris, 21 janvier 1793. (Grille, *op. cit.*, t. III, p. 349.)

[4] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 330.)

[5] Lettre d'André Girard, commandant du bataillon des Fédérés de Marseille, du 21 janvier. (Portal, *Le Bataillon marseillais du 21 janvier*, Marseille, 1900, in-8°, p. 150.)

une double haie de volontaires »[1], entre lesquels passa la voiture. Puis, à peine rue du Temple, elle fut comme enserrée dans l'escorte qui l'attendait et qui prit aussitôt son ordre de marche : à la tête du cortège 100 gendarmes à cheval qui faisaient l'avant-garde ; derrière eux, 12 tambours aux ordres du tambour-major de la 2e légion de la garde nationale ; puis entourant la voiture 1.200 hommes des Sections armées, choisis avec soin à raison de 25 par section et commandés par six commandants de la garde nationale ; enfin, comme arrière-garde, 100 gardes nationaux à cheval de l'École militaire[2].

[1] *Procès des Bourbons...* (Beaucourt, t. I, p. 386.) — *Les Tuileries, le Temple, le tribunal révolutionnaire et la Conciergerie, sous la tyrannie de la Convention...* Paris, 1814, in-8°, p. 145.

[2] Dutemple, *Ordres du jour inédits de Santerre*, Paris, 1875, in-8°, p. 12 et 13. — Je ne sais comment Dutemple est arrivé à conclure de l'ordre du jour de Santerre du 20 janvier qu'il y avait 60 tambours. « Chacune des six légions, est-il dit dans cet ordre du jour, fournira un commandant pour l'escorte, — qui partira, au plus tard, à 7 heures, du chef-lieu de chaque légion, — avec *deux tambours*, lesquels réunis seront aux ordres du tambour-major de la deuxième légion » (*Ibid.*). En fait, Edgeworth ne parle que de « quinze à vingt tambours,

Ainsi composé, le cortège s'avança dans la rue du Temple, se dirigeant vers les boulevards qu'il devait suivre jusqu'à la rue de la Révolution (rue Royale).

Le temps était à peu près le même que la veille. Un témoin dit qu' « il pleuvait »[1]; un autre, qu' « il faisait un brouillard horrible »[2]; un troisième, que « le ciel était sombre et nébuleux »[3]. Ces observations ne sont pas inconciliables, ayant été faites forcément à des heures et à des endroits différents. Il ne plut certainement pas, ce matin-là, d'une façon régulière et continue, car cela aurait été noté par presque tous les témoins; mais du ciel brumeux et couvert, il put tomber, par inter-

placés vis-à-vis de l'échafaud. » (Beaucourt, t. I, p. 335.) Il ne ressort pas de même de l'ordre du jour de Santerre que des canons fussent joints aux troupes de l'escorte, bien que beaucoup de récits l'aient affirmé.

[1] Beaulieu, *Les Souvenirs de l'histoire*. (Beaucourt, t. I, p. 397.)

[2] Récit de Pierre-Joseph Joly, publié par Tausserat-Radel, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1895, 2e série, t. VII, p. 237-240.

[3] Rouy l'aîné, *Le Magicien républicain*. (Beaucourt, t. I, p. 379.)

valles, ce brouillard épais et condensé particulier aux jours de dégel à Paris.

Aucun récit ne rapporte qu'il fit froid ; mais beaucoup notent qu'il régnait une humidité pénétrante.

Qu'il fit sombre, la chose est assez prouvée par le fait que les réverbères étaient allumés, sur le passage du Roi au moins. Bien qu'aucune relation contemporaine ne nous donne ce détail, il n'est pas probable que cette décision prise, comme nous l'avons vu, par le Conseil général de la Commune dans la soirée du 20 janvier[1], n'ait pas été exécutée, puisqu'elle fut confirmée le 21 janvier, à huit heures du matin, par le même Conseil, qui déclara alors « s'en tenir à son arrêté de la nuit,

[1] « Tous les réverbères seront allumés, sauf à donner une indemnité à l'entrepreneur. » (Tourneux, *Procès-verbaux des séances de la Commune de Paris*, Paris, 1894, in-8° ; procès-verbal de la séance du 20 janvier 1793, p. 121.) — « Le soleil était enveloppé d'un brouillard si épais qu'on ne se voyait pas à une très faible distance. » (Guénard de Méré, *Les augustes victimes du Temple*, Paris, 1818, in-8°, t. III, p. 164.) L'auteur déclare tenir ce détail d'un témoin oculaire.

sur la manière dont les rues seront éclairées »[1].

Nous savons positivement, en revanche, que les autres prescriptions de la Commune avaient été strictement observées. Les boutiques étaient closes[2], fermées les portes et les fenêtres des maisons,[3] fermées de force, du reste, car « vers toute fenêtre qui s'entr'ouvrait des gens armés dirigeaient les canons de leurs fusils, déclarant avec d'horribles menaces qu'ils allaient faire feu »[4]; « pas une voiture dans les rues »[5], et — bien qu'il y ait eu, comme toujours, des gens qui surent enfreindre la consigne, — peu ou pas de monde en dehors des hommes armés, les réserves des Sections

[1] Tourneux, *Procès-verbaux des séances de la Commune de Paris*, Paris, 1894, in-8°; procès-verbal du 21 janvier, huit heures du matin (p. 122-123).

[2] Beaulieu, *les Souvenirs de l'histoire*. (Beaucourt, t. I, p. 397.)

[3] Ange Pitou, *l'Urne des Stuarts et des Bourbons*, p. 172. — Durdent, *Histoire de Louis XVI*, 1817, in-8°, p. 270.

[4] *Ibid.*

[5] *Procès des Bourbons*. (Beaucourt, t. I, p. 386.)

demeurées dans chaque quartier ayant reçu l'ordre exprès d'arrêter tous les citoyens sans armes [1]; de loin en loin, seulement, des « ouvriers afficheurs » achevant de poser sur les portes de « tous les établissements publics, des ministères, des Sections, des Comités, de la Commune, de la Mairie, des théâtres, dans toutes les cours des Tuileries, les avenues de la Convention, sur la place Louis XV, sur la place Vendôme, dans le faubourg Saint-Antoine », de larges affiches de 0,50 sur 0,35 centimètres, portant le décret de condamnation du ci-devant Roi par la Convention [2].

Mais ce qui apparaissait formidable, c'était le nombre des citoyens armés de fusils et de piques qui faisaient la haie sur le passage du cortège. On l'a estimé à 80.000 hommes, et je

[1] Dutemple, *Ordres du jour inédits de Santerre*, ordre du 20 janvier, p. 16.

[2] Lettre d'Étienne-Alexandre-Jacques Anisson-Duperron, directeur de l'Imprimerie nationale, aux ministres, du lundi 21 janvier, dix heures du matin ; note de lui intitulée : « Endroits où il faut afficher », et exemplaire de l'affiche. (Arch. nat., AF II, 3, doss. 14, nos 38, 39 et 40.)

ne crois pas ce chiffre exagéré. Du Temple à la place de la Révolution, il y avait plus d'une lieue, et sur cette distance s'allongeaient de chaque côté, sur « trois » ou « quatre » rangs de profondeur, deux files ininterrompues de gardes nationaux : la 5e légion, barrant la rue du Temple à la hauteur de la rue Phélipeaux (Réaumur) et bordant les deux côtés de la rue et du boulevard du Temple jusqu'à la porte Saint-Martin ; la 6e légion, de la porte Saint-Martin à la porte Montmartre ; la 1re, de la porte Montmartre à la rue Mirabeau (chaussée d'Antin) ; la 2e, de la rue Mirabeau à la porte Saint-Honoré ; la 4e, de la porte Saint-Honoré jusqu'à et sur la place de la Révolution ; toutes ces troupes appuyées et soutenues par de petites batteries d'artillerie : de deux canons, rue Phélipeaux ; de trois, boulevard du Temple ; de quatre, à la porte Saint-Martin ; de quatre, à la porte Saint-Denis ; de deux, boulevard Montmartre ; de deux, rue Grange-Batelière ; d'un, au bout de la rue de Richelieu ; de deux,

rue Mirabeau ; de quatre, rue et faubourg Saint-Honoré [1].

Mais tous ces détails, que nous donnent les textes officiels, restent vains et froids, si, à l'aide des plans, des gravures et des documents du temps, l'on n'imagine et l'on n'évoque point le cadre où ils prennent place. Ce cadre a tellement changé depuis un siècle ! En 1793, « les boulevards », que suivait le cortège, ne ressemblaient en rien à ce qu'ils sont aujourd'hui, et je ne saurais mieux les comparer qu'à un de ces vastes « cours », comme on en voit encore en province. D'une largeur moyenne de trente mètres environ, plantés de quatre et à certains endroits de six rangées d'ormes, bordés alternativement d'hôtels, de maisons, de murs ou de clôtures de jardins maraîchers ou d'agrément ; ne comportant qu'une chaussée centrale assez étroite, dont les accotements étaient restés en terrain naturel,

[1] Dutemple, *Ordres du jour inédits de Santerre*. Paris, 1875, in-8°, p. 15-16.

avec, de chaque côté, des contre-allées dont à la croisée des rues l'entrée était fermée aux voitures par des barrières contre lesquelles les passants venaient se heurter la nuit[1]; pleins d'aspérités, de pentes, d'irrégularités de niveau, de perrons, de marches[2], ils se prêtaient en somme assez mal, par les mille accidents de terrain qui les semaient, au développement de l'énorme masse d'hommes qui les encombrait le 21 janvier. Et ce n'est point dans une voie bien tracée, aux bâtiments bien alignés, qu'il faut voir s'avancer la voiture qui portait « le tyran », mais dans la perspective variée, heurtée, imprévue d'une sorte de « boulevard extérieur », où sur le ciel d'hiver se découpaient les silhouettes des arbres noirs et effeuillés, entre lesquels le cortège poursuivait son chemin.

Tout le long de ce chemin, régnèrent « le

[1] S. Dupain, *Notice historique sur le pavé de Paris*, 1881, in-8°, p. 283.

[2] Lenotre, *Les quartiers de Paris pendant la Révolution*, Paris, 1896, in-fol., pl. 77.

silence le plus profond », « le calme le plus grand », rapportent presque tous les récits ; « spectacle imposant et majestueux »[1], disent certains, qui paraphrasent visiblement le mot célèbre : « le silence des peuples est la leçon des rois » ; marque assurée de « consternation et d'épouvante », suivant d'autres, qui assurent qu' « on vit couler bien des larmes, mais que ce fut la seule marque d'intérêt que reçut, sur sa route et dans une infortune sans exemple, le vertueux monarque »[2].

En dépit de telles affirmations, nous savons cependant positivement que ce silence et ce calme furent plusieurs fois rompus : à la sortie du Temple, d'abord, où « plusieurs voix, crièrent *Grâce !* »[3] ; — « sur le boulevard de la Porte-Saint-Martin, où une jeune fille, se trouvant près d'une boutique, au moment du passage du cortège, est si vive-

[1] Rouy l'aîné, *Le Magicien républicain.* (Beaucourt, t. I, p. 379.)

[2] *Semaines parisiennes.* (Beaucourt, t. I, p. 369.)

[3] *Journal de Perlet*, n° du 22 janvier 1793.

ment frappée de l'idée terrible de la tête d'un roi tombant sous la hache du bourreau, qu'elle s'évanouit en poussant des cris perçants », première occasion de tumulte, car déjà « ceux, aux yeux desquels tout mouvement de sensibilité est un crime, veulent se jeter sur elle, en sorte qu'on ne la soustrait qu'à grand'peine à leur férocité[1] »; — enfin et surtout, nul ne l'ignore, sur le terre-plein qui dominait le boulevard Saint-Martin d'un côté, le boulevard Bonne-Nouvelle de l'autre, à l'intersection de la rue de Cléry et du faubourg Saint-Denis, à l'endroit, bien connu, où eut lieu la célèbre tentative du baron de Batz pour « délivrer le Roi ».

Un auteur, auquel on ne peut accorder, je le sais, qu'une confiance limitée, — et qui déclare pourtant avoir, le 21 janvier, comme garde national de la section des Piques, fait la haie le long des boulevards, entre la porte Saint-

[1] *Les Tuileries, le Temple, le Tribunal révolutionnaire...* Paris, 1814, in-8°, p. 147-148.

Denis et le faubourg Poissonnière, — affirme que, « le cortège parvenu à cet endroit, il y eut un instant d'hésitation, une sorte de halte dans la marche de ce cortège, provenant de l'avis que l'on avait reçu que, si un mouvement devait éclater, il éclaterait là »[1].

Là, en effet, Batz attendait bien le passage de la voiture royale.

« Au 21 janvier, écrivait-il plus tard, au jour à jamais le plus déplorable de la monarchie, 200.000 hommes au moins et sous les armes bordaient le passage de Louis XVI à sa dernière heure, et dans cette multitude on

[1] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, Paris, 1841, in-8°, t. I, p. 73-74. — Ce Duval, auteur dramatique de profession et qui composa à la fin de sa vie ses *Souvenirs de la Terreur* et ses *Souvenirs thermidoriens*, 1844, in-8°, avait été en relations avec Charles Vatel, l'auteur de *Charlotte Corday*, 3 vol. in-8°, 1864-72. Ce dernier dit à M. Émile Campardon, le savant historien du *Tribunal Révolutionnaire* (Paris, 1866, 2 vol. in-8°), — dont le nom ne doit jamais être cité qu'avec respect, reconnaissance et admiration par tous ceux qui s'occupent de la Révolution, — qui me l'a répété, que Duval et ses *Souvenirs* lui avaient toujours inspiré peu de confiance. Pourtant, parmi nombre d'inexactitudes et d'épisodes dramatisés et « arrangés », beaucoup de détails n'ont pu être imaginés par Duval et doivent être, il me semble, tenus pour véridiques.

peut affirmer qu'il n'était pas un seul homme, peut-être, dont l'âme ne fût épouvantée du parricide et dont le vœu tacite ne fût pas pour le salut de l'infortunée victime. Et cependant, on sait qu'il parut en avant de la fatale voiture quatre Français qui, les armes à la main, firent un appel à ceux qui voudraient sauver leur Roi; ils avaient même des raisons de croire qu'ils seraient puissamment secondés. Stérile appel! Vaine espérance! Ils ne virent autour d'eux que douleur et stupeur. Tous les yeux se baissaient, et nul bras n'osait se lever[1]! »

Je voudrais avoir quelque chose de nouveau à dire sur ce mémorable « complot du 21 janvier ». Il est malheureusement douteux qu'on découvre jamais sur lui beaucoup plus que n'ont retrouvé les derniers et distingués biographes du baron de Batz[2].

[1] *Études sur la Contre-Révolution. — La vie et les conspirations de Jean, baron de Batz* (1754-1793), par le baron de Batz, Paris, s. d., in-8°, p. 444.

[2] Le baron de Batz, dans l'ouvrage que je viens de citer, et

au 20 janv. au jour a
jamais le plus deplorable
de la monarchie deux cent
mille hommes au moins
et sous les armes

bordaient le passage de Louis 16 a
sa derniere heure. et dans cette multitude
on peut [illegible] qu'il
n'etait pas un seul homme
peut etre dont l'ame ne fut epouvantee
du parricide
et dont le vœu tacite ne fut pour le
salut de l'infortunée victime. [illegible]
[illegible]
on sait qu'il parut en avant de
la fatale voiture quatre français qui
les armes a la main [illegible]
firent [illegible], un appel a ceux qui
voudraient sauver leur Roi. [illegible]
[illegible]
[illegible]
appel, vaine esperance! ils ne
virent autour d'eux que douleur
et stupeur: tous les yeux se
baissaient, et nul bras n'osait se lever!

RÉCIT DE L' « ATTENTAT » DU 21 JANVIER

Écrit de la main du baron de Batz.

(D'après l'original autographe appartenant à M. le baron de Batz et conservé dans les archives du château de Mirepoix.)

Malesherbes raconta plus tard à François Hüe : « Revenant avec mes collègues de l'Assemblée où nous étions allés, de la part du Roi, notifier sa déclaration d'appel, quelques personnes qui m'étaient inconnues m'avaient entouré dans les corridors de la salle et m'avaient assuré que de fidèles sujets arracheraient le Roi des mains de ses bourreaux, ou périraient avec lui. Je le dis au Roi. « Les « connaissez-vous ? me répondit-il. — Non, « Sire ; mais je pourrais les retrouver. — Eh « bien ! tâchez de les rejoindre, et déclarez-« leur que je les remercie du zèle qu'ils me « témoignent. Toute tentative exposerait « leurs jours et ne sauverait pas les miens. « Quand l'usage de la force pouvait me con-« server le trône et la vie, j'ai refusé de m'en « servir ; voudrais-je aujourd'hui faire couler « pour moi le sang français ! [1] »

précédemment M. Lenotre, *Un conspirateur royaliste pendant la Terreur* (1792-1795) : *le baron de Batz*, Paris, 1896, in-8°.

[1] Souvenirs de M. de Malesherbes rapportés par Fran-

Edgeworth, de son côté, affirme qu' « un grand nombre de personnes dévouées au Roi avaient résolu de l'arracher de vive force des mains de ses bourreaux, ou du moins de tout oser pour cela. Deux des principaux acteurs, ajoute-t-il, jeunes gens d'un nom très connu, étaient venus m'en prévenir la veille[1]. » Ces deux jeunes gens étaient très vraisemblablement deux de ces Lézardière, chez lesquels, je l'ai dit, habitait alors Edgeworth et qui étaient parmi les plus fougueux partisans du Roi, encore à Paris, en ces jours de deuil.

« J'ai appris depuis, continue Edgeworth, que les ordres de cette affreuse matinée avaient été conçus avec tant d'art et exécutés avec tant de précision, que, de quatre ou cinq cents personnes, qui s'étaient ainsi dévouées pour leur prince, vingt-cinq seulement avaient réussi à gagner le lieu du rendez-

çois Hue, *Dernières années de la vie et du règne de Louis XVI*, Paris, 1860, p. 439.

[1] *Relation d'Edgeworth*. (Beaucourt, t. I, p. 331.)

vous. Les autres, par l'effet des mesures prises dès la pointe du jour dans toutes les rues de Paris, ne purent même pas sortir de leurs maisons[1] ».

Tout cela paraît fort exact. Si d'abord la plupart des conspirateurs ne purent « gagner le lieu du rendez-vous », c'est bien que les uns, spécialement signalés et désignés, « furent retenus dès le matin à leurs domiciles ou dans les hôtels garnis qu'ils occupaient » par des gardes apostés aux issues, et que les autres « se trouvèrent consignés sous les armes dans leurs sections respectives, suivant les ordres exprès de la Commune »[2].

D'autre part, il n'est pas moins certain que plusieurs des complices de Batz, qui avaient pu parvenir jusqu'aux boulevards, découragés par l'imposant appareil de la force

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 331.)

[2] Cte d'Allonville, *Mémoires secrets*, Paris, 1841, in-8°, t. III, p. 163.

armée, « effrayés de leur petit nombre »[1], hésitèrent à tenter ce qui leur apparut, au dernier moment, comme un acte de témérité et de désespoir inutile. Parmi ceux-là étaient au moins, on le sait, Jacques-Antoine d'Elbreil de Scorbiac et Joseph-Pierre Vialettes d'Aignan, qui déclarèrent plus tard n'avoir été que les témoins de la tentative de Batz[2].

Quels furent les « quatre » vaillants, — car ce chiffre de « quatre » est donné par un autre document que le récit de Batz[3], — quels furent les « quatre » vaillants qui se dévouèrent alors ? On est sûr seulement des noms de trois d'entre eux : de celui de Batz, d'abord, l'organisateur du complot ; de celui de Jean-Louis-Michel Devaux, secrétaire de Batz, d'après ses aveux au tribunal révolu-

[1] G. Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 75.

[2] *Notice biographique sur M. d'Elbreil*, Toulouse, 1868, in-8°, p. 87.

[3] Lettre de Collot-d'Herbois, Billaud-Varenne et Robespierre à Fouquier-Tinville, du 25 prairial an II. (Arch. nat., W 389, doss. 904, 2e partie, n° 17.)

tionnaire[1] et la dénonciation du citoyen Châtelet au Comité de salut public[2]; de celui d'Amable-Charles, marquis de la Guiche, comte de Sivignon, selon la déposition de Devaux lui-même[3].

Et les documents, d'où je tire ces renseignements, permettent de supposer comment se passèrent les choses.

De l'interrogatoire de Devaux au tribunal révolutionnaire, et de la dénonciation de Châtelet il résulte d'abord que, postés sur la gauche du cortège, du côté de la rue de Cléry, « les quatre passèrent armés de sabres derrière les rangs des citoyens armés, quand Capet allait au supplice »[4]; le citoyen Châtelet l'affirma du moins et ajouta avoir parlé alors à Devaux; un autre détail, qui semble

[1] Interrogatoire de Devaux, 28 prairial an II. (Arch. nat., W 389, doss. 904, 1re partie, n° 90.)

[2] Lettre de Collot-d'Herbois... du 25 prairial an II, déjà citée.

[3] Interrogatoire de Devaux, déjà cité.

[4] Lettre de Collot-d'Herbois... déjà citée.

certain, c'est que « Batz et Devaux traversèrent les boulevards, malgré la défense », et qu'à cet instant Batz cria : « A nous ceux qui veulent sauver leur Roi ![1] » Et il est assez vraisemblable, enfin, sans qu'on puisse l'affirmer, que le baron et son secrétaire parvinrent à forcer la ligne des gardes nationaux de l'autre côté du boulevard, du côté de la porte Saint-Denis, et à s'échapper par là.

Quant aux deux autres, ils auraient été massacrés, d'après Armand-François, comte d'Allonville. Cela n'est pas vrai pour La Guiche, qui mourut seulement le 9 messidor an II sur l'échafaud[2] ; et il me semble impossible, d'autre part, comme l'a fait son dernier biographe, le comte de Bellevue[3], d'identifier avec Nicolas-Joseph Beaugeard, secrétaire des commandements de la Reine, l'inconnu qui fut, dit-on, sabré alors sur les marches de

[1] Interrogatoire de Devaux, déjà cité.

[2] Arch. nat., W 397, doss. 921.

[3] Cte de Bellevue, *Un héros malouin, Nicolas Beaugeard*, Rennes, 1904, in-8°.

l'église Bonne-Nouvelle, aujourd'hui rue de la Lune.

Des textes même que cite le comte de Bellevue, il ressort bien, en effet, que « la tentative » de Beaugeard se produisit seulement un peu après, à la hauteur probablement de l'église nouvelle de la Madeleine. Un article de la *Quotidienne*, paru le 21 janvier 1828, dix ans après la mort de Beaugeard, et une notice sur lui publiée à la suite de cet article[1], disent expressément que, « comme le cortège arrivait à la place de la Madeleine..., près de la place Louis XV », Beaugeard, « le sabre à la main, s'élança au milieu de 60.000 bayonnettes, criant : « Français, mes concitoyens, « souffrirez-vous qu'on répande le sang du « juste ? Marchons et sauvons-le ! » ou bien : « Que cent braves se joignent à moi et l'inno- « cent est sauvé ! » Remarquez ces deux affirmations expresses : « Comme le cortège arri-

[1] *L'héroïsme d'un Français en 1793*, Paris, s. d., in-8° (Bibl. nat., Ln[27], 1268).

vait à la place de la Madeleine..., près de la place Louis XV », qui sont en absolue contradiction avec le lieu et le moment que l'on voudrait assigner à la tentative de Beaugeard [1].

Et deux détails pourraient achever de nous convaincre que c'est bien place de la Madeleine qu'eut lieu cette tentative : celui-ci d'abord, que Beaugeard, « aussitôt sabré par les gendarmes de l'escorte et laissé mourant sur le pavé », fut, dit-on, transporté à la section de la place Vendôme, c'est-à-dire à la section la plus proche [2]; — et cet autre, qui

[1] *L'héroïsme d'un Français en 1793.* (*Ibid.*, p. 11, 13.)

[2] *Ibid.*, p. 13. — Voici sur l'arrestation de N.-J. Beaugeard, une pièce inédite : « Je soussigné, greffier commis du tribunal de police correctionnelle, reconois que les citoyens Sence et Offener, tous deux grenadiers de la gendarmerie nationale, ont conduit au greffe dudit tribunal un particulier disant se nommer Nicolas-Joseph Beaugeard, et ce en vertu de l'ordonnance du Comité de sûreté générale et de surveillance, en date de ce jour, au bas du procès-verbal de la section des Piques (Vendôme) qu'ils nous ont pareillement déposé. — A Paris, ce 21 janvier 1793, l'an II de la République. Naulin, greffier. » (Arch. nat., Comité de sûreté générale, F[7] 4591.) Une autre pièce du même dossier nous apprend que Beaugeard habita à partir du 1er septembre 1792, et habitait encore le 26 avril 1793, à Chevilly (Seine). Il fut en effet assez vite relâché, « le crédit d'un homme en place

nous est fourni par un témoin, que, « le cortège arrivant à la hauteur de la Madeleine, il entendit les clameurs des forcenés qui entouraient la voiture », clameurs qui se rapportaient peut-être à l'attentat de Beaugeard[1]. Je ne fais d'ailleurs aucune difficulté de reconnaître que ce dernier était sans doute au nombre des complices de Batz, mais il me semble difficile d'admettre que son acte héroïque ait été accompli boulevard Bonne-Nouvelle.

En dehors du trouble ainsi causé plusieurs fois par les « suppôts du tyran », il semble bien d'ailleurs qu'à diverses reprises, de son côté, le peuple se soit départi, sur le passage du Roi, du « calme majestueux », dont plus tard le félicitèrent ses maîtres.

« On m'a assuré, écrit Joseph de Lama, secrétaire de la légation de Parme à Paris,

ayant réussi à le faire passer pour insensé ». (*L'héroïsme d'un Français en* 1793, Paris, s. d., in-8°. Bibl. nat. Ln[27] 1268.)

[1] *Mémoires du chancelier Pasquier*, publiés par le duc d'Audiffret-Pasquier, 1894, t. I, p. 86.

on m'a assuré que les soldats, qui accompagnaient le convoi funèbre, chantèrent les airs de *Ça ira ! Ça ira !* et de *Malbrough s'en va-t-en guerre*[1] *!* » Et un autre témoin affirme qu'en particulier les canonniers, placés aux postes que j'ai indiqués, « riaient, causaient, chantaient, tenaient des propos infâmes et menaçaient hautement de leur mitraille ceux qui feraient le moindre mouvement suspect[2]. »

On aimerait à savoir si le Roi, de sa voiture, entendit quelque chose de ces manifestations de haine, ou de ces protestations de dévouenent jusqu'à la mort.

Il perçut, peut-être, les « cris de grâce » poussés à la sortie du Temple, et certainement les hurlements de la populace. Mais, en revanche, il semble n'avoir rien vu ni entendu des suprêmes tentatives de Batz et

[1] Lettre du chevalier Joseph de Lama, du 28 janvier 1793. (*La Révolution racontée par un diplomate étranger*, p. 424.)

[2] Georges Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 82.

de ses amis. Les tambours, qui s'étaient mis à battre dès l'ébranlement du cortège, durent empêcher l'appel du baron et celui de Beaugeard de parvenir jusqu'à la voiture, dont les glaces, je l'ai dit, étaient « tirées », et autour de laquelle l'escorte formait comme un rempart impénétrable. La meilleure preuve, du reste, que tout passa inaperçu du condamné, c'est qu'Edgeworth, qui nous avoue que, « sans se livrer absolument à l'espérance » de la délivrance du Roi, il en « conserva cependant une lueur jusqu'à l'échafaud »[1], ne dit pas un mot de Batz ni de Beaugeard dans son récit[2].

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 331.)

[2] Je n'ai trouvé que dans deux récits le détail suivant qui me paraît bien invraisemblable, à moins que les individus dont il s'agit n'aient été des agents provocateurs. « On a remarqué, le 21 janvier, dit l'un de ces récits, deux hommes armés qui, suivant le cortège à une certaine distance, entraient dans les cafés, qui sont situés sur la route, pour demander s'il n'y avait personne qui voulût se dévouer à la mort pour sauver le Roi. Ils trouvèrent partout le silence de la terreur et, arrivés à la place de la Révolution, se perdirent dans la foule. » (*Semaines parisiennes*, dans Beaucourt, t. I, p. 372-373) ; — le même fait est rapporté à peu près dans les mêmes termes par l'auteur du *Précis historique de la vie de Louis XVI, de son procès et de son martyre*, Besançon, 1821, in-8°, p. 130.

Il nous y dépeint seulement l'attitude du Roi pendant le trajet, attitude toujours digne et courageuse. « Se trouvant resserré dans une voiture, où il ne pouvait ni me parler, ni m'entendre sans témoins, écrit-il, il prit le parti du silence. Je lui présentai aussitôt mon bréviaire, le seul livre que j'eusse sur moi, et il parut l'accepter avec plaisir. Il témoigna même désirer que je lui indiquasse les psaumes qui convenaient le mieux à sa situation, et il les récitait alternativement avec moi. Les gendarmes, sans ouvrir la bouche, paraissaient extasiés et confondus tout ensemble de la piété tranquille d'un monarque qu'ils n'avaient jamais sans doute vu d'aussi près[1] ».

Quant à l'impression que le Roi put produire sur ceux qui le virent passer, nous n'en avons que peu d'échos. Par le jour sombre qu'il faisait, — *umbra mortis !* — et à travers

[1] *Relation d'Edgeworth.* (Beaucourt, t. I, p. 331-332.)

les vitres du carrosse, embuées probablement de la respiration de quatre personnes, il devait être difficile d'y rien distinguer de l'extérieur. André Girard, commandant du bataillon des fédérés de Marseille, qui se trouva à un moment tout près de la voiture, avoue qu'il ne put apercevoir le Roi [1]. Un texte nous dit seulement qu' « il avait l'air pensif, mais non abattu [2] », et un autre, plus précis, que, « dans le trajet, il eut le front ridé, par intervalles, que sa physionomie était sombre et son regard fixe [3] ».

Le trajet dura deux heures, rapportent beaucoup de récits, « près de deux heures », disent d'autres; exactement, une heure et demie. Les chevaux allaient au pas, et il n'y eut de haltes que celles commandées par Santerre, « qui fit plusieurs fois arrêter la voiture,

[1] Lettre d'André Girard, du 21 janvier. (F. Portal, *le Bataillon marseillais du 21 janvier*. Marseille, 1900, in-8°, p. 150.)

[2] *Journal de Perlet*, n° du 22 janvier.

[3] Lettre de M. Chaumine à M. Préval, Paris, 21 janvier 1793. (Grille, *op. cit.*, t. III, p. 349.)

pour s'informer si le Roi n'avait rien à demander[1] ». Le cortège arriva place de la Révolution à dix heures dix minutes, heure officielle.

[1] A. Carro, *Santerre*, 1847, in-8°, p. 168.

CHAPITRE IV

SUR LA PLACE DE LA RÉVOLUTION

« Ainsi périt Louis XVI, roi de France et de Navarre, âgé de trente-neuf ans, cinq mois moins trois jours, après avoir régné dix-huit ans et avoir été en prison cinq mois et huit jours ». (*Mémoire de Madame Royale.*)

« Voilà la tête du tyran bas! » (Refrain improvisé, le 21 janvier, sur la place de la Révolution.)

A ce moment[1], les troupes commandées avaient, depuis longtemps déjà, pris position sur la place. Les premiers arrivés avaient été les fédérés de Marseille, entrés dans Paris en décembre 1792. « Le commandant général de la garde nationale, Santerre, raconte le chef

[1] « A dix heures un quart précises du matin, est arrivé dans la rue et place de la Révolution le cortège commandé par Santerre. » (Procès-verbal de l'exécution, 21 janvier 1793, publié dans Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 308.) — « Capet est arrivé à dix heures dix minutes », dit le rapport de Jacques Roux, membre de la Commune. (*Ibid.*, t. II, p. 309.)

de ces fédérés, André Girard, dit, hier, à moi et au commandant du bataillon d'Aix, que, connaissant combien nous avions toujours détesté les tyrans et surtout celui qui avoit fait verser le sang de nos frères, et que, pour en imposer à nos calomniateurs, il nous placeroit à côté même de l'échafaud, autant pour nous procurer la satisfaction de voir tomber cette tête infâme, que pour combattre ses partisans s'il s'en présentoit [1] ». « Aussi, ajoute le même Girard, à une heure du matin nous avons pris les armes et sommes sortis de suite de la caserne pour nous rendre sur la place ci-devant Louis XV, aujourd'hui place de la Révolution, où nous avons eu le plaisir de nous trouver les premiers [2]. » Cela était facile à prévoir. Le bataillon des fédérés d'Aix arriva ensuite, puis celui des *Vainqueurs de la Bastille*.

Les gardes nationaux des Sections armées

[1] Lettre d'André Girard, du 21 janvier 1793, dans F. Portal, *le Bataillon marseillais du 21 janvier 1793*, Marseille, 1900, in-8°, p. 150.

[2] *Ibid.*

avaient montré moins de zèle et s'étaient contentés d'obéir strictement aux injonctions reçues qui fixaient leur rassemblement à sept heures. Beaucoup de ces « défenseurs de l'ordre » semblent, en effet, avoir été moins enthousiastes et moins exaltés que les sans-culottes des provinces. « C'est à mon grand regret, mande, le jour même, l'un d'eux à un ami, que j'ai été obligé d'assister à l'exécution, en armes, avec les autres citoyens des Sections, et je t'écris le cœur pénétré de douleur et dans la stupeur d'une profonde consternation[1] ». « Le jour du supplice du Roi, raconte un autre, la compagnie de garde nationale, dont je faisais partie, ayant dû fournir, comme toutes les autres, un certain nombre de fusiliers pour assister à cette exécution et veiller à ce qu'elle se passât sans trouble, deux ou trois individus s'offrirent seuls de bonne

[1] Lettre de Philippe Pinel, le célèbre aliéniste (1745-1826), du 21 janvier 1793, publiée par E. Johanet, dans la *Libre Parole*, du 21 janvier 1893.

volonté. On dut recourir au sort et je fus du nombre de ceux qu'il désigna[1] ». Bon gré, mal gré, il fallait ainsi marcher, et, vers huit heures seulement, les deux légions de la garde nationale, auxquelles était revenu l'honneur — la douleur, donc, pour beaucoup, — d'assister à l'exécution, se trouvaient massées sur la place de la Révolution. C'étaient la 3e et la 4e légions de la garde nationale, en partie du moins : l'une se développant entre le Pont tournant des Tuileries, le pont de la Liberté (pont de la Concorde), le cours de l'Égalité (Cours-la-Reine) et la route de Neuilly (avenue des Champs-Élysées) ; la quatrième, lui faisant face entre le Pont tournant, la rue Saint-Florentin, la rue de la Révolution (rue Royale), la rue des Champs-Élysées (rue Boissy-d'Anglas) et la route de Neuilly[2].

[1] Récit de Jean-Gabriel-Philippe Morice, employé alors dans les bureaux du Comité de salut public, publié dans la *Revue des questions historiques*, 1892, t. LII, p. 468.

[2] Dutemple, *Ordres du jour inédits de Santerre*, Paris, 1875, in-8°, p. 14.

A l'entrée de chacune des voies par lesquelles on pouvait pénétrer sur la place était postée l'artillerie des Sections : rue de la Révolution, quatre canons ; au Pont tournant, quatre canons ; rue Saint-Florentin, quatre canons ; rue des Champs-Élysées, un canon ; route de Neuilly, quatre canons ; cours de l'Égalité, deux canons ; pont de la Liberté, deux canons ; toute cette artillerie étant disposée très en évidence, semble-t-il, puisque des témoins ont eu l'impression que l'espace vide, qu'on avait laissé autour de l'échafaud, était bordé de canons.

Quel était l'effectif des troupes réunies sur la place même de la Révolution ? Il est bien difficile de l'apprécier : 80.000 hommes, dit un témoin[1], 20.000, dit un autre[2]. La vérité doit se trouver non pas entre les deux chiffres,

[1] Lettre de Claude-Antoine-Augustin Blad, conventionnel, député de Brest, de Paris, le 23 janvier 1793. (*Révolution Française*, 1895, t. II, p. 542.)

[2] Lettre de Pichon, de Pithiviers, à son frère, de Paris, le 22 janvier 1793. (*Semaine religieuse d'Autun*, n° du 10 février 1900.)

mais beaucoup plus près du second que du premier, et je crois qu'on peut estimer à 20.000 hommes environ le nombre des citoyens en armes qui assistèrent à l'exécution [1].

A qui était remis le commandement suprême de ces troupes ? Encore une question à laquelle

[1] Chaque légion comprenant 8 sections, il serait sans doute possible, d'après le nombre des citoyens actifs des 16 sections composant les 3e et 4e légions, d'arriver à fixer approximativement le chiffre des citoyens armés formant ces deux légions. Mais, d'une part, il est très difficile de préciser, à une date déterminée, le nombre des citoyens actifs des diverses sections de Paris, et il serait d'autant plus dangereux de le faire, à cette date de janvier 1793, que, depuis la fin de 1792, le départ de nombreux volontaires diminuait tous les jours la population parisienne ; d'autre part, l'effectif complet des deux légions n'était pas massé sur la place ; divers détachements de la 3e étaient de service à l'entrée de la rue de Bourgogne et la 4e avait quelques-unes de ses compagnies rues Saint-Honoré et du Faubourg-Saint-Honoré et place Vendôme. Enfin, l'effectif des 3e et 4e légions était diminué, comme celui des autres, des diverses réserves placées dans chaque circonscription de légion, d'arrondissement et de section, soit de 4.500 hommes environ. Si, toutefois, on veut des chiffres, voici ceux que je proposerais. En supposant à chacune des 3e et 4e légions un effectif de 12.000 hommes, chiffre moyen, vers 1793, de 8 sections réunies ou d'une légion, soit 24.000 hommes, et en diminuant ce chiffre de 6 à 7.000 hommes, pour les raisons que j'ai dites, on arriverait, peut-être, au chiffre de 16.000 à 17.000 hommes, environ, qui, augmenté de 1.200 à 1.500 hommes des bataillons d'Aix et de Marseille, et des 1.200 à 1.500 hommes de l'escorte, ferait un total de 20.000 hommes à peu près, massés place de la Révolution.

il est malaisé de répondre. André Girard, le commandant des fédérés de Marseille, témoin oculaire, prétend qu'il vit à la tête de l'escorte Santerre, commandant général de la garde nationale de Paris, et Jean-François de Berruyer, général de l'armée de l'intérieur, qui, comme tel, devait avoir le pas sur Santerre, simple maréchal de camp [1] ; et beaucoup de mémorialistes ou d'auteurs postérieurs ont affirmé que « la Convention », « le gouvernement » avait, le 21 janvier, investi Berruyer du commandement en chef des troupes [2]. Mais je dois avouer que, si Berruyer et probablement son subordonné, Louis-Charles-Antoine Beaufranchet d'Ayat, maréchal de camp à l'armée de l'intérieur, assistèrent à l'exécution du Roi, il semble bien que c'est Santerre qui fut chargé de la responsabilité des ordres

[1] F. Portal, *op. cit.*, p. 151.

[2] Choudieu, *Mémoires et notes*, publiés par V. Barrucand, Paris, 1897, in-8°, p. 277-278 ; Lombard de Langres, *Mémoires anecdotiques*, Paris, 1823, t. II, p. 75 ; Carro, *Santerre*, 1847, in-8°, p. 171, etc.

et des mesures de sûreté prises ce jour-là [1].

*
* *

Si beaucoup de points restent ainsi obscurs, il en est un que l'on peut du moins considérer, aujourd'hui, comme acquis : je veux parler de la place occupée par l'échafaud. Tous les textes officiels sont en effet d'accord pour marquer cette place « entre le piédestal de la statue de Louis XV (obélisque) [2] et l'avenue des Champs-Élysées [3] ». L'un de ces textes, jusqu'ici inédit, la minute du décret du Conseil exécutif du 20 janvier, permet même de préciser davantage. Ce document porte expressément :

[1] Dutemple, *op. cit.*, et Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 262-263, 267-269, 274, 277, 286-291, etc.

[2] La statue de Louis XV, dressée sur la place de ce nom, en 1763, avait été, en août 1792, jetée à bas de son piédestal, sur lequel on érigea, en août 1793, la statue de la Liberté.

[3] Proclamation du Conseil exécutif provisoire, du 20 janvier 1793 ; — Procès-verbal de l'exécution, déjà cité. (Beaucourt, t. II, p. 271-272, 308.)

« Le lieu de l'exécution sera la place de la Révolution, ci-devant Louis XV, entre le piédestal et les Champs-Élysées, et à six toises à gauche de la statue[1]. »

La statue de Louis XV étant tournée face aux Tuileries et ayant sa gauche vers le Garde-Meuble (aujourd'hui ministère de la Marine), l'échafaud était donc placé en arrière du piédestal (vers les Champs-Élysées), et un peu à gauche de ce piédestal (6 toises ou 12 mètres environ) pour un spectateur faisant face aux Tuileries. Cela est confirmé d'ailleurs par un autre texte qui situe de même la guillotine « à 6 toises du piédestal »[2]; par le *Récit d'un témoin oculaire* qui la place « entre les Champs-Élysées et la statue de la Liberté (dressée au mois d'août 1793 sur le piédestal de la statue de Louis XV), et à quinze pas du

[1] Archives nationales, A F II, 3, doss. 14, n° 2.

[2] *Décret définitif de la Convention nationale qui condamne Louis Capet, le traître, à la peine de mort, place de la Révolution, à six toises du piédestal de la statue du ci-devant Louis XV*, s. d., in-8°. (Bibl. nat., Lb[41] 2636.)

socle de cette statue » ; [1] enfin, par beaucoup de gravures sur lesquelles apparaît nettement la vraie position de l'échafaud.

Dans ces conditions, il est donc tout à fait impossible d'admettre que « le Roi a été guillotiné entre le milieu de la communication du centre de la place avec le Cours-la-Reine et le côté nord du fossé qui, au-dessous du pont de la Concorde bordait le quai, c'est-à-dire au nord de ce fossé et au sud de cette communication [2]. » A cela du reste se serait opposé l'ordre de marche des troupes de l'escorte, qui devaient filer et prendre position sur le Cours-la-Reine et sur l'emplacement ainsi faussement présumé de l'échafaud.

Cet échafaud faisait face aux Tuileries, pour que « le criminel pût à son heure suprême contempler le palais de ses aïeux [3] ». A sa

[1] *Récit d'un témoin oculaire...* (Beaucourt, t. I, p. 391.)

[2] *Mémoires du général Thiébault*, Paris, 1893, t. I, p. 349.

[3] Lettre de Pierre-René Choudieu, conventionnel, au sieur Mame, d'Angers, du 22 janvier, publiée dans Grille, *Lettres*

gauche, il avait donc l'hôtel du Garde-Meuble qu'occupaient, depuis quelque temps déjà, en partie, les services de la Marine, et qui est encore aujourd'hui le ministère de la Marine.

Je n'ai pas à décrire longuement ici la guillotine. Sur le devant d'une plate-forme, — de deux mètres environ de hauteur sur trois à quatre de large et cinq à six de long, — entourée d'une balustrade à hauteur d'appui et à laquelle on accédait par une sorte d'échelle-escalier, se dressait la « machine », composée essentiellement de deux montants, d'environ 10 pieds de haut et d'un pied d'écartement, entre lesquels était en bas placée la lunette, c'est-à-dire, les deux planches échancrées chacune en leur milieu en demi-lune, l'une fixe, l'autre mobile et glissant dans deux rainures, et où s'engageait et était maintenue la tête du condamné, au niveau de la base du crâne. En haut des deux poteaux, barrés à leur extré-

des volontaires de Maine-et-Loire, Paris, 1850, 4 vol. in-8°, t. III, p. 350.

mité supérieure par une traverse, était disposé le couperet, en forme de trapèze, monté sur un « dos » fort et lourd, un « mouton », et qui, déclanché à l'aide d'une corde, glissait, soutenu par deux « oreillons », dans des rainures garnies de cuivre, perfectionnement apporté, après que l'on se fut rendu compte que le sang rejaillissant et faisant gonfler le bois rendait l'opération plus difficile. En face du plan ainsi formé par la guillotine, une planche mobile, en son milieu, autour d'un axe, servait à lier le condamné, dont, en rabattant cette planche, on amenait ainsi la tête dans la lunette[1].

Jusqu'alors, la guillotine n'avait fonctionné que sur la place du Carrousel et sur celle de Grève. Pour la première fois, on la dressait place de la Révolution. L'opération dut se faire dans l'après-midi du 20 janvier, comme

[1] Lenotre, *La guillotine*, Paris, 1893. p. 226 et suivantes. — *La guillotine*. (*Revue des documents historiques*, 3e année, 1875-1876, t. III, p. 45-62.) — P. Maréchal, *la Révolution dans la Haute-Saône*, Paris, 1903, in-4°, p. 397-415.

en témoigne la lettre souvent citée de l'exécuteur au « citoyen suppléant pour le procureur général syndic du département ».

Citoyen,

Je viens de recevoir les ordres que vous m'aviez adressez. Je vas prendre toutes les mesures pour qu'il n'arive aucuns retards à ce qu'ils prescrivent. Le charpentier est avertit pour la pose de la machine, laquelle sera mise en place à l'endroit indiqué...

Le citoyen Sanson
Exécuteur des jugements criminels.

Paris, le 20 janvier 1793, l'an 2me de la République française[1].

Le signataire de cette lettre était Charles-Henry Sanson alors âgé de cinquante-quatre ans, celui-là même qui, le lendemain, devait décapiter le Roi. Ce point mérite qu'on y insiste, si banal qu'il puisse sembler. « Sanson, a déclaré plus tard expressément Santerre, Sanson n'avait jamais exécuté lui-même. Il voulut exécuter Louis XVI. Il avait ce jour-là

[1] Beaucourt, *Op. cit.*, t. II, p. 298.

son sabre et ses pistolets[1] ». Il y aurait là la confirmation d'une hypothèse très curieuse faite autrefois par M. Lenotre, d'après laquelle Sanson, à qui la guillotine répugnait, aurait ordinairement laissé le soin des exécutions à son fils aîné, Henry Sanson[2]. Ce dernier aurait alors simplement joué, le 21 janvier, le rôle de l'un des deux aides, que presque tous les témoins s'accordent à donner ce jour-là à l'exécuteur.

*
* *

Le Conseil général de la Commune, dans sa séance du 20 janvier, avait, je l'ai dit, formellement défendu la circulation dans les rues à tous les citoyens sans armes et aux femmes pendant la matinée du 21 janvier[3]. Après, cependant, que le cortège se fût engagé

[1] Récit de Santerre, d'après les *Mémoires* de Mercier du Rocher, cités dans Chassin, *la Guerre de Vendée*, t. III, p. 212.

[2] Lenotre, *Op. cit.*, p. 171-172.

[3] Beaucourt, t. II, p. 273, 277.

dans la rue de la Révolution, il se produisit comme un remous et un désordre, qui dut permettre à quelques personnes de pénétrer sur la place à la suite de la voiture et de l'escorte. C'est cette circonstance du moins qui valut à Étienne-Denis Pasquier, le futur chancelier, de « subir l'épouvantable spectacle du 21 janvier ». « Je demeurais alors, écrit-il, dans une maison qui donnait sur le boulevard et au coin de l'église nouvelle de la Madeleine. Mon père et moi étions, depuis le matin, en face l'un de l'autre, abîmés dans notre douleur, sans avoir la force de prononcer une parole[1]. Nous savions que le cortège s'avançait en suivant les boulevards. Tout à coup, un assez grand bruit se fait entendre. Je me

[1] Dans le récit fait par Pasquier au docteur Menière et rapporté par celui-ci dans son *Journal*, on trouve quelques précisions qui manquent ici : « Ce matin-là, raconta Pasquier au docteur Menière, mon père et moi, placés à la grille de notre maison, nous attendions l'arrivée du cortège. Les rues voisines se remplissaient de monde, on semblait compter sur quelque soulèvement, et il ne paraissait pas possible que l'arrêt de mort fût exécuté. » (*Journal du docteur Prosper Menière*, Paris. 1903, in-8°, p. 393).

précipite[1], poussé par la pensée que peut-être il se fait une tentative pour la délivrance du Roi. Comment n'aurais-je pas jusqu'au dernier moment conservé cet espoir ? J'arrive ; ce n'étaient que les clameurs des forcenés qui entouraient la voiture ; je me trouve enveloppé dans la foule qui la suivait, qui m'entraîne jusque sur la place, me porte et me fixe, en quelque sorte, en face de l'échafaud ![2] » Et nous savons, d'ailleurs, qu'en dépit des défenses officielles, de simples curieux trouvèrent le moyen de s'approcher jusqu'aux abords de la guillotine. « Ce fut le 21 janvier qu'eut lieu l'exécution du Roi, écrit Pierre-Joseph Joly, de Reims, alors en séjour à Paris. Je l'avoue, quoique tout frissonnant de ce que je voyais journellement, j'étois jeune et curieux. Je me rendis seul sur la place de la

[1] « Sans chapeau. » (*Ibid*).

[2] *Mémoires du chancelier Pasquier*, Paris, 1894, t. I, p. 86-87. — « Entraîné par le flot qui suivait la fatale voiture, j'arrivai jusqu'à l'entrée des Champs-Elysées tout près des massifs qui soutiennent les Chevaux de Marly. » (Pasquier, dans le *Journal de Ménière*, *loc. cit.*)

Révolution. Elle étoit déjà remplie de gardes nationales, tant cavalerie, qu'infanterie et artillerie. Toutes les issues en étoient défendues par deux pièces de canon chargées jusqu'à la gueule. Cependant je parvins à passer, quoique sans armes ; il n'y avoit que les corps armés qui y pouvoient rester. Il y avoit, à peu de distance de l'échafaud, de vastes bassins qui servoient aux maçons pour fondre leur chaux. Je me jetai dedans, où je vis déjà trois ou quatre personnes qui s'y étoient réfugiées, et, dans cette position, j'attendis le moment qui devoit couvrir la France de la plaie la plus saignante qu'elle eût jamais et qu'il y a lieu de croire qu'elle aura jamais... Enfin, sur les dix heures et demie du matin, on entendit une confusion de voix qui crioient : *Le voilà ! Le voilà !* Alors je me penchai sur l'angle de ce bassin, dans lequel j'étois enfoncé, et vis arriver le triste cortège ![1] »

[1] Récit de Pierre-Joseph Joly, de Reims (1770-1861) publié

Les choses étaient réglées de telle manière que ce cortège, « arrivant à la place de la Révolution, devait continuer sa marche dans le cours de l'Égalité (ci-devant la Reine) jusqu'à ce que l'on commandât halte à la tête »[1]. Et si l'on s'en rapporte, d'autre part, à une relation contemporaine, qui dit que « la voiture, dans laquelle était le Roi, a fait le tour de l'échafaud et s'est arrêtée au pied de l'escalier par lequel on y montoit »[2], il faudrait admettre que le cortège aurait, en débouchant de la rue de la Révolution sur la place, pris son point de direction sur le pont de la Révolution, pour faire un *à-droite* à la hauteur de la statue de Louis XV et gagner le Cours-la-Reine, ou opéré une conversion à droite et vers le même point, entre le piédestal de la statue de Louis XV et l'échafaud,

par A. Tausserat-Radel, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, 1895, 2e série, t. VII, p. 237-240.

[1] Dutemple, *Ordres du jour inédits de Santerre*, p. 20.

[2] Lettre du conventionnel Blad, déjà citée. (*Révolution française*, 1895, t. II, p. 542.)

pendant que, dans les deux cas, la voiture se serait détachée de l'escorte, pour faire en effet « le tour » de cet échafaud et s'arrêter devant l'escalier.

« Dès que le Roi sentit que la voiture n'allait plus, raconte l'abbé Edgeworth, il se retourna vers moi et me dit à l'oreille : « Nous « voilà arrivés, si je ne me trompe. » Mon silence lui répondit qu'oui. Un des bourreaux vint aussitôt ouvrir la portière, et les gendarmes voulurent descendre ; mais le Roi les arrêta, et appuyant sa main sur mon genou : « Messieurs, leur dit-il, d'un ton de maître, je « vous recommande Monsieur que voilà : ayez « soin qu'après ma mort il ne lui soit fait « aucune insulte. Je vous charge d'y veiller ». Ces deux hommes ne répondant rien, le Roi voulut reprendre d'un ton plus haut ; mais l'un d'eux lui coupa la parole : « Oui, oui, lui « répondit-il, nous en aurons soin ; laissez-« nous faire ». Et je dois ajouter que ces mots furent dits d'un ton de voix qui aurait dû me

glacer, si, dans un moment tel que celui-là, il m'eût été possible de me replier sur moi-même[1]. »

Ce court dialogue rapporté par Edgeworth suffit-il à remplir les « trois », « quatre », ou « cinq minutes, que presque tous les témoins s'accordent à reconnaître que le Roi passa dans la voiture avant de descendre ? Peut-être que non, et alors il faut admettre, ou bien qu'il s'entretint quelques instants seul à seul avec l'abbé Edgeworth[2], ou bien qu'il acheva ses prières qui n'étaient point finies[3].

Il est un point sur lequel concordent mieux les impressions des spectateurs : l'attitude du Roi quand, sortant de la voiture, il se

[1] *Relation de l'abbé Edgeworth de Firmont*, dans Beaucourt, *op. cit.*, t. I, p. 333.

[2] *Journal de Perlet*, 22 janvier 1793, cité dans Beaucourt, t. I, p. 342.

[3] Santerre, dans les *Mémoires* de Mercier du Rocher, déjà cités. — *Procès des Bourbons*, cité dans Beaucourt, t. I, p. 388. — *Semaines parisiennes*, citées dans Beaucourt, t. I, p. 370.

trouva au pied de l'échafaud. Tous ceux qui le virent à cet instant, — amis et ennemis, — sont unanimes à reconnaître « son air déterminé et courageux »[1], « le regard assuré qu'il arrêta sur l'instrument de son supplice, sur le piédestal de la statue de son aïeul et sur le peuple »[2], « la fermeté et le calme » avec lesquels « il fixa » tout ce qui l'entourait[3]. « Ses cheveux n'étaient pas en désordre, son teint ne paraissait pas altéré »[4], précise un texte.

Mais c'est à partir de cette heure que varient les dires des assistants, et c'est à partir de cette heure aussi que s'impose la critique la plus sévère de l'autorité de leurs témoignages. Où se fit la toilette du condamné ? au pied de l'échafaud, ou sur l'échafaud même ? Gravit-il seul et sans secours les degrés de la

[1] *Journal de Perlet*, 22 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 342.)

[2] *La Révolution racontée par un diplomate étranger*, par MM. de Grouchy et Guillois, Paris, 1903, in-8°, p. 422. (Lettre de Joseph Lama, du 28 janvier 1793.)

[3] Beaulieu, *Les Souvenirs de l'histoire...* (Beaucourt, t. I, p. 397.) — Lettre de Blad, conventionnel, déjà citée.

[4] *Journal de Perlet*, 22 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 342.)

guillotine ? Où fut prononcé le célèbre adieu de l'abbé Edgeworth ? Où et à quel moment le Roi adressa-t-il au peuple ses dernières paroles ? A quel instant et par qui fut-il interrompu ? Tous épisodes qu'il paraît presque impossible, à première vue, de retracer d'une façon certaine, étant donnée la diversité des relations.

J'ai tenté de le faire pourtant, en prenant comme base, je le dis tout de suite, les rapports de ceux qui m'ont paru avoir été le mieux placés pour bien voir et bien entendre, pour vivre dans toute leur horreur, pour raconter plus tard en toute sincérité l'histoire des sept minutes tragiques que je vais exposer d'après eux ; en première ligne : l'abbé Edgeworth, le bourreau Sanson, Santerre ; en seconde ligne : Philippe Pinel, le célèbre médecin aliéniste, âgé de quarante-huit ans ; André Girard, commandant du bataillon des fédérés de Marseille, dont j'ai déjà parlé ; Joseph Trémié, volontaire au même bataillon ; Rouy l'aîné, rédacteur du *Magicien républi-*

cain; Pichon, simple garde national, originaire de Pithiviers.

Un fait est d'abord surabondamment prouvé, en dépit des affirmations contraires : c'est que le Roi fut « dépouillé » au pied même de l'échafaud, et non après qu'il y fût monté. « Décendant de la voiture pour l'exécution, on a dit à Louis Capet qu'il faloit òter son habit; il fit quelques difficultées, en disant qu'on pouvoit l'exécuter comme il étoit. Sur la représentation que la chose étoit impossible, il a lui-même aidé à òter son habit. Il fit encore la même difficultée lorsqu'il cest agit de lui lier les mains, qu'il donna lui-même lorsque la personne qui l'acompagnoit lui eut dit que c'étoit un dernier sacrifice. Alors il s'informa sy les tembours batteroit toujour; il lui fut répondu que l'on n'en savoit rien. Et c'étoit la véritée [1]. » Cette courte rela-

[1] Lettre de Sanson au rédacteur du journal *Le Thermomètre*, 20 février 1793. (Bibl. nat., fonds français, ms. 10.268, autographe.)

Citoyen

BIBLIOTHEQUE ROYALE

Un voyage d'un instant a été la cause que je n'ai pas eut l'honneur de répondre a l'invitation que vous me faites dans votre journal au sujet de Louis Capet. Voici suivant ma promesse l'exacte vérité de ce qui c'est passé ... Décendant de la voiture, pour l'exécution, on lui a dit qu'il falloit ôter son habit, il fit quelques difficultés en disant qu'on pouvoit l'exécuter comme il étoit. Sur la representation que la chose étoit impossible il a lui même, aidé a ôter son habit. il fit encore la même difficultés lorsqu'il s'agit de lui lier les mains. qu'il donna lui même. lorsque la personne que la compagnoit lui eut dit (que c'étoit un dernier sacrifice alors) il s'informa sy les tambours batteroit toujours, il lui fut répondu que l'on n'en savoit rien. Et c'étoit la vérité. il monta l'échaffaud. Et voulu foncer sur le devant comme voulant parler. Mais? on lui representa que la chose étoit impossible encore, il se laissa alors conduire a l'endroit où on l'attachat. Et où il s'est écrié très haut peuple je meurs innocent. Ensuitte

10

Se retournant vers nous. il nous dit Messieurs —
Je suis innocent de tout ce dont on m'inculpe. Je —
souhaite que mon sang puisse ~~cette~~ cimenter le
bonheur des français. Voila citoyen ses dernieres
et les veritables paroles.
L'espèce de petit débat qui se fit au pied de —
l'échaffaud roulloit sur ce qu'il ne croyoit pas nécessaire
qu'il otat son habit et qu'on lui lia les mains
il fit aussi la proposition de se couper lui même
les cheveux.
Et pour rendre homage a la vérité. il a soutenu tout cela
avec un sang froid, et une fermeté qui nous a tous —
étonnés. Je reste tres convaincu qu'il avoit puisé cette —
fermeté, dans les principes de la réligion dont personne
plus que lui ne paroissoit pénétré, et y persuadé
Vous pouvez etre assuré, citoyen, que voila la vérité dans
son plus grand jour.

J'ay l'honneur d'etre citoyen

Votre concitoyen
Sanson

Paris ce 20. Fevrier 1793. l'an 2me
de la Republique française

LETTRE DE CHARLES-HENRY SANSON

à Jacques-Antoine Dulaure, rédacteur du journal
Le Thermomètre du jour, du 20 février 1793.

(Bibliothèque nationale, cabinet des manuscrits, fonds français, vol. 10.268,
original autographe.

tion de Sanson est, je crois, de la plus rigoureuse véracité et ne peut qu'être illustrée par celle si connue de l'abbé Edgeworth et par celle de Santerre, plus brutale et réaliste.

« Dès que le Roi fut descendu de voiture, dit Edgeworth, trois bourreaux l'entourèrent et voulurent lui ôter ses habits. Mais il les repoussa avec fierté, et se déshabilla lui-même. Il défit également son col, ouvrit sa chemise et l'arrangea de ses propres mains. Les bourreaux, que la contenance fière du Roi avaient déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre de l'audace. Ils l'entourèrent de nouveau, et voulurent lui prendre les mains : « Que prétendez-vous ? » leur dit le prince, en retirant ses mains avec vivacité. — « Vous lier ! » répondit un des bourreaux. — « Me lier ! » repartit le Roi, d'un air d'indignation, « je n'y consentirai jamais ! Faites ce « qui vous est commandé, mais vous ne me « lierez pas ; renoncez à ce projet ! » Les bourreaux insistèrent ; ils élevèrent la voix, et

semblaient déjà vouloir appeler du secours pour le faire de vive force. C'est ici peut-être le moment le plus affreux de cette désolante matinée ; une minute de plus, et le meilleur des rois recevait, sous les yeux de ses sujets rebelles, un outrage mille fois plus insupportable que la mort, par la violence qu'on semblait vouloir y mettre. Il parut le craindre lui-même ; et, se retournant vers moi, il me regarda fixement comme pour me demander conseil. Hélas ! il m'était impossible de lui en donner un, et je ne lui répondis d'abord que par mon silence. Mais comme il continuait de me regarder : « Sire, lui dis-je, avec des « larmes, dans ce nouvel outrage, je ne vois « qu'un dernier trait de ressemblance entre « votre Majesté et le Dieu qui va être sa « récompense. » A ces mots, il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur que je ne saurais jamais rendre. « Assurément, me « dit-il, il ne faudra rien [de] moins que son « exemple pour que je me soumette à un pa-

« reil affront. » Et se tournant vers les bourreaux : « Faites ce que vous voudrez, leur dit-il, « je boirai le calice jusqu'à la lie ! » Puis, — dit une variante du récit d'Edgeworth, — « il présenta ses mains avec une majestueuse résignation, et comme on faisait plusieurs nœuds, le Roi dit avec douceur : « Il n'est « pas nécessaire de serrer aussi fort ! [1] »

« Lorsque Louis fut arrivé, raconte, d'autre part, Santerre, quatre mois après l'événement, il demanda à parler seul à son confesseur. Il resta dans la voiture environ cinq minutes, puis il en descendit. A l'instant, l'exécuteur le saisit et lui dit : « Monsieur, laissez votre « habit ! — Non, répliqua le Roi, d'un ton « ferme. — Il faut laisser votre habit, je ne « peux pas opérer sans cela. — Je ne le veux « pas, répliqua Louis. » Le bourreau et ses deux valets veulent l'en dépouiller. « Eh ! « bien, dit-il, laissez-moi ; je vais l'ôter moi-

[1] *Relation originale d'Edgeworth* (Beaucourt, t. I, p. 333-335), et texte de Bertrand de Moleville (*Ibid.*, p. 334).

« même. » Il détache son col, le jette à terre, et quitte son habit. Le bourreau profite de ce moment, lui saisit les mains et les lui attache derrière le dos, tire promptement ses ciseaux et lui coupe les cheveux. Cette opération fit tressaillir Louis[1]. »

En dehors des particularités fournies par ces récits, trois détails seulement peuvent être empruntés sûrement à d'autres sources : au *Mémoire* de Madame Royale, et à d'autres « souvenirs » de Santerre, celui-ci, que les mains furent attachées au Roi « avec son mouchoir, non avec une corde »[2]; — à la lettre de Pinel, du 21 janvier, cet autre, que le bourreau, après avoir coupé les cheveux du

[1] Récit de Santerre, dans les *Mémoires* de Mercier du Rocher. Je suis ici le texte de ces *Mémoires* tel qu'il est donné, dans la *Revue du Bas-Poitou* (1908, 2e livraison, p. 189-190), par M. René Vallette, qui a publié une partie du récit de Santerre d'après le manuscrit original des *Mémoires* de Mercier du Rocher, appartenant à M. Ernest Brisson, ancien magistrat à Fontenay-le-Comte.

[2] *Mémoire de Madame Royale*, dans Beaucourt, t. I, p. 20. — Santerre, « Souvenirs » rapportés par Carro, *Santerre*, p. 171.

Roi, les « mit dans sa poche »[1]; — aux relations de Rouy l'aîné et d'Ange Pitou[2], ce dernier, qu'au pied de l'échafaud le Roi se mit à genoux devant Edgeworth, pour lui demander sa bénédiction et qu'ils s'embrassèrent.

« L'exécuteur, raconte Santerre, montre, alors, au Roi l'escalier de l'échafaud et veut le soutenir pour l'aider à monter. Louis refuse ce secours ». Et Santerre ajoute ce que rapportent beaucoup d'autres, que le Roi escalada l'escalier « d'un pas très ferme », « très courageusement, et seulement appuyé sur le bras de son confesseur »[3]. — Un récit, —

[1] Lettre de Pinel (*Libre Parole*, du 21 janvier 1893).

[2] *Récit authentique..... des jugement et exécution de Louis XVI.*, par le citoyen Rouy, l'aîné, témoin oculaire, dans *le Magicien républicain*, Paris, 1794, in-18. (Beaucourt, t. I. p. 380.) — Ange Pitou, l'*Urne des Stuarts*, Paris, 1815, p. 173, et le récit des *Semaines parisiennes*, que je crois être de Pitou. (Beaucourt, t. I, p. 371.) — Voir aussi Windtsor, *Agonie et mort héroïque de Louis XVI*, Paris, 1793, in-8°, p. 45.

[3] Santerre, d'après les *Mémoires* de Mercier du Rocher et dans les souvenirs rapportés par Carro, *Santerre*, p. 169; — lettre de M. Chaumine, médecin à Paris, à M. Préval à Angers, Paris, 21 janvier 1793, publiée dans Grille, *Lettres des volontaires de Maine-et-Loire*, 1850, t. III, p. 348; — lettre de Joseph Trémié, volontaire des fédérés de Marseille,

qui prétend reproduire « les propres expressions d'un témoin oculaire », — précise qu'il monta à l'échafaud « avec cet air religieux et majestueux d'un prêtre vénérable qui monte à l'autel pour célébrer la messe »[1]. La vérité est encore ici, je crois, dans Edgeworth, qui dit l'avoir soutenu dans sa montée qui fut, en réalité, très pénible. « Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement roides. Le Roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras ; et à la peine qu'il semblait prendre, je craignis un moment que son courage ne commençât à fléchir[2]. » La chose peut s'expliquer naturellement, autrement que par l'émotion, — à laquelle fait allusion Edgeworth, — par la peine que devait avoir un homme de la corpulence du Roi à gravir l'escalier très incliné de la guillotine.

du 21 janvier 1793, publiée dans la *Revue rétrospective*, nouvelle série, 1892, p. 82 ; — *Gazette nationale*, ou *Moniteur universel*, du 23 janvier 1793.

[1] *Annales de la République française*, 25 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 355.)

[2] *Relation d'Edgeworth*, dans Beaucourt, t. I, p. 335.

Quoi qu'il en soit, c'est pendant cette ascension ou à son terme que l'abbé Edgeworth dut prononcer le mot fameux : « Fils de saint Louis, montez au ciel ! » ou « Fils de saint Louis, le ciel vous attend », qu'il n'y a pas de raisons absolues pour rejeter[1].

Cependant, à peine parvenu sur la plateforme, le Roi « s'échappe, pour ainsi dire, des mains » de son confesseur, « traverse, d'un pied ferme, toute la largeur de l'échafaud »[2], « s'avançant sur le côté gauche »[3]. Les bourreaux surpris essaient de le retenir. « Il donne un coup de coude à celui des exécuteurs qui était à son côté gauche et le dérange suffisamment pour pouvoir s'avancer jusqu'au bord de l'échafaud »[4], « contre la balustrade,

[1] Voir sur ce point Edmond Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*. Paris, 1884, in-12, p. 447-451 ; et Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 353-369.

[2] *Relation d'Edgeworth*, dans Beaucourt, t. I, p. 335.

[3] Santerre, dans les *Mémoires* de Mercier du Rocher.

[4] Récit de Rouy l'aîné, dans *le Magicien républicain*. (Beaucourt, t. I, p. 380.)

LES DERNIÈRES EXHORTATIONS D'EDGEWORTH

D'après une gravure anonyme.

(Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes, collection de l'Histoire de France.)

du côté gauche, vis-à-vis le Garde-meuble »[1]. Dépouillé de son habit, et n'étant plus revêtu que de son gilet blanc, de sa culotte et de ses bas gris, sa haute et forte stature se détachant sur le ciel sombre et bas, les épaules plus effacées de ses mains liées, « la tête levée[2] », le cou dégagé, ses cheveux coupés par derrière devant lui donner le plus étrange aspect, « le visage rouge »[3] de l'effort physique fait sans doute pour gravir les degrés de la guillotine, « promenant ses regards de la droite à la gauche »[4], tel apparaît alors le *Roi-martyr*, dont ses ennemis n'ont même pas pitié à cette minute suprême : « A l'exemple de Charles Ier, disent les *Révolutions de Paris*, Louis Capet, quand il monta

[1] *Récit d'un témoin oculaire*, dans *Illustres victimes vengées des injustices de leurs contemporains*. Paris, 1802, in-8°. (Beaucourt, t. I, p. 391.)

[2] *Le Républicain*, n° du 22 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 340.)

[3] *Les Révolutions de Paris*, 19-26 janvier. (Beaucourt, t. I, p. 364.)

[4] *Le Républicain*, n° du 22 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 340).

sur la guillotine, étoit vêtu de blanc, symbole apparemment de son innocence. Cette affectation n'a point échappé à certaines gens, qui ont su gré à leur bon maître de soutenir son rôle jusqu'à la fin [1] ».

Les tambours de l'escorte, qui s'étaient rangés face à « la machine », roulaient, ai-je dit, dès avant la descente du Roi de sa voiture. Point important, et qu'aucun récit sûr ne permet de révoquer en doute. « Les tambours qui battaient la marche, racontait plus tard Santerre, n'avaient pas à ce moment discontinué de battre et ne devaient cesser que lorsque toute la troupe serait entrée dans la place et aurait cessé de marcher [2]. » Que se passa-t-il alors ? Le Roi, « par son seul regard » [3], « d'un signe » [4], « d'un geste » de la tête ou

[1] *Les Révolutions de Paris*, 19-26 janvier. (Beaucourt, t. I, p. 365.)

[2] Santerre dans ses « souvenirs », rapportés par Carro, *Santerre*, p. 169.

[3] *Relation d'Edgeworth*, dans Beaucourt, t. I, p. 335.

[4] *Semaines parisiennes* (Beaucourt, t. I, p. 372) ; récit de

du pied[1], imposa-t-il silence à ces tambours? La chose est tout à fait probable. Quelques récits affirment pourtant qu'il leur cria : « Taisez-vous ! » ou « Paix, tambours !... Messieurs, je demande la parole[2]! » Quoi qu'il y ait, les tambours, une partie d'entre eux du moins, discontinuèrent de battre, et l'on comprit ou l'on entendit que le Roi voulait parler. Aussitôt, « un mouvement d'agitation se manifesta parmi tous les citoyens armés, les uns demandant qu'on le laissât parler, et les autres, déjà trop ennuyés des longueurs que l'appareil avait occasionnées, s'opposant à ce qu'il fût entendu. Cette diversité d'opinions fit augmenter l'agitation, et déjà on craignait un soulèvement qui n'aurait pu être que des plus funestes par les malheurs inévitables qui en

Rouy l'aîné, dans *le Magicien républicain* (*Ibid.*, t. I, p. 380) : Blad, lettre citée.

[1] Lettre de Pinel déjà citée.

[2] *Procès des Bourbons...* (Beaucourt, t. I, p. 387) ; — [Charles-Claude de Montigny], *Les Illustres victimes...* (*Ibid.*, t. I, p. 391.) — Touchard-Lafosse, *Souvenirs d'un demi-siècle*, Paris, 1836, t. III, p. 362.

auraient été la suite[1] ». « La foule commençait à s'émouvoir en faveur de Louis » ;[2] « quelques voix s'élevèrent derrière un amas de pavés et crièrent *Grâce* ![3] » D'autre part, « on parlait de divers côtés de faire feu, et les Marseillais étaient disposés à tout événement à tirer sur l'échafaud ; on entendait de toutes parts le bruit menaçant de fusils qu'on armait... »[4].

Il fallait brusquer les choses. Les chefs de la force armée le comprirent. Ordre est hurlé aux tambours de « reprendre », ou de « redoubler[5] » leur roulement. Hurlé par qui, cet ordre ? Par Santerre ? Par Berruyer ? par Beaufranchet d'Ayat ? par A.-C.-M. Sain de Bois-le-Comte,

[1] Récit de Rouy l'aîné... (Beaucourt, t. I, p. 380-381.)

[2] Santerre, dans les *Mémoires* de Mercier du Rocher.

[3] Santerre, d'après des souvenirs rapportés dans Carro, *Santerre*, 1847, in-8°, p. 168. — « Edgeworth m'assura avoir entendu quelques voix proférer et répéter les cris de *Grâce !* » (Allonville, *Mémoires secrets*, t. III, p. 159).

[4] « Souvenirs » de Santerre rapportés par Carro, *Santerre*, p. 170-171.

[5] Lettre de Joseph Lama, du 28 janvier 1793, dans *La Révolution racontée par un diplomate étranger*, p. 421.

LOUIS XVI SUR LA PLATE-FORME DE L'ÉCHAFAUD

D'après un dessin rehaussé de gouache de SWEBACH.

(Musée Carnavalet.)

obscur officier, adjoint d'adjudant général, à qui l'on a fini par « infliger » cet honneur[1] ? Probablement par tous à la fois, qui, affolés, se le renvoyèrent les uns aux autres. En même temps, les aides de camp de Santerre se ruent vers l'échafaud et « pressent le bourreau de faire son métier. L'un d'eux, Richard (dont certains récits font, à tort, un des exécuteurs), se saisit d'un pistolet et le met en joue »[2]. Mais Sanson et ses aides se sont déjà jetés sur le Roi, et l'entraînent de la gauche vers la guillotine. On aperçut alors celui-ci qui, « devenu jaune comme un coing »[3], « fit un geste d'impatience »[4], « frappa du pied »[5]. Et c'est à ce moment, pendant qu'il était « conduit à l'endroit où on l'atta-

[1] Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Elisabeth*, Paris, 1873, t. VI, p. 448.

[2] Santerre, dans les *Mémoires* de Mercier du Rocher.

[3] Lombard de Langres, *Mémoires anecdotiques*... Paris, 1823, t. II, p. 75.

[4] Lettre du conventionnel Blad, déjà citée.

[5] Lettre du garde national Pichon, déjà citée.

cha »[1], « pendant qu'on l'emmenoit à la planche fatale »[2], « pendant qu'on le lioit à la planche verticale »[3], « pendant qu'on lui mettoit les sangles »[4], autour des reins et aux jambes, c'est à ce moment seulement, semble-t-il, que le Roi commença à prononcer « d'une voix si forte qu'elle dut être entendue du Pont-Tournant »[5], « d'une voix de stentor »[6], et acheva dans un tel tumulte « qu'on ne put l'entendre à plus de six pas »[7], les célèbres paroles dont le texte le plus sûr est certainement le suivant : « Peuple, je meurs innocent! Je pardonne aux auteurs de ma mort! Je prie

[1] Lettre de Sanson au directeur du *Thermomètre*. (Bibl. nat., fonds français, ms. 10,268.)

[2] Récit de Rouy l'aîné, dans *le Magicien républicain*. (Beaucourt, t. I, p. 381.)

[3] *La Révolution racontée par un diplomate étranger...*, p. 423.

[4] *Les Révolutions de Paris*, 19-26 janvier. (Beaucourt, t. I, p. 365.)

[5] *Relation d'Edgeworth*, dans Beaucourt, t. I, p. 335.

[6] Lombard de Langres, *Mémoires anecdotiques....* t. II, p. 75.

[7] Santerre, « Souvenirs » rapportés par Carro, *Santerre*, p. 170.

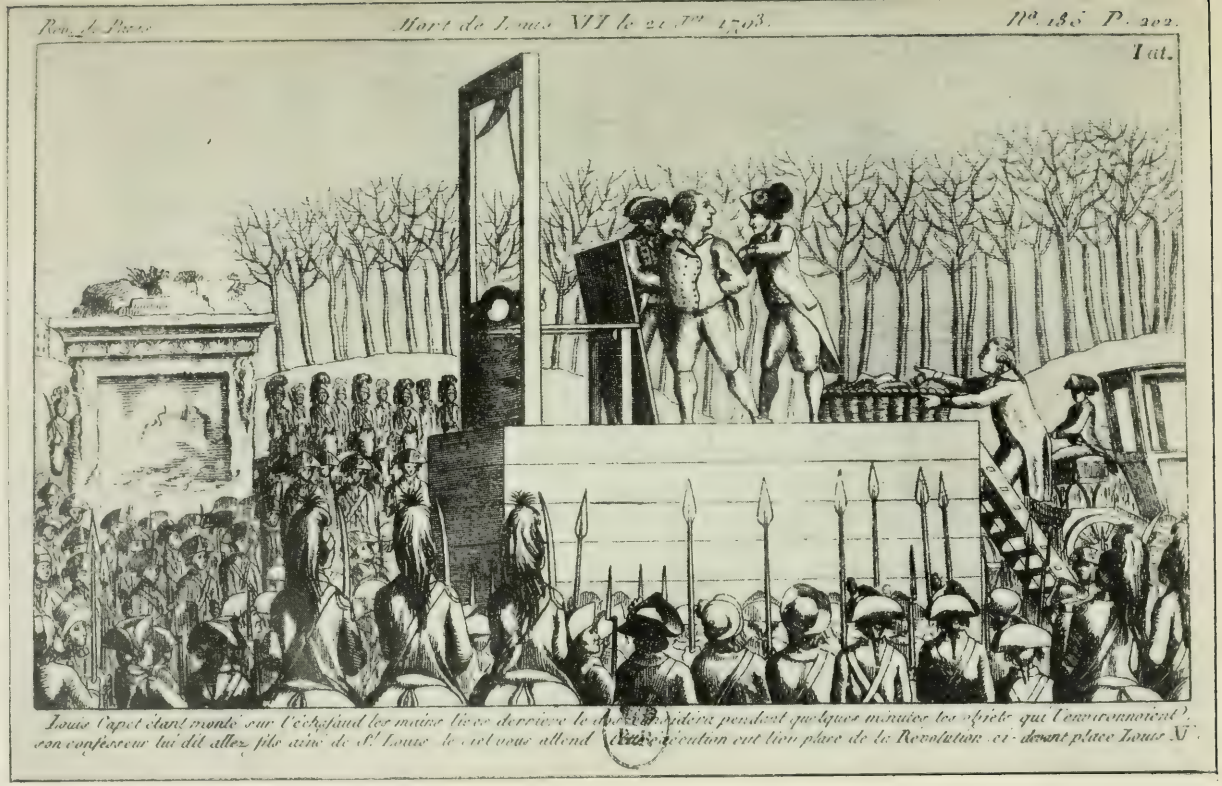

LOUIS XVI ENTRAINÉ VERS LA GUILLOTINE

D'après une gravure contemporaine, publiée dans le journal *Révolutions de Paris*.

(*Révolutions de Paris*, nº 185, 19-26 janvier 1793 ; — et Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes, collection de l'Histoire de France.)

Dieu que mon sang ne retombe pas sur la France!... » Version dont les trois phrases ont pour elles l'autorité des témoignages les plus sûrs, et dont la dernière est particulièrement confirmée par l'acte horrible qu'allait susciter bientôt cette suprême prière du Roi.

Celui-ci était déjà ligoté lorsqu'il acheva de parler. Sanson prétend même dans son récit qu'après « s'être écrié très haut : « Peuple, je « meurs innocent! », c'est en se retournant vers lui et ses aides qu'il prononça ses dernières paroles[1]. Et qu'il ait « paru résister aux bourreaux »[2] pendant qu'ils l'attachaient, cela n'a rien d'invraisemblable et s'explique « ou par l'horreur si naturelle à tout homme qui voit approcher sa fin dernière, ou bien par l'espoir que le peuple demanderoit sa grâce, car quel est l'homme qui n'espère pas jusqu'aux derniers moments! »[3] Mais qu'il ait crié « trois

[1] Lettre de Sanson, déjà citée.

[2] *Relation d'Edgeworth*, dans Beaucourt, t. I, p. 336.

[3] Lettre de Pinel.

fois de suite très précipitamment : « Je suis « perdu ! », ou bien : « Quelle trahison ! je suis perdu, je suis perdu ! » rien n'est plus improbable[1].

Un seul témoignage veut qu'avant de « s'abaisser sous la hache », il ait « levé les yeux au ciel »[2]; un autre que, « quand la bascule eut pris sa direction », il ait « encore relevé la tête, regardant et fixant la multitude »[3]; un troisième enfin, dont il n'est guère possible de vérifier la valeur, qu' « en se plaçant sous le fatal couteau », il ait dit : « Je remets mon âme à Dieu »[4]. Au fond, sur ce suprême instant, le récit de Santerre reste le plus vraisemblable : « Au moment où la planche fait la

[1] *Thermomètre du jour*, du 13 février 1793. (Beaucourt, t. I, p. 389.) — *Procès des Bourbons...* (*Ibid.*, t. I, p. 387.) — Touchard-Lafosse, *Souvenirs d'un demi-siècle*, Paris, 1836, t. III, p. 362.

[2] *Annales de la République française*, 25 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 356.)

[3] *Détails authentiques sur les derniers momens de Louis XVI*. (Beaucourt, t. I, p. 393.)

[4] *Testament de Louis XVI...* Paris, chez Caillot, in-8°. (Bibl. nat., Lb[51] 405.)

bascule et se porte à la fatale lunette, il jeta un cri affreux que la chute du couteau étouffa en emportant la tête »[1].

Le Roi était arrivé au pied de l'échafaud à 10 h. 15. A 10 h. 22, un coup de feu, jamais expliqué, partant « du bout des Champs-Élysées »[2], saluait en quelque manière la chute de la tête du « tyran ».

Certains détails se placent ici trop précis et spéciaux pour avoir été imaginés après coup. L'on n'a pu inventer : que « le col du Roi s'arrangea avec peine dans le croissant de la guillotine[3] » ; — qu'après la chute du couteau, la tête tenait encore et qu' « on pesa sur le fer » pour la faire tomber[4] ; — que, par suite, enfin, de la mauvaise position du cou du

[1] Santerre dans les *Mémoires* de Mercier du Rocher.

[2] Lettre de Pierre-Joseph Joly, déjà citée.

[3] *Derniers moments de Louis XVI, ou détail de ce qui s'est passé depuis sa communication avec sa famille jusqu'à son exécution*, Paris, in-8°, p. 7.

[4] *Détails authentiques sur les derniers momens de Louis XVI.* (Beaucourt, t. I, p. 393.)

Roi dans la lunette, « il eut l'occiput et la mâchoire horriblement coupés [1] ».

Faut-il attribuer ce dernier fait à cette inexpérience professionnelle de Sanson, à laquelle j'ai fait allusion plus haut ? On peut le croire. Il est impossible, dans tous les cas, d'inférer, comme on l'a fait souvent, du récit d'Edgeworth, que c'est le fils de Sanson, Henry Sanson, qui aurait exécuté Louis XVI. Le texte original d'Edgeworth ne porte rien de pareil. La version de Bertrand de Moleville a seule pu donner lieu à une équivoque, mais rien qu'à une équivoque. « On a lieu de croire », raconte, suivant Edgeworth, Bertrand de Moleville, après avoir dit que « le forfait fut consommé », « on a lieu de croire que Santerre et le conseil du Temple avaient pris la peine de choisir, pour exécuter un tel crime, des hommes dont le patriotisme n'était connu que par le meurtre. Autrement, comment expliquer la férocité

[1] S. Mercier, *Le nouveau Paris*, Paris, Fuchs, in-8°, t. III, p. 4.

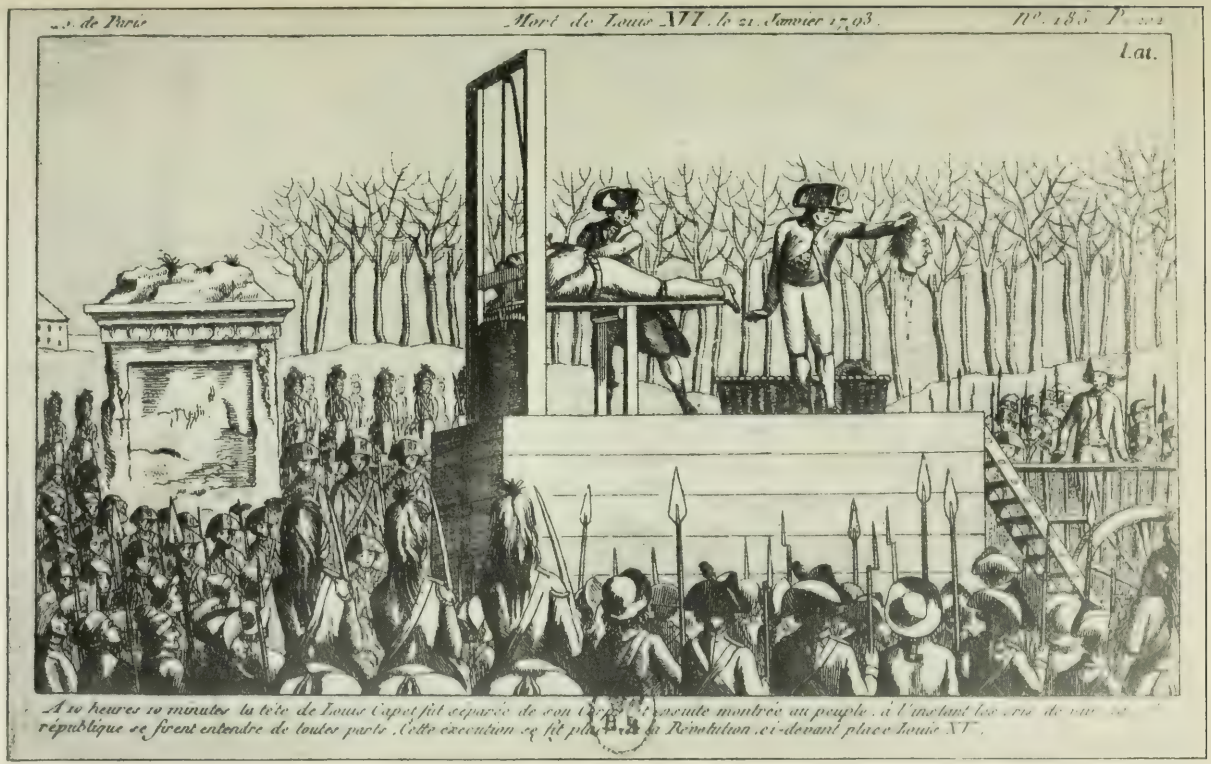

L'UN DES EXÉCUTEURS MONTRANT LA TÊTE DU ROI AU PEUPLE

D'après une gravure contemporaine, publiée dans le journal *Révolutions de Paris*.

(*Révolutions de Paris*, n° 185, 19-26 janvier 1793 ; — et Bibliothèque Nationale, Cabinet des Estampes, collection de l'Histoire de France.)

du jeune homme qui, en ce moment, prêta son ministère ? Il avait dix-huit ou vingt ans : dès que la tête du Roi fut séparée de son corps, ce jeune cannibale la saisit par les cheveux et, dansant autour de l'échafaud, la fit voir à tout le peuple en criant : *Vive la nation !* »[1]. Or, dans ce récit, les mots : «... qui en ce moment prêta son ministère...» ne me semblent pouvoir se rapporter qu'à l'acte du jeune homme qui, « prenant la tête » du Roi « dans le sac » « d'osier doublé de cuir », placé sous la guillotine[2], la montra au peuple, « sans prononcer la moindre parole »[3], « accompagnant cette cérémonie monstrueuse des cris les plus atroces et des gestes les plus indécents »[4], dit le texte original d'Edgeworth, lequel « s'étant tenu à genoux sur

[1] Edgeworth, d'après Bertrand de Moleville, dans Beaucourt, t. I, p. 336.

[2] Lettres de Pinel et de Blad, déjà citées.

[3] *La Révolution racontée par un diplomate étranger* (lettre de J. Lama, du 28 janvier), p. 422.

[4] *Relation d'Edgeworth*, dans Beaucourt, t. I, p. 337.

l'échafaud pendant le temps de l'exécution, se trouvait encore dans la même posture, et aurait été couvert de sang, si un mouvement involontaire, que depuis il a regretté, ne l'eût fait retomber lorsque ce monstre approcha de lui ![1] ». Quant à ce jeune homme, « paraissant dix-huit à vingt ans », et qui prit sur lui d'accomplir un acte qui revenait de droit au bourreau lui-même, je ne fais aucune difficulté d'admettre, et tout au contraire, que c'était bien Henry Sanson, qui, né à la fin de 1767, venait à peine d'atteindre ses vingt-quatre ans[2].

A d'autres témoins que l'abbé Edgeworth l'acte parut d'ailleurs moins atroce. Avec un inconscient réalisme : « Les bourreaux ont montré au peuple la tête de Capet, raconte Joseph Trémié ; cette tête n'avoit point été dérangée de sa frisure, et sembloit une tête à perruque »[3].

[1] Edgeworth, d'après Bertrand de Moleville. (Beaucourt. t. I, p. 337.)

[2] Lenôtre, *La Guillotine*, p. 171-172.

[3] Lettre de Joseph Trémié, volontaire du bataillon de Mar-

*
* *

Tous les récits hostiles au Roi placent ici les manifestations enthousiastes qui se seraient produites : cris de *Vive la nation! Vive la République! Vive la liberté! Vive l'égalité!* casques, bonnets et chapeaux mis au bout des piques et des baïonnettes; insultes au Roi défunt : *Périssent ainsi tous les tyrans!* « danses à l'entour de l'échafaud et sur la place de la Révolution[1] », dit un témoin, « danse d'au moins cent personnes, précise un autre, hommes et femmes, formant un rondeau, chantant la chanson des Marseillais à plein gosier, et criant : *Voilà la tête du tyran bas!* »[2].

La haine, la férocité et la peur suffisent trop

seille, du 21 janvier 1793. (*Revue rétrospective*, nouvelle série, 1892, p. 82.)

[1] Récit de Rouy l'aîné, dans *le Magicien républicain* (Beaucourt, t. I, p. 381.)

[2] Lettre de Joseph Trémié, déjà citée.

à expliquer ces cris et ces transports, pour qu'on puisse les mettre en doute. Mais l'on ne doit pas s'arrêter à ces seuls témoignages, et il faut chercher dans les relations d'autres contemporains l'impression de « terreur », de « stupeur », de « consternation » et « d'indicible tristesse » dont eux, et beaucoup autour d'eux, sans doute, furent frappés.

« A peine le crime était-il consommé, raconte Pasquier, qu'un cri de *Vive la nation!* s'éleva du pied de l'échafaud et fut répété de proche en proche. Il traversa la foule immense. A ce cri succéda le plus profond, le plus morne silence. La honte, l'horreur et l'effroi planaient déjà sur ce vaste espace. Je le traversai une seconde fois, emporté par le flot qui m'avait porté. Chacun marchait lentement, osant à peine se regarder[1]. »

« Aussitôt que Louis a été exécuté, écrit d'autre part Pinel, il s'est fait un changement

[1] *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 87.

APRÈS L'EXÉCUTION

Gravure d'Helman, d'après un dessin de Monnet.

(Bibliothèque Nationale, collection de Vinck, n° 5188.)

subit sur un grand nombre de visages, c'est-à-dire que, d'une sombre consternation, on a passé rapidement à des cris de *Vive la nation !* du moins, la cavalerie, qui étoit présente à l'exécution et qui a mis ses casques au bout de ses sabres. Quelques citoyens ont fait de même, mais un grand nombre s'est retiré le cœur navré de douleur, en venant répandre des larmes au sein de sa famille[1]. »

Et croyez-vous qu'il ait beaucoup manifesté, ce petit garde national de dix-huit ans, — Jean-Gabriel-Philippe Morice, — dont le récit naïf nous a été conservé ? « Jamais, dit-il, je n'avois assisté à aucune exécution. Je réussis d'abord à faire une assez bonne contenance; mais, lorsque la victime fut montée à l'échafaud, lorsqu'on lui eut enlevé l'habit dont elle étoit revêtue, il ne me fut plus possible d'y tenir davantage. Je me trouvai mal à perdre connaissance et ne revins à moi qu'au moyen de quel-

[1] Lettre de Pinel. (*Libre Parole* du 21 janvier 1893.)

ques gouttes d'eau-de-vie que l'un de mes camarades reçut des mains d'une cantinière qui se trouvoit à deux pas de là et qu'il parvint à me faire avaler. Tout étoit fini. Fort heureusement pour moi, je n'étois entouré que de personnes fort honnêtes qui, comme moi, ne se trouvoient pas là de gaieté de cœur »[1].

« A peine l'exécution finie, rapporte un autre spectateur, Pierre-Joseph Joly, je vis une infinité de personnes se présenter au pied de l'échafaud, pour recueillir quelques gouttes de sang de cette victime. J'ignore dans quel but elles cherchoient à en avoir, je n'en fus pas instruit[2]. » Instruits, nous le sommes mieux que ce témoin ingénu. Dans cette foule qui, à peine la tête du Roi tombée, se précipite vers l'échafaud, il y a, comme parmi ceux qui hurlent et qui dansent à côté, d'effroyables gre-

[1] Récit de Philippe Morice. (*Revue des Questions historiques*, 1892, t. LII, p. 468.)

[2] Récit de Pierre-Joseph Joly, déjà cité.

dins. Voyez-vous ceux-là qui « se frottent les mains dans le sang répandu sous l'échafaud », pour se venger de ce que « la femme du tyran avait dit après la Révolution qu'elle voulait se laver les mains dans le sang des Français »[1] ; — voyez-vous ces citoyens des Sections plongeant leurs piques et leurs sabres dans la boue sanglante qui s'amasse au pied de la guillotine, « prétendant que ce talisman les rendra vainqueurs de tous les aristocrates et de tous les tyrans de la terre »[2], et cela avec un tel acharnement, que l'exécuteur étonné, en une ironie... sanglante : « Attendez donc, leur dit-il, je vais vous donner un baquet où vous pourrez les tremper plus aisément »[3] ; — voyez-vous ces officiers eux-mêmes « imbibant de ce sang impur des enveloppes de lettres qu'ils portent à la pointe de leur épée, en disant : « Voici

[1] Lettre de Joseph Trémié, déjà citée.

[2] *Les Souvenirs de l'histoire...* par Beaulieu. (Beaucourt, t. I, p. 398.)

[3] *Annales de la République française*, 28 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 357.)

« du sang d'un tyran »[1] ; — voyez-vous le porte-drapeau des fédérés de Marseille essuyant la guillotine avec l'étoffe de son drapeau[2] ; — celui-ci se barbouillant de sang le visage[3] ; — cet autre tendant la main au valet du bourreau pour qu'il lui reste, à cette main, un peu de sang[4] ; — voyez-vous ces hommes plongeant leurs doigts dans la flaque rouge, les portant ensuite à leur bouche, « goûtant ce sang et semblant le savourer »[5], et entendez-vous celui-ci qui déclare qu' « il est bougrement salé[6] » ; — voyez-vous surtout ce forcené, — ce « Brestois », dont je ne voudrais pas flétrir

[1] *Les Révolutions de Paris.* (*Ibid.*, t. I, p. 365.)

[2] F. Portal, *Le bataillon marseillais du 21 janvier*, p. 151.

[3] Lettre de M. de Bernard à sa mère, 23 janvier 1793, publiée dans P. de Vaissière, *Lettres d'aristocrates*. Paris, 1907, in-8°, p. 586.

[4] Dauban, *La démagogie en 1793*, Paris, 1868, in-8°, p. 35, d'après la composition de J.-F.-P. Peyron représentant l'exécution de Louis XVI, faussement classée, dans la collection Hennin, à la date du 6 décembre 1793, comme représentant l'exécution de Philippe-Egalité.

[5] Windtsor, *Agonie et mort héroïque de Louis XVI*, Paris, 1793, in-8°, p. 46.

[6] Louis-Sébastien Mercier, *Le nouveau Paris*, t. III, p. 4.

à jamais le nom, ayant recueilli à son sujet plutôt des probabilités, que des preuves, et que je crois bien pourtant s'être appelé Thomas-Marie Raby, — le voyez-vous ce jacobin qui, « monté sur l'échafaud, passe sa main sur la guillotine, la retire pleine de sang et en asperge la foule : « Les rois », gueule-t-il, « ont dit : « Si vous « faites mourir votre souverain, son sang retom- « bera sur vos têtes »... Eh ! bien la prédiction est accomplie ! »[1] L'acte est tellement immonde que, malgré la terreur que chacun a de se com-

[1] C'est Girard, commandant des fédérés de Marseille, qui, dans sa lettre du 21 janvier (F. Portal, *Le bataillon marseillais*, p. 151), précise un peu la personnalité de l'acteur de cette horrible scène, en disant que c'était un « Brestois ». Or, il était un Brestois à Paris, qui était particulièrement célèbre dans les milieux avancés, pour avoir pris part à nombre de journées révolutionnaires : à la fête des Suisses de Châteauvieux, au 20 juin, au 10 août. Délégué de la Société populaire des amis de la constitution de Brest, habitué des Jacobins (Aulard, *Le Club des Jacobins*, Paris, 1889-1896, 6 vol., in-8°, t. III, p. 419, 420, etc.), Thomas-Marie Raby, étudiant en droit avant la Révolution, était, en 1793, âgé de vingt-deux ans. Absent de Paris à la fin de 1792, on sait qu'il y était de retour les premiers jours de janvier 1793. Et je ne crois pas qu'un autre « Brestois » ait été plus connu que lui à Paris en ce moment. Il fut guillotiné en septembre 1793. Arch. nat., W 542, doss. Raby.)

promettre, « un brave citoyen, voulant retenir la foule, lui adresse ces paroles : « Que fai-« sons-nous, amis ? Les journaux de demain « raconteront tout, et l'étranger qui les lira « nous prendra pour des bêtes féroces altérées « de sang ! — Du sang d'un despote nous avons « soif,... réplique un autre, le sang de Capet « est de l'eau bénite ». Et la foule bat des mains. »[1]

Mais à côté de ces exaltés frénétiques ; à côté de cet Anglais, qui « donne quinze livres à un enfant, et le prie de tremper un très beau mouchoir blanc dans les traces de sang qui restent »[2], « mouchoir envoyé à Londres et qu'on vit, quelques jours après, placé en forme de drapeau sur la Tour de cette ville »[3] ; à côté de ce citoyen superstitieux qui, tout à l'heure,

[1] Grille, *Lettres des volontaires de Maine-et-Loire*, t. III, p. 355. — *Révolutions de Paris*, n° du 19-26 janvier 1793.

[2] *Journal de Perlet*, n° du 22 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 343.) — Windtsor, *Agonie et mort héroïque de Louis XVI*, Paris, 1793, in-8°, p. 46.

[3] Beaulieu, *Les Souvenirs de l'histoire...* (*Ibid.*, p. 398.)

lorsque le panier, qui a contenu les restes du Roi, reviendra encore sanglant du cimetière, en frottera le fond avec des dés à jouer[1]; à côté de tous ces furieux, perdu dans cette foule délirante, saoûle de sang, l'apercevez-vous ce royaliste fervent, M. de la Roserie, qui, pieusement, lui, trempe aussi dans le sang du Roi-martyr une enveloppe qu'il se hâte d'envoyer à sa mère comme une relique[2]!

Et si c'est encore un étranger, qui, « sur la place même de l'exécution », paie 15 livres « une petite touffe de cheveux arrachée du crâne de Louis »[3], ne peut-on supposer que ce sont encore, en majorité, des fidèles, ceux qui achètent, non pas peut-être à Sanson qui s'en défendit toujours[4], mais aux « garçons char-

[1] Lettre de Joseph Trémié, du 21 janvier, dans *Revue rétrospective*, 1892, t. I, p. 84.

[2] *Mémoires du général Thiébault*, t. I, p. 349.

[3] *Journal français*, n° du 24 janvier 1793.

[4] Lettre de Sanson, du 23 janvier 1793, adressée aux *Annales patriotiques*. (Beaucourt, t. I, p. 343.)

pentiers »[1] les cheveux que ceux-ci ont sans doute coupé sur la tête même du décapité ? « A moi pour cinq livres ! A moi pour dix livres ! »[2] Est-ce, aussi, un simple amateur de souvenirs, « ce jeune homme bien mis, » qui « a semblé attacher une grande importance à se procurer le ruban de queue et des cheveux de Louis ? Il les a payés un louis. »[3]

Puis, le cadavre étant enfin déposé dans la manette d'osier qui l'attend, et chargé sur la charrette qui l'emporte au cimetière de la Madeleine, voici d'autres reliques que l'on va se disputer : voici le chapeau du Roi que les uns prétendent avoir été mis en pièces et partagé entre la foule[4], que d'autres soutiennent avoir été transporté au comité de la section du Mail, où le Comité de sûreté générale le fait

[1] *Derniers moments de Louis XVI...*, Paris, in-8°, s.d. (Bibl. nat., Lb[41] 2656.)

[2] *Annales de la République française*, n° du 22 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 353.)

[3] *Ibid.*, n° du 25 janvier 1793. (Beaucourt, t. I, p. 356.)

[4] Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris*, t. I, p. 450.

réclamer le lendemain[1] ; — voici surtout, au bout d'une pique, que brandit le sans-culotte Heuzé, en haut de l'échafaud, l'habit même du Roi[2]. En un clin d'œil, il est mis en morceaux. *Diviserunt sibi vestimenta mea!* A l'esprit de combien la phrase du psalmiste dut-elle revenir à la mémoire en cette heure tragique? « Chacun, disent les *Révolutions de Paris*, voulut emporter chez soi un lambeau de cet habit, et cela par pur esprit de républicanisme. « Vois-tu ce morceau de drap, diront les grands-« pères à leurs petits-enfants. Le dernier de « nos tyrans en était revêtu le jour qu'il périt « du supplice des traîtres. »[3] Mais est-ce là le sentiment qui les fait considérer aujourd'hui

[1] Arrêté du Comité de sûreté générale décidant d'écrire au président de la section du Mail de se rendre le lendemain au Comité, pour donner des renseignements relatifs au transport du chapeau du ci-devant Roi que l'on assure avoir été fait au comité de cette section. (Arch. nat., AF* II, 288, 22 janvier).

[2] Récit de Rouy, l'aîné, dans *le Magicien républicain*. (Beaucourt, t. I, p. 382.)

[3] *Les Révolutions de Paris*, n° du 19-26 janvier 1793. (Beaucourt, t. I. p. 366.)

comme d'émouvantes reliques, ces débris de « l'habit du dernier tyran »?

De l'échafaud, — le meurtre accompli, — un homme est cependant descendu, lui. Il « perce la garde »[1] et voit les rangs de la foule hurlante « s'ouvrir au seul mouvement de sa main »[2]. Cet homme, bientôt « confondu dans la masse du peuple éperdu »[3], traverse péniblement la place de la Révolution; longtemps il erre au hasard, et se retrouve enfin rue Saint-Honoré, près de la rue Saint-Florentin, chez Mme de Senozan[4]. Cet homme, c'est Edgeworth, chargé par Louis XVI de ses dernières recommandations pour M. de Malesherbes qui l'attend là. Cette suprême mission remplie, le voilà qui gagne la rue de Vaugirard et le

[1] *Relation d'Edgeworth*, version de Bertrand de Moleville. (Beaucourt, t. I, p. 337.)

[2] *Ibid.*

[3] Lettre de Mlle de Lézardière au directeur de la *Quotidienne*, 20 janvier 1815. (Biré, *Journal d'un bourgeois de Paris*, t. I, p. 372-373.)

[4] Anne-Nicole de Lamoignon-Malesherbes, veuve de Jean Olivier de Senozan et sœur du défenseur de Louis XVI.

bureau des Petites-Voitures de Choisy-le-Roi. Et le courrier qui l'emporte bientôt après, ce voyageur anonyme et silencieux, se doute-t-il qu'il mène l'un des principaux acteurs du drame qui vient de se jouer[1]?...

Dans un autre équipage, « tapi en un cabriolet, du fond duquel il a assisté, au coin de la rue des Champs-Élysées (Boissy-d'Anglas) », à l'exécution de son cousin, Monseiseigneur le duc d'Orléans regagne à ce moment le Palais-Royal[2]...

[1] « Je ne sais comment je suis descendu de l'échafaud, « dans quelle partie de Paris j'ai erré longtemps au hasard, « dirigé par une espèce d'instinct vers la demeure de M. de « Malesherbes ; c'est à sa porte seulement que ma mémoire « s'est réveillée. Quelle entrevue ! Grand Dieu ! Pas un mot, « des pleurs et seulement des pleurs ! » Voilà ce que me dit Edgeworth au moment où nous nous revîmes... à Choisy-le-Roi. » (Cte d'Allonville, *Mémoires secrets*, t. III, p. 159-160.)

[2] Touchard-Lafosse raconte dans ses *Souvenirs*... (t. III, p. 365-366) qu'il tient ce détail de M. Befort, ancien négociant, mort en 1834, qui parla au duc d'Orléans quelques instants avant l'exécution. Mais ce Befort déclara à Touchard-Lafosse qu'il n'était pas vrai que le duc eût pris part, le jour même, au Raincy, à une orgie où il aurait bu à la santé du mort. — Mille légendes coururent d'ailleurs à ce moment sur le duc d'Orléans. Catherine Hyde affirme ainsi qu' « il était souvent venu au Temple pendant la détention de Louis XVI, mais

toujours déguisé... Il avait corrompu les hommes chargés d'allumer le feu dans les chambres, et c'est comme tel qu'il s'introduisit un jour dans l'appartement de Madame Elisabeth... En le quittant, il se sentit tellement bourrelé de remords qu'il s'écria : « Cette femme m'a désarmé ! » et ne renouvela plus ses visites. » (Catherine Hyde, *Mémoires relatifs à la famille royale de France*, Paris, 1826, in-8°, t. II, p. 375-376.)

CHAPITRE V

LE CIMETIÈRE DE LA MADELEINE

« On lui mit la tête entre les jambes. »
(Déposition d'un témoin de l'inhumation : *Moniteur* du 21 janvier 1815.)

Il avait été décidé, on l'a vu, que « le corps de Louis Capet serait transféré au cimetière de la Madeleine »[1], c'est-à-dire « dans le lieu ordinaire destiné aux inhumations de la section dans l'étendue de laquelle devait avoir lieu l'exécution »[2].

Le 20 janvier, le Conseil exécutif provisoire avait convoqué le sieur Dominique-Joseph Picavez, curé constitutionnel de Sainte-Madeleine, pour lui communiquer ses ordres à ce

[1] Procès-verbal de la séance du Conseil exécutif provisoire, du 20 janvier 1793. (Beaucourt, t. II, p. 267.)

[2] Décret de la Convention, du 21 janvier, confirmant la décision du Conseil exécutif, de la veille. (*Ibid.*, p. 311.)

sujet, et régler avec lui les détails de la cérémonie. Celui-ci avait répondu que, étant malade « depuis près de trois semaines », il lui était bien difficile de se rendre à l'invitation du Conseil; que, « si cependant il s'agissait de rendre service à la chose publique et que ledit Conseil jugeât que les forces d'un convalescent fussent suffisantes pour ce service, il était prêt à ramasser toutes les siennes pour les lui consacrer »[1]. Cette maladie était un prétexte, et si peu sérieux, qu'il semble bien que le citoyen-curé ait dû finalement comparaître devant le Conseil, qui lui fit « verbalement[2]» ses recommandations.

Mais cette première obligation remplie, Picavez résolut de se soustraire à une autre : celle de présider en personne à l'inhumation du Roi. « M. Picavez, déposa plus tard son premier vicaire, François-Silvain Renard,

[1] Lettre de Picavez au Conseil exécutif provisoire, du 20 janvier 1793. (Arch. nat., AF II, 3, doss. 14, n° 18.)

[2] Lettre de Leblanc, administrateur du département de Paris, du 21 janvier 1793. (Beaucourt, t. II, p. 313.)

M. Picavez, ne se sentant pas le courage nécessaire pour remplir une fonction aussi pénible et aussi douloureuse, prétexta sa maladie et m'engagea, comme son premier vicaire, à la remplir et à veiller sous ma responsabilité à la stricte exécution des ordres intimés par le pouvoir exécutif. Ma réponse fut d'abord un refus positif fondé sur ce que personne n'avait peut-être aimé Louis XVI plus que moi. Mais, sur l'observation juste, que M. Picavez me fit, que ce double refus pourrait avoir des suites fâcheuses et incalculables pour nous deux, j'acceptai »[1].

C'est avec le récit de ce François-Silvain Renard, et avec les procès-verbaux officiels, qu'il faut retracer la scène tragique, de « l'inhumation du tyran ».

Aussitôt l'exécution faite, et le corps chargé sur la charrette du bourreau, le convoi avait

[1] Déposition de François-Sylvain Renard, devant M. Charles-Henry Dambray, chancelier de France, le 22 mai 1814. (*Moniteur* du 21 janvier 1815.)

pris le chemin du cimetière de la Madeleine, situé au bout de la rue d'Anjou, probablement par la rue des Champs-Élysées (Boissy-d'Anglas), le faubourg Saint-Honoré, et la rue d'Anjou. L'escorte était faite par « un détachement de gendarmerie à pied »[1].

D'après certains, le transfert se serait opéré au milieu de l'indifférence générale. « Entre autres discours du peuple dignes d'être recueillis, écrit Choudieu, dans *le Républicain*, on a remarqué celui-ci. On l'a invité à ne pas dégrader sa majesté en troublant le cortège du mort qui se rendait à la Madeleine : « Qu'on le mène où l'on voudra! Qu'est-ce « que cela nous fait? Nous avons toujours « voulu de lui ; il n'a jamais voulu de nous! »[2].

[1] Joseph Trémié, témoin oculaire pourtant, dit « cent dragons à cheval ». (Lettre de Joseph Trémié, du 21 janvier, dans *Revue rétrospective*, nouvelle série, 1892, p. 82.) Mais ce dire ne peut prévaloir contre le procès-verbal officiel d'inhumation, signé de Leblanc et Du Bois, administrateurs du département de Paris, Picavez, Renard et Damoreau. (Beaucourt, t. II, p. 316.)

[2] *Le Républicain*, n° du 22 janvier 1793. Je crois cet article de Pierre-René Choudieu, membre de la Convention, car il

— Devant ce convoi quelques amis du malheur s'inclinèrent pourtant ; nous connaissons le nom de trois d'entre eux au moins : Alexandre-Étienne-Hippolyte Berthelot, baron de Baye, ancien colonel de dragons, Pierre-Louis-Olivier Desclozeaux et son gendre Dominique-Emmanuel Danjou, ancien avocat au parlement[1].

Le corps dut arriver peu après dix heures et demie au cimetière. Dès neuf heures du matin, deux administrateurs du département de Paris, — auquel le Conseil exécutif avait décidé de faire, après l'exécution, remise du corps de Capet, — s'étaient « transportés en la demeure du citoyen Picavez », rue de la Madeleine[2], pour s'informer de lui « s'il avait pourvu à l'exécution des mesures qui lui avaient été recommandées la veille ». Le curé répondit que

reproduit une lettre écrite par lui. (Grille, *Lettres des volontaires de Maine-et-Loire*, t. III, p. 356.)

[1] Déposition des témoins devant Charles-Henry Dambray, chancelier de France, le 22 mai 1814. (*Moniteur* du 21 janvier 1815.)

[2] *Almanach national* de 1793, p. 347.

« tout était à l'instant préparé »[1]. Et en effet, l'abbé Renard et son collègue, l'abbé Damoreau attendaient déjà, avec la croix, à la porte de l'église de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, c'est-à-dire de l'église paroissiale que n'avait pas encore remplacée l'église actuelle de la Madeleine (alors en construction), et qui était située exactement à l'endroit où la rue de la Ville-l'Evêque débouche aujourd'hui sur le boulevard Malesherbes.

« Nous pensions, rapporte Renard, qu'on nous remettrait là le corps du Roi. Mais sur la demande que j'en fis aux membres du département, ils me répondirent que les ordres qu'ils avaient reçus leur prescrivaient de ne pas perdre de vue un seul instant le corps du Roi. Nous fûmes donc obligés, M. Damoreau et moi, de les accompagner jusqu'au cimetière, situé rue d'Anjou-Saint-Honoré »[2].

[1] Procès-verbal de l'inhumation, du 21 janvier. (Beaucourt, t. II, p. 313-314.)

[2] Déposition de F.-S. Renard, du 22 mai 1814. (*Moniteur* du 21 janvier 1815.)

Ils n'y attendirent pas longtemps l'arrivée du convoi. Le corps descendu de la charrette, les deux administrateurs du Département en vérifièrent alors l'identité. « Nous avons reconnu, rapportent-ils, le cadavre entier dans tous ses membres, la tête étant séparée du tronc. Nous avons remarqué aussi que les cheveux du derrière de la tête étaient coupés et que le cadavre était sans cravate, sans habit et sans souliers. Du reste, il était vêtu d'une chemise, d'une veste piquée en forme de gilet, d'une culotte de drap gris, et d'une paire de bas gris »[1]. Et tel aussi le supplicié apparut aux deux vicaires auxquels on le présenta. Mais il n'est pas dit dans la relation de Renard que « la figure du Roi n'était pas décolorée et que les yeux restaient ouverts. » Je ne sais où un écrivain de nos jours a pris ce détail[2].

Il est inutile de rappeler ici, ce que nul n'ignore, que le cimetière de la Madeleine

[1] Procès-verbal de l'inhumation. (Beaucourt, t. II, p. 314.)
[2] Lenotre, *La Guillotine*, p. 281.

était situé exactement sur l'emplacement actuel de la Chapelle expiatoire. L'on sait moins que ce cimetière était de création récente et avait remplacé l'ancien cimetière de la Madeleine de la Ville-l'Evêque attenant à cette église et qui fut définitivement et officiellement désaffecté par décision de l'archevêque de Paris du 16 avril 1789[1]. Le nouveau cimetière avait reçu, dès 1770, les restes des 133 victimes de la panique et de la bagarre survenue place Louis XV, le 30 mai, lors de la dernière fête donnée à l'occasion du mariage de Louis XVI; et l'on y avait inhumé aussi les Suisses massacrés au 10 août[2].

Nombre de textes de l'époque ont relevé cette particularité que le Roi fut enterré « entre les hommes morts lors de son mariage et les Suisses tués en 1792 ». « Entre » est beaucoup dire; « à côté » serait plus juste. Le cimetière formant un rectangle, dont le côté le

[1] Archives nationales, L 679.

[2] Beauchesne, *Madame Élisabeth*, 1868, in-8°, t. II, p. 248.

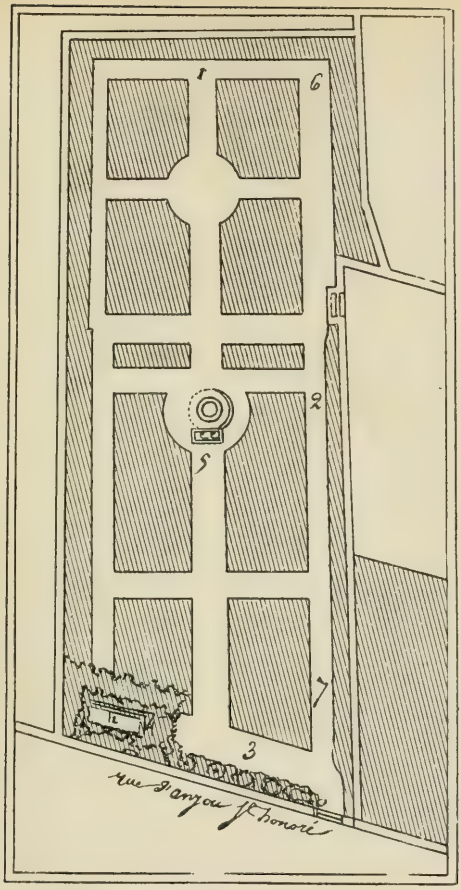

PLAN DU CIMETIÈRE DE LA MADELEINE EN 1794

Fac-simile d'après un dessin de 1794 (Musée Carnavalet).

1. Fosse des victimes de l'accident du 30 mai. — 2. Fosse de 500 Suisses tués au 10 août et de 4 prêtres tués aux Tuileries le même jour. — 3. Fosse de 500 autres Suisses tués le 10 août. — 4. Fosse de Louis XVI, et à côté celle de la Reine. — 5. Fosse de Charlotte Corday. — 6. Fosse du duc d'Orléans et d'autres victimes. — 7. Fosse de « mille autres victimes ».

plus étroit était en bordure de la rue d'Anjou, la fosse du Roi avait été creusée dans l'angle nord-ouest de ce terrain, à six pieds du mur environ[1].

Cette fosse avait douze pieds de profondeur[2], et aussitôt que le corps eut été apporté, les ouvriers y disposèrent un lit de chaux vive.

Enlevé en même temps de la corbeille où il était placé, le cadavre fut déposé dans une bière en bois, sans couvercle. « On lui mit la tête entre les jambes », dit un témoin[3].

« Faisant faire alors le plus grand silence, raconte l'abbé Renard,.... nous psalmodiâmes les vêpres, l'abbé Damoreau et moi, et récitâmes toutes les prières usitées pour le service des morts ; et, je dois dire la vérité, cette même populace, qui naguère faisait retentir l'air de ses vociférations, entendit les

[1] Beauchesne, *loc. cit.*

[2] Décision du Conseil exécutif provisoire, du 20 janvier 1793. (Beaucourt, t. II, p. 267.)

[3] Déposition de Dominique-Emmanuel Danjou, le 22 mai 1814. (*Moniteur* du 21 janvier 1815.)

prières faites pour le repos de l'âme de Sa Majesté avec le silence le plus religieux ». Puis le cercueil précipité au fond de la fosse, « il fut recouvert d'un autre lit de chaux vive, d'un lit de terre, le tout fortement battu à plusieurs reprises[1] ». Un récit rapporte qu'outre la chaux, « on répandit sur le corps plusieurs bouteilles d'eau forte »[2].

Immédiatement après la cérémonie, deux actes étaient dressés :

1° Un procès-verbal de l'inhumation, signé des deux administrateurs du Département, et des abbés Picavez, Renard et Damoreau[3] ;

2° Un acte mortuaire de Louis Capet, transcrit sur le registre de l'église, au retour du cimetière, « registre qui fut enlevé par les membres du Comité révolutionnaire lors de la clôture de cette église[4] ».

[1] Déposition de l'abbé Renard, le 22 mai 1814. (*Moniteur* du 21 janvier 1815.)

[2] G. Duval, *Souvenirs de la terreur*, t. I, p. 79.

[3] Beaucourt, t. II, p. 313-314.

[4] Déposition de l'abbé Renard, le 22 mai 1814. (*Moniteur*

Le 11 décembre, le jour même où le Roi comparaissait pour la première fois devant la Convention, le sieur Merland, chirurgien aide-major à l'hôpital militaire ambulant de Sainte-Marie, au camp de Meaux, avait demandé par lettre à la Convention « de lui donner la tête de Capet, sur le point de tomber pour le bonheur de l'humanité, afin de la faire sécher et de graver dessus les inscriptions les plus propres à témoigner au peuple toute l'horreur qu'il doit avoir pour de telles monstruosités[1] ! »

Mais, en revanche, le jour même de l'exécution du Roi, un homme, un vieillard, était sorti de chez lui dès le matin. Il avait trouvé les rues encombrées de gens armés. Menacé

du 21 janvier 1815.) — On ne dressa que le 18 mars 1793 l' « acte de décès de Louis Capet, du 21 janvier dernier, 10 heures 22 minutes du matin. Profession : dernier Roy des Français, âgé de trente-neuf ans, natif de Versailles, paroisse Notre-Dame, domicilié à Paris, tour du Temple... » (Beaucourt, t. II, p. 322-323.)

[1] Lettre du sieur Merland, du 11 décembre 1792. (Arch. nat., AA 53, n° 1486.)

d'arrestation immédiate, comme tous ceux qui ne pouvaient justifier de leur qualité de « défenseurs de l'ordre », il s'était procuré une pique, et se mêlant à la garde nationale qui entourait la Convention, était parvenu, dès l'ouverture de la séance, à 10 heures du matin, à s'introduire dans la salle. Là, tout de suite, il avait déposé sur le bureau une pétition[1]. Et sait-on ce qu'elle contenait, cette pétition ? La demande que la Convention lui délivrât à lui, Benoît Leduc, le corps de Louis Capet, décapité.

« Représentants, disait le papier, Benoît-Louis Leduc prie la Convention nationale de lui permettre de rendre à Louis Capet les honneurs de la sépulture, qu'il est de la dignité de la Convention de lui accorder, et lui demande en conséquence d'ordonner que le corps de Louis Capet lui soit livré, pour le

[1] Récit fait par Benoît Leduc à la baronne Guénard de Méré, qui l'a rapporté dans *Les augustes victimes du Temple*, t. III, p. 159 et suivantes.

transférer à Sens et le déposer auprès de son père[1] ».

Or quel était ce Benoît Leduc ? Un ancien prieur de Saint-Martin-des-Champs et l'oncle propre du roi Louis XVI ! Fils naturel de Louis XV et de Mme de Cabanac[2], jugeant d'abord ce titre insuffisant à justifier la faveur qu'il prétendait, il avait été la veille trouver le prince de Conti, qui était encore libre à Paris, et l'avait encouragé à réclamer la dépouille mortelle de son cousin. Sur le refus craintif de celui-ci, il avait alors tenté sa démarche, non sans courage. Il n'en attendit pas longtemps le résultat. Séance tenante, la Convention passait à l'ordre du jour, déclarant seulement ratifier les décisions prises la veille par le Conseil exécutif provisoire, au sujet de l'inhumation de Louis Capet.

Il était réservé à un autre de jouer le rôle

[1] *Archives parlementaires*, t. LVII, p. 515.

[2] Jean-Louis Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, Paris, an X, t. VI, p. 518.

de Joseph d'Arimathie dans la passion qui s'achevait. Et c'est au cimetière même de la Madeleine, nous le verrons, qu'un royaliste fidèle, Pierre-Louis-Olivier Desclozeaux, devait veiller pieusement, pendant plus de vingt ans, sur les restes misérables de celui qui avait été Louis XVI !

CHAPITRE VI

APRÈS LE MEURTRE

« Hélas! Madame, hélas !... » (Paroles de Goret à la Reine, dans *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI.*)

« Elle serait impolitique, elle serait dangereuse, la relation qui mettrait sous les yeux du peuple l'espèce de fermeté que Louis a portée sur l'échafaud. Voulez-vous donc apitoyer le peuple sur le sort du tyran ? » (*Hébert au Conseil général de la Commune*, 24 janvier 1793).

Du cimetière de la Madeleine les pensées et les regards se tournent tout de suite vers le Temple où est restée la famille royale. De trop rares documents nous permettent d'imaginer ce que durent être pour elle la matinée et la journée du 21 janvier. « Le matin de cet horrible jour, raconte Madame Royale, après avoir été assoupis pendant la nuit d'un sommeil de douleur, nous nous levâmes. A 6 heures,

on ouvrit notre porte.... Nous crûmes que nous allions descendre....[1] » On sait que cet espoir fut déçu.

Du moins leurs gardiens mirent-ils quelque pudeur à dissimuler à la Reine et à ses enfants l'affreuse réalité. « Comme les chevaux de la cavalerie [de l'escorte]... faisaient beaucoup de bruit, raconte un contemporain, Marie-Antoinette s'imagina bien qu'il y avait quelque chose d'extraordinaire, et pour éclaircir ses doutes, elle demanda aux officiers municipaux, qui étaient auprès d'elle, de lui permettre de descendre dans la chambre de son mari, à l'effet de le voir, comme il l'avait promis la veille ; mais ceux-ci éludèrent sagement sa demande, en lui disant que Louis était très occupé et qu'il lui serait impossible d'avoir aucun entretien dans le moment avec elle ; mais qu'au surplus, l'un d'eux allait lui demander s'il pouvait la voir à l'instant. Il descendit

[1] *Mémoire de Madame Royale.* (Beaucourt, t. I, p. 21.)

en effet, mais ne remonta qu'après que Louis fut hors du Temple[1].... ».

A 10 heures, la Reine voulut engager ses enfants à prendre quelque nourriture. Ils refusèrent. Et très peu après, « des coups de feu »[2], « des cris de joie »[3] ne permirent plus aux prisonniers de se faire illusion. « Madame Elisabeth, levant les yeux au ciel, s'écria : « Les monstres, ils sont contents à pré« sent !.... » La Reine étouffait de douleur, le jeune prince fondait en larmes, Madame Royale jetait des cris perçants[4]... ».

Une consolation, la seule qu'ils pussent souhaiter, fut dans l'après-midi refusée à ces infortunés. La Reine demanda à voir Cléry, Cléry « resté seul dans la chambre de son maître, navré de douleur et presque sans sen-

[1] Rouy l'aîné, *Le Magicien républicain*. (Beaucourt, t. I, p. 378.)

[2] Turgy, *Fragments historiques sur la captivité de la famille royale*. (Beaucourt, t. I, p. 207.)

[3] *Mémoire de Madame Royale*. (*Ibid.*, p. 21.)

[4] Turgy, *loc. cit.*

timent[1] ». On s'y opposa, alléguant que « Cléry était dans un état affreux et ne pouvait pas venir[2] ». En réalité, dès « avant deux heures », on avait trouvé Cléry assez bien pour le faire comparaître devant le Conseil du Temple, afin de l'interroger sur « les objets à lui confiés le matin par Louis Capet », et, à cinq heures, on avait posé en sa présence les scellés sur tous les meubles et sur les portes des diverses pièces de l'appartement du Roi[3].

Un homme, — un membre de la Commune, — assista, le soir même du 21 janvier, à cette détresse de la famille royale et du fidèle valet de chambre de Louis XVI. Il l'a dépeinte en termes simples et poignants.

« En me rendant au Conseil général de la

[1] *Journal de Cléry*. (Beaucourt, t. I, p. 192.)

[2] *Mémoire de Madame Royale*. (Beaucourt, t. I, p. 21.)

[3] *Extrait des registres du Conseil du Temple*, du 21 janvier 1793. (Beaucourt, t. II, p. 315-317.) — Cléry, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple... et Suite du journal...*, édition de 1861, p. 179.

Commune, écrit-il, j'avais eu la précaution de porter avec moi mon bonnet de nuit, dans l'espérance de pouvoir me faire envoyer au Temple, ce jour-là, auprès de la Reine et de sa famille, et je réussis à me faire nommer. J'arrivai à ce poste, à l'étage au-dessus de celui qu'avait occupé le Roi jusqu'à sa mort.... Dès que la Reine m'aperçut de sa chambre, où elle était avec sa famille, elle me fit inviter par Tison, valet de chambre qu'elle avait alors,... à m'approcher, ce que je fis aussitôt. Elle était avec Madame Elisabeth et les enfants autour d'un guéridon; tous fondaient en larmes. « Madame, dis-je à la Reine, d'une « voix tremblante, vous avez à vous conserver « pour votre famille ». C'est tout ce que je pus lui dire; elle n'interrompit ses sanglots que pour prononcer ces paroles : « Nous savons le « malheur qui nous est arrivé, nous en avons « entendu ce matin tous les apprêts, le mou- « vement des hommes et des chevaux; notre « malheur est certain, et nous désirons avoir

« des habits de deuil ». Ne pouvant dissimuler, je ne prononçai que quelques paroles entrecoupées : « Hélas ! Madame, hélas ! Madame ! » Je me retirai, en assurant à la Reine que j'allais m'occuper du deuil qu'elle désirait : « Le plus simple », ajouta-t-elle.

« Rentré dans la pièce où je restais, je me mis à écrire cette demande au Conseil du Temple ; la Reine arriva près de moi, et me dit qu'elle désirait avoir, pour faire ce deuil, une ouvrière dont elle me donna le nom et l'adresse ; dès le lendemain, la demande de la Reine fut accordée. Je me retirai sur le soir, ne laissant auprès de la famille que le valet de chambre et sa femme. Je me rendis de suite auprès de Cléry, retiré dans une des chambres du bâtiment adossé à la Tour ; il avait été mis là comme aux arrêts... Je le trouvai aussi fondant en larmes et déplorant la perte de son bon maître. Que dire en pareil cas ? J'étais fort embarrassé pour faire admettre à Cléry quelques paroles de consolation ou

de condoléance. L'on vint me chercher pour me rendre au souper ; ne voulant pas laisser Cléry seul, je l'engageai à venir avec moi, ce que j'obtins avec beaucoup de peine. Il se plaça à table en face de moi ; il ne voulut prendre que peu de chose. Le général Santerre et quelques officiers de son état-major survinrent et se placèrent aussi à table. Le premier se mit à raconter, avec un sang-froid sans égal, comment l'exécution avait eu lieu, sans en omettre aucune circonstance, pas même celle du roulement qu'il avait ordonné, lorsque le Roi voulut parler au peuple, et en ajoutant que, l'exécuteur paraissant indécis, il lui avait dit fortement : « Fais ton devoir ! »

« Cette conversation bien faite sans doute pour affliger ceux qui, avec une âme un peu sensible, l'entendaient, affecta sensiblement Cléry ; aussi lui fis-je signe de se lever. Il se rendit aussitôt dans sa chambre, où je le suivis, et je passai la nuit près de lui. Plusieurs fois il fut près de se trouver mal ; j'employai pour

le soulager quelques spiritueux qui se trouvaient là. Tout ce que je pus entendre de lui furent ces paroles : « Hélas ! mon bon maître « se serait sauvé, s'il l'eût voulu. Il n'y a que « quinze à seize pieds des fenêtres de cet « endroit jusqu'au sol ; tout avait été préparé « pour le sauver pendant qu'il y était encore ; « mais il s'y refusa, parce qu'on ne pouvait « sauver sa famille avec lui[1]..... »

*
* *

« L'amour s'imagine toujours plus aisément que la haine », a dit un optimiste. Le mot peut être vrai ici où l'on entrevoit mieux la psychologie des victimes que celle des « bourreaux ». L'une se devine, l'autre échappe presque.

L'horreur du forfait apparut-elle tout de suite à ceux qui y avaient participé ? Il ne le

[1] Charles Goret, *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI.* (Beaucourt, t. I, p. 224-226.)

semble pas, pour quelques-uns au moins. Nous venons d'entendre Santerre raconter le soir même, « avec un sang-froid sans égal », la mort du Roi ; et écoutez vers la même heure Jacques Roux faire, au Conseil général de la Commune, lecture du procès-verbal d'exécution « sur un ton de férocité »[1]. Certains propos et certains gestes échappés spontanément aux « meurtriers » sont plus ignominieux encore : l'attitude d'un marquis du Roure, président du Conseil de la Commune, qui, « à l'instant où l'on vient lui annoncer que la tête de Louis vient de tomber, part d'un éclat de rire, en jetant en avant ses bras en signe de joie, et disant à ses collègues et aux spectateurs : « Mes amis, l'affaire est « faite, l'affaire est faite ! Tout s'est passé à « merveille » ;[2] — l'odieuse et basse ironie d'un Manuel, faisant précéder la lecture du testa-

[1] Charles Goret, *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI.* (Beaucourt, t. I, p. 223.)

[2] *Procès des Bourbons.* (Beaucourt, t. I, p. 388.)

ment du Roi de ces mots : « Voici le testament de Saint-Louis le Cadet ! »[1]

Mais si, ce soir-là encore, sous le coup d'une excitation passagère, quelques-uns de ces hommes crânent et font face impudemment, à quelques-uns le souvenir du 21 janvier ne reviendra-t-il pas, lorsque l'un d'eux, Lebrasse, gravira à son tour, le 24 germinal an II (13 avril 1794), les degrés de l'échafaud[2] ; lorsque Jacques Roux, à la veille d'être envoyé devant le tribunal révolutionnaire, se frappera, le 21 janvier 1794, de cinq coups de couteau, et le 5 février, à Bicêtre, finira en un atroce délire ;[3] lorsque Philippe-Égalité, mené à son tour à l'échafaud, ne retrouvera quelque assurance que grâce aux « deux bouteilles de champagne » absorbées par lui, dit-on, avant

[1] Relation de Pierre-Joseph Joly. (*Revue de Champagne et de Brie*, 1895, p. 240.)

[2] Arch. nat., W. 345, n° 676.

[3] Auge Pitou, *L'Urne des Stuarts et des Bourbons...*, p. 192-193.

son départ de la Conciergerie[1] ; lorsque Santerre, enfin, ruiné, découragé, finira, le 6 février 1809, sa triste existence? Et d'ailleurs, sur l'heure même, parmi les « vainqueurs », l'impression générale est, plutôt qu'une impression de triomphe, une impression d'inquiétude et de stupeur. Cette impression, nous la sentons percer dans les documents officiels eux-mêmes.

Le plus curieux de ces documents est le compte rendu de la séance du Conseil général de la Commune, du 24 janvier.

« Louis-Barthélemy Chenaux, rapporte ce texte, a exposé l'opinion que les derniers moments de l'existence de Louis offriront aux historiens des faits dignes d'être transmis à la postérité. « Nos neveux, a-t-il dit, recherche-« ront avec avidité ce qui pourra les instruire « sur toutes les circonstances qui ont précédé

[1] Harmand (de la Meuse), *Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événements remarquables de la Révolution*, Paris, 1820, in-8°, p. 60.

« le supplice de celui qui fut naguère le plus « puissant roi du monde ; ils voudront savoir « si Louis a su mourir ; le moindre détail, la « moindre nuance sera pour eux un monu- « ment précieux ». Et Chenaux a proposé au Conseil d'ordonner que les membres, qui étaient de service au Temple les 19, 20 et 21 janvier, fissent un rapport circonstancié de tout ce qui s'est passé à la Tour pendant cet intervalle.

« Le substitut du procureur de la Commune, Hébert, s'est élevé avec véhémence contre cette proposition. « Elle serait impolitique, « elle serait dangereuse, a-t-il déclaré, la rela- « tion qui mettrait sous les yeux du peuple « l'espèce de fermeté que Louis a portée sur « l'échafaud. Voulez-vous donc apitoyer le « peuple sur le sort du tyran ? Sa tête est tom- « bée, nous ne devons plus nous en occuper « que pour rappeler ses forfaits. On vous « parle de monuments pour l'histoire ; mais « l'histoire a jusqu'ici menti à la postérité. Il

« faut enfin que l'histoire soit faite pour le « peuple. Il faut que cette histoire nous « peigne Louis en traits ineffaçables, faisant « égorger les citoyens le 10 août, se coalisant « avec tous les monarques de l'Europe pour « anéantir l'édifice sacré de la liberté. Mais la « vie privée de ce despote doit être ensevelie « dans le plus profond oubli. Eh ! craignez, « citoyens, que le peuple ne se dépouille des « sentiments de haine qu'il doit éternellement « conserver pour les rois, sentiments que vous « devez chercher à réchauffer et à entretenir ».

« Le Conseil général, achève l'exposé, et les tribunes ont applaudi aux observations du substitut, et la proposition de Chenaux a été écartée par l'ordre du jour[1] ».

*
* *

C'est de l'esprit jacobin, qui ressue de pareils textes, c'est de cet esprit qu'il faut

[1] Séance du Conseil général de la Commune, du 24 janvier 1793. (Beaucourt, t. II, p. 321-322.)

nous défier, si nous voulons, enfin, nous faire une idée de l'état d'âme de la population parisienne, « de la foule », au soir du 21 janvier.

A l'actif de cette foule, il y a, comme à celui de quelques individus, des traits repoussants : danses sur le pont de la Liberté[1], feux de joie et ripailles au faubourg Saint-Antoine[2]. « Les cabarets du côté de la place ensanglantée vidèrent leurs brocs, comme à l'ordinaire, raconte Mercier ; on cria les gâteaux et les petits pâtés autour du corps décapité »[3]. Toutefois, sur ce point, les récits les plus tendancieux sont brefs. Leurs auteurs renoncent vite à dépeindre « l'ivresse populaire », et presque tout de suite donnent une autre note, adoptent une autre version, celle

[1] *Les Révolutions de Paris*, n° 185, des 19-26 janvier.

[2] Lettre de Chambon, maire de Paris, au Conseil exécutif provisoire, du 21 janvier. (Beaucourt, t. II, p. 310.)

[3] S. Mercier, *Nouveau Paris*, Paris, Fuchs, 1798, in-8°, t. III, p. 5.

du calme, de la tranquillité, de l'indifférence, pour tout dire, de la capitale.

« On ne manquera pas de calomnier le peuple à ce sujet, disent *les Révolutions de Paris ;* mais la réponse la plus péremptoire qu'on puisse faire aux imputations odieuses dont on va s'efforcer de noircir Paris à cette occasion, c'est le calme qui régna la veille, le jour et le lendemain du supplice de Louis Capet, c'est la docilité des habitants à la voix des magistrats. Les travaux ont été un moment suspendus, mais repris presqu'aussitôt, comme si de rien n'eût été. Comme de coutume, la laitière est venue vendre son lait, les maréchaux ont apporté leurs légumes et s'en sont retournés avec leur gaieté ordinaire, chantant les couplets d'un roi guillotiné. Les riches magasins, les boutiques, les ateliers n'ont été qu'entr'ouverts toute la journée, comme jadis les jours de petite fête. La bourgeoisie commença un peu à se rassurer vers le midi, quand elle vit qu'il n'était question ni de

meurtre, ni de pillage, malgré les prédictions charitables de quelques gens officieux... Le soir, les citoyens fraternisèrent plus encore qu'auparavant. Dans les rues, dans les cafés, ils se donnaient la main et se promettaient, en la serrant, de vivre plus unis que jamais, à présent qu'il n'y avait plus de pierre d'achoppement. « Les autres rois, se disait-on, ne nous « en eussent pas moins fait la guerre ; mais « nous n'en serons que plus disposés à les « battre : le même sang impur coule dans leurs « veines ; il en faut purger la terre ». Les femmes, de qui nous ne devons pas raisonnablement exiger qu'elles se placent tout de suite au niveau des événements politiques, furent en général assez tristes ; ce qui ne contribua pas peu à cet air morose que Paris offrit toute la journée. Il y eut peut-être quelques larmes de versées ; mais on sait que les femmes n'en sont pas avares. Il y eut aussi quelques reproches, même quelques injures. Tout cela est bien pardonnable à un sexe léger, fragile qui a vu

luire les derniers beaux jours d'une cour brillante[1]... »

Mais tout cela aussi dissimule mal un dépit certain, et d'autres textes doivent nous donner une impression autrement sincère. Ils nous disent, ces textes, la consternation de la capitale au soir de l'exécution du Roi et que, si le calme régna, ce ne fut que par la terreur que chacun avait de se compromettre.

« Le reste du jour, écrit Pasquier, se passa dans une profonde stupeur ; elle s'était étendue sur la ville entière. Deux fois, je fus obligé de sortir et, deux fois, je trouvai les rues désertes et silencieuses. Les assassins avaient perdu leur audace accoutumée. La douleur publique s'imposait, ils se taisaient devant elle et la respectèrent, du moins, tant que dura cette journée.[2] »

« Les premiers pas que je fis dans la capitale, après le martyre du juste, déclare un

[1] *Les Révolutions de Paris*, n° 185, des 19-26 janvier 1793.
[2] *Mémoires du chancelier Pasquier*, t. I, p. 87.

autre, m'eurent bientôt convaincu que cet attentat inouï avait porté le deuil et la stupeur dans toutes les classes de la société. Les promenades étaient solitaires ; les lieux publics, déserts ou fermés ; les maisons particulières, barricadées. On ne voyait de toutes parts que des figures pâles et craintives ; dans les rues, on évitait de s'aborder. La défiance était à l'ordre du jour[1] ».

« Les Jacobins affichent partout un air radieux, constate, le 23 janvier, le journal *La Révolution de 92*. Mais déjà chacun parle de déserter la ville, et l'on rencontre à chaque instant des voitures de départ. Les places des diligences sont toutes retenues pour plus de huit jours de suite. Ainsi donc, si la justice et la sagesse des autorités constituées ne prennent ces craintes et ces alarmes en con-

[1] *Mémoires d'un prêtre régicide*, Paris, 1829, 2 vol. in-8°, t. II, p. 1. L'auteur de ce livre serait Simon-Edme Monnel (1747-1822), membre de l'Assemblée Constituante, puis de la Convention.

sidération, Paris n'offrira plus bientôt qu'une vaste solitude[1]... »

« Certes, déclare Lepître, dans ses *Souvenirs*, certes, je puis l'attester, sans crainte d'être démenti : le jour où Louis XVI perdit la vie fut un jour de deuil pour le plus grand nombre des Français ; mais on pleurait dans l'intérieur des maisons, on gémissait sur le sort d'une illustre famille, sur celui de la France entière ; on vouait au courroux de la Divinité les monstres auteurs de tant de maux ; mais on n'osait au dehors laisser lire sur son visage les sentiments de son âme. On craignait qu'un air triste et morne ne choquât l'œil défiant des scélérats et que l'apparence d'un regret ne devînt un arrêt de mort[2] ! »

« Je te recommande, écrit le citoyen Pichon à son frère, je te recommande de ne point dire

[1] *La Révolution de 92, journal de la Convention nationale*, n° du 23 janvier.

[2] Jean-François Lepître, *Quelques souvenirs ou notes fidèles sur mon service au Temple depuis le* 8 *décembre* 1792 *jusqu'au* 26 *mars* 1793. (Beaucourt, t. I, p. 285-286.)

ta façon de pencer à ce sujet, car il y a du danger et l'on doit avoir la bouche close... ; personne ne peut dire ce qu'il pense[1]... »

*
* *

Ce qu'ils pensaient, beaucoup pourtant ne purent le dissimuler, et il faut saluer, en terminant, ceux qui, le soir du 21 janvier, sombrèrent dans la mort ou la folie, victimes de l'épouvante et du désespoir dont un forfait, jugé jusque-là impossible, emplit tout à coup leur âme : ce « ci-devant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis », Ponceau du Saillant, qui meurt subitement en apprenant l'exécution[2] ; « Mme Poultier-d'Elmotte, dont le mari avait voté la mort du Roi, et qui en éprouva un chagrin si violent qu'elle pensa en devenir insensée et ne survécut pas

[1] Lettre de Pichon à son frère, Paris, 21 janvier 1793. (*Semaine religieuse d'Autun*, 10 février 1900.)

[2] Lettre du vicomte de Retz au bailli Edmond du Ruault, Paris, 22 janvier 1793. (Grille, *Op. cit.*, t. III, p. 361.)

trois mois au fatal événement[1] » ; — une femme, une inconnue, qui se précipite, du haut du pont Notre-Dame, dans la rivière[2]. — Vente, libraire du Palais-Royal, que rend fou la nouvelle de la mort du Roi ; — Julienne Bardin, bouquetière de la Reine, qui se jette dans un puits ; — le perruquier Van-den-Est, de la rue Culture-Sainte-Catherine, qui se coupe le cou avec un rasoir ; — Cardonnet, piqueur du Roi, qui se pend à une poutre des Petites-Ecuries ; — Chanterenne, inspecteur des Menus-Plaisirs[3], « qui s'en va le long des boulevards, chantant le *De Profundis* ; c'est un grand et bel homme, que les petits garçons poursuivent, en lui jetant des pierres[4] » : « Plus de Roi, plus de Chante-

[1] G. Duval, *Souvenirs de la Terreur*, t. I, p. 82. — François-Martin Poultier d'Elmotte, membre de la Convention (1753-1826).

[2] *Ibid.*

[3] Nicolas Bocquet de Chanterenne, ancien inspecteur des Menus-Plaisirs et affaires de la Chambre du Roi, mari de Madeleine-Elisabeth-Renée de la Rochette, attachée en 1795 au service de Madame Royale au Temple.

[4] Lettre du vicomte de Retz déjà citée.

renne ! » voilà ses dernières paroles en se don-« nant la mort[1] » ; — Mme de Valdec, « qui avait résisté au massacre de son fils, M. de Lessart, ancien ministre de l'Intérieur », tué à Versailles, le 9 septembre 1792, et qui, ne pouvant survivre à celui de Louis XVI, expire dans la nuit du 21 janvier ; — Mme des Fourniels[2], « mourant du même mal », le 22, au matin ; — sa nièce, Mme de Gesvres, « celle qui fut blessée à l'épaule d'un coup de pique, le 6 octobre, Mme de Gesvres, si gaie, si vive, si maligne, qui finit en un marasme ressemblant à de la folie »[3] ; — Mme de Lézardière, enfin, qui, voyant revenir, à Choisy-le Roi, son fils, en compagnie de l'abbé Edgeworth, et lisant sur leurs visages terrifiés, devinant dans leurs

[1] Lettre de Louis-Nicolas de Tarade, ancien lieutenant de la garde de Louis XVI, neveu de M. de Chanterenne, au baron Desniée, intendant général de la maison militaire du Roi, Montargis, 2 janvier 1815. (Archives nationales, O³ 2558).

[2] Marie-Madeleine Morin de la Sablonnière, sœur de Mme de Valdec, citée plus haut, et qui avait épousé M. Jacques Verdelhan des Fourniels.

[3] Lettre du vicomte de Retz, citée plus haut.

yeux, encore pleins de visions d'échafaud, l'horrible nouvelle, tombe raide morte, sans prononcer une parole[1] !

[1] M.-L. Merland, *Notice sur Mlle de Lézardière* dans *Biographies vendéennes*, Fontenay-le-Comte, 4 vol. in-12, t. IV, p. 80.

Les spectateurs du drame du 21 janvier en conservèrent d'ailleurs toute leur vie une impression douloureuse et tragique. Mme Firmin Marchand, habitant Paris, se souvient parfaitement, et me l'a raconté, que le grand-père de son mari, Auguste Marchand, habitant rue Saint-Thomas-du-Louvre, qui avait assisté au supplice du Roi, ne pouvait à la fin de sa vie, plus de cinquante ans après, raconter ce qu'il avait vu sans être aussitôt saisi d'une indicible émotion.

CHAPITRE VII

RELIQUIAE

« Cléry, reconnaissez-vous ce cachet? »
(Paroles de Louis XVIII à Cléry, 21 janvier 1797, dans le *Journal de Cléry*.)

Quels vestiges, quels souvenirs matériels demeurent du drame que je viens de raconter ? Telle est la question que, je le sens, se sont déjà posée mes lecteurs. De ce drame, quelques spectateurs survivaient encore au temps où écrivait M. de Beauchesne. Aujourd'hui, des témoins muets, les choses, peuvent seuls être interrogés. Mais l'aspect de ces choses n'est-il pas capable de nous toucher, le sort qui leur a été fait de nous émouvoir ?

Le décor où se joua le premier acte de la tragédie a aujourd'hui malheureusement disparu. La tour du Temple a été démolie en

1811, l'hôtel du Grand-Prieur en 1853,[1] et il faut toujours regretter que le monument, qui devait être érigé là, ne l'ait jamais été. Un saule planté dans le « square du Temple » a longtemps indiqué seul au promeneur où fut la prison d'un Roi. Ce saule lui-même a péri !

Disparus aussi, dispersés les meubles de l'appartement du Roi. Enfouis dans quel improbable garde-meuble ?[2] partagés entre quels acheteurs ? aux mains de quels possesseurs ? On ne sait. Seul un hasard, comme celui qui s'est produit récemment pour le mobilier de la chambre de la Reine, au Temple[3], peut les ramener à la lumière, ces épaves. Je n'en ai

[1] Un décret du 16 mars 1808 en ordonna la démolition, qui fut achevée en 1811. (Arch. nat., A F IV, 300.)

[2] Dans un rapport officiel du 26 thermidor an V, conservé aux Archives nationales (F^{16} 590) et publié par F. Barbey, *La mort de Pichegru* (Paris, 1909, in-8°, p. 145), il est dit qu'« après le départ de la fille Capet pour Vienne, les meubles qui garnissaient la maison du Temple furent transportés au garde-meuble national ». Les recherches, qu'a bien voulu ordonner pour moi M. Dumonthier, administrateur du mobilier national, sont malheureusement restées sans résultat.

[3] Lenôtre, *Vieilles maisons, vieux papiers*, 4e *série*, p. 145-158.

retrouvé que deux, je l'ai dit plus haut : le miroir devant lequel se rasait le Roi, qui appartient aujourd'hui à Mme Lasne, belle-fille d'Étienne Lasne, gardien de Louis XVII au Temple, à la bienveillance de laquelle je dois aussi, on s'en souvient, communication de la petite lanterne ayant servi à Louis XVI au Temple.

Je rappelle de même qu'on conserve à l'église Saint-Jean-Saint-François, rue du Perche, les ornements de la dernière messe de Louis XVI ; et la nappe de communion, qui servit alors au Roi, confiée par Cléry au municipal Lepître et apportée par ce dernier à Juvisy à Mme Cléry[1], est, aujourd'hui, à la suite d'événements dont je parlerai, la propriété de Mme la comtesse de Reiset.

Dans le même ordre d'idées, on connaît le sort d'un des livres de piété du Roi : un paroissien de 1792, sur lequel est écrit de sa main : « Donné à notre fidèle Huc. Dans la Tour du

[1] Lepître, *Quelques souvenirs...* (Beaucourt, t. I, p. 287.)

Temple, 20 janvier 1793 ». Il a été retrouvé par M. de Maricourt au château de la Carrière (commune de la Bazoque, canton de Balleroy, arrondissement de Bayeux), appartenant alors à Mme de Choisy et aujourd'hui à M. le comte G. d'Astier d'Ussel[1]. La découverte de ce volume près de Bayeux s'expliquerait par le fait qu'il aurait été confié par le Roi à l'abbé Edgeworth pour être remis à Hue. L'on sait, en effet, qu'ayant quitté Paris au mois de mars, pour se cacher d'abord à Montigny, chez le comte de Rochechouart, puis à Fontainebleau, Edgeworth se réfugia à Bayeux, où il demeura dix-huit mois avant de passer en Angleterre. — Quant au bréviaire du Roi, donné à Cléry, celui-ci déclara au municipal Goret qu'il était dans l'intention de l'offrir au Pape[2]. Je ne sais, pas plus que Goret, si ce projet fut réalisé.

[1] *Souvenirs du baron Hue* (1789-1815), publiés par le baron de Maricourt. Paris, s. d., in-8°, p. 134.

[2] Goret, *Mon témoignage sur la détention de Louis XVI.* (Beaucourt, t. I, p. 227.)

On se souvient du cachet, de l'alliance et des cheveux remis à Cléry par le Roi le matin du 21 janvier. Lors de sa comparution, le soir du même jour, devant le Conseil du Temple, on avait laissé ces objets entre les mains du dernier confident du Roi. Mais à sa sortie de la Tour, le 1er mars 1793, les commissaires exigèrent qu'il les restituât; ils les placèrent sous scellés et les déposèrent dans la salle de garde au rez-de-chaussée. C'est là que Toulan les vit; il en parla à la Reine et, sur sa demande, s'en empara au péril de sa vie, pour les lui remettre. La Reine les conserva jusqu'au mois d'avril, puis, dans l'incertitude où elle était de l'avenir, elle songea à placer ces reliques hors des atteintes de ses persécuteurs, et par l'entremise de Toulan chargea M. de Jarjayes de les faire parvenir : l'anneau de mariage au comte d'Artois, le cachet au comte de Provence. La commission fut faite, et le cachet au moins était certainement aux mains de son destinataire le 21 janvier 1797,

lorsque Cléry vint à Blankenbourg faire hommage à Louis XVIII du manuscrit de son *Journal*. Arrivé dans sa lecture au passage où il est question du dépôt fait entre les mains de Cléry, le Roi se leva, et après avoir cherché dans son secrétaire : « Cléry, dit-il, reconnaissez-vous ce cachet?[1] ». Cachet et alliance doivent être aujourd'hui entre les mains des héritiers du comte de Chambord, les divers membres de la famille des Bourbon de Parme.

C'est par Cléry encore que nous ont été conservées de plus tristes dépouilles : quelques-uns des derniers effets portés par le Roi. Lorsque, le 21 janvier, on mit les scellés sur l'appartement de Louis XVI : « Je pris, raconte

[1] Paul Gaulot, *Un épisode de la captivité du Temple. L'anneau et le cachet de Louis XVI.* (*Revue des questions historiques*, t. XLV, p. 219-233.) Je sais qu'un auteur contemporain, Ad. Lanne, a nié toute cette histoire du cachet dans un travail, fort intéressant d'ailleurs, intitulé *Une officine royale de falsification : le cachet de Louis XVI ; le récit d'une sœur*, Paris, s. d., in-16. Mais comme son principal argument est fondé sur une phrase du *Mémoire de Madame Royale*, édition de 1825, laquelle ne se retrouve pas dans le manuscrit autographe publié, en 1892, chez Plon, à Paris, j'ai quelques doutes sur la thèse qu'il soutient.

Cléry, quelque linge sale sous prétexte de le faire blanchir, et j'y glissai le linge quitté par le Roi le matin, ainsi que celui de la veille et quelques autres effets. C'est ainsi que j'ai pu faire sortir du Temple des objets que je conserve précieusement. Deux jours après, Madame Élisabeth me fit demander si je possédais des vêtements qui eussent appartenu au Roi ; je lui en fis tenir la note ; elle me fit dire de les faire sortir du Temple et de les mettre en lieu sûr pour les conserver. Ce fut le municipal Toulan qui se chargea de les porter chez moi à la campagne, à quatre lieues de Paris[1]. »

Ainsi entrés dans la famille de Cléry, ces objets y sont restés longtemps ; mais depuis 1882, ils ont commencé à être dispersés.

L'une des trois chemises de Louis XVI, que

[1] Cléry, *Journal de ce qui s'est passé à la tour du Temple*... première édition publiée par la famille... précédée d'une introduction par H. de Riancey, augmentée de la suite du *Journal*, de notes inédites laissées par Cléry et de la vie de l'auteur. Paris, 1861, in-8°, p. 179, 181.

l'on connaît, — et qui, grâce à une étiquette vraisemblablement de la main de Cléry, paraît bien être celle que Louis XVI quitta le matin du 21 janvier, — appartenait à Mme Giovanelli, petite-fille de Cléry, lorsqu'en 1882 elle est devenue la propriété de M. Philippe Gille[1]. Elle est aujourd'hui celle de Mme Philippe Gille.

En 1896, Mme Le Besnier, née Louise-Thérèse-Françoise de Gaillard, autre petite-fille de Cléry, étant morte, la part de « reliques » de cette dame a été vendue, le 10 mars, à l'hôtel des ventes de Rouen. C'est alors que la nappe de communion, dont je parlais tout à l'heure, fut acquise par M. le comte de Reiset et est aujourd'hui à Mme la comtesse de Reiset; une autre chemise de Louis XVI échut à un acheteur qui ne s'est pas fait connaître; un serre-tête du Roi, à M. Creuzé de Lesser[2].

[1] R. Chantelauze, *Les derniers chapitres de mon Louis XVII*, Paris, 1887, in-8°, p. 54-56.

[2] *Les reliques de la famille royale et les descendants de Cléry*, par P. Le Verdier. (*Revue des questions historiques*, t. LX, 1896, p. 264-280.) M. Creuzé de Lesser a bien voulu

CHEMISE

Quittée par Louis XVI, le matin du 21 janvier.

Appartenant aujourd'hui à Mme Philippe Gille.

Enfin, une troisième chemise de Louis XVI, la coiffe et le fichu de nuit dont il se servit dans la nuit du 20 au 21 janvier, une de ses culottes, un de ses couteaux[1], sont encore entre les mains des membres de la famille Le Besnier, de Rouen.

Quant au reste des vêtements et effets du Roi, — c'est-à-dire « un chapeau, une boîte d'écaille cassée, un petit paquet de lisière et de rubans blancs ; six habits, tant de drap que de soie et de petit velours ; une redingote de drap ; huit vestes, tant de drap, petit velours, soie que de lin ; dix culottes, *idem*, deux robes de chambre blanches, une camisole de satin ouatée, cinq pantalons, dix-neuf vestes blanches », — ils furent, on le sait, brûlés solennellement en place de Grève, le dimanche 29 septembre 1793[2].

me confirmer par lettre qu'il était en possession de ce serre-tête.

[1] Mme Philippe Gille en possède un autre.

[2] Procès-verbal de la séance du Conseil général de la Commune, du 30 septembre 1793. (Beaucourt, t. II, p. 325-326.)

On me reprocherait certainement de ne pas soulever ici la fameuse question de la guillotine et du « couteau » qui ont servi à exécuter Louis XVI.

La guillotine, elle est à la Nouvelle-Calédonie, d'après M. Hugues Le Roux[1] ; les bois en seraient à Auch.... d'après d'autres[2]. En réalité, l'on ne peut rien dire de précis à ce sujet.

Quant au couperet qui a tranché la tête du Roi, son histoire est plus certaine.

Il semble bien d'abord qu'il ait été conservé comme un souvenir dans la famille Sanson, car il fut montré, dit-on, à Honoré de Balzac lorsque ce dernier et l'Héritier de l'Ain entreprirent la publication des *Mémoires pour servir à l'histoire de la Révolution française*,

[1] *Figaro*, du 20 juillet 1891. — On dit à la Nouvelle-Calédonie que la guillotine qui s'y trouve est celle qui a servi pour Mme Élisabeth.

[2] Comte de Reiset, *Modes et usages au temps de Marie-Antoinette*, Paris, 1885, 2 vol. in-4°, t. II, p. 383. — *Revue de Gascogne*, mars 1893, t. XXXIV, p. 144-146.

par Sanson, exécuteur des jugements criminels pendant la Révolution[1]. A partir de cette date, on avait perdu, il est vrai, la trace de cette tragique relique. Le Musée Tussaud, à Londres, prétendit un moment la posséder. Mais un article paru dans *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, en 1894, et un autre

[1] Paris, 1829, 2 vol. in-8°. — Ceci m'amène naturellement à tenter d'élucider la question si obscure des rapports d'Honoré de Balzac avec Sanson et celle de la valeur historique des renseignements fournis par ce dernier au grand romancier. Il est bien entendu d'abord que le Sanson, auquel a eu affaire Balzac, n'est point Charles-Henry Sanson, le bourreau de Louis XVI, lequel mourut le 4 juillet 1806, à l'âge de 67 ans. M. Bégis a en effet relevé cette date aux archives de l'enregistrement, sur la table des décès du Ve arrondissement de Paris. Ce serait donc Henry Sanson qu'aurait connu Balzac, c'est-à-dire le fils de Charles-Henry Sanson, le même dont j'ai signalé le rôle lors de l'exécution de Louis XVI, et qui mourut en 1847. De cet Henry Sanson, Balzac aurait tenu le récit de la fameuse messe célébrée le soir du 21 janvier, sur la demande du bourreau, par « l'abbé de Marolles », pour le repos de l'âme de Louis XVI. Ai-je besoin de préciser davantage ? Les pages poignantes d'un *Épisode sous la Terreur* sont dans toutes les mémoires. Mais ces pages rapportent-elles, illustrent-elles vraiment un fait historique ? M. Victor Pierre, dans un article du *Correspondant* du 10 janvier 1898, intitulé *la Messe de Sanson*, nous laisse à ce sujet bien peu d'illusions, *illusions perdues* pourtant par moi avec quelque peine !

[2] *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1893, p. 546.

publié récemment par M. Gustave Babin, dans *l'Illustration*[1], ont fait justice de ce dire, en retraçant d'une façon plus vraisemblable les destinées du fameux couperet. De Charles-Henry Sanson il serait passé à son fils, Henry Sanson, aurait été remis par ce dernier au nouveau bourreau, Heidenreich, qui l'aurait lui-même cédé à son successeur Roch. Ce dernier étant mort, Deibler prétendit obtenir l'objet de sa veuve sans indemnité. Celle-ci se refusa à cette exigence et vendit la lame à M. Dubois, directeur des Halles de Bruxelles, avec : une note du citoyen Gerbod qui l'avait fabriquée ; deux lettres des enfants du précédent ; une lettre de Caussidière, préfet de police, en 1848 ; un certificat d'authenticité de Roch. De la collection de M. Dubois, le couteau historique est entré dans celle d'un autre amateur bruxellois, M. A. de P..., où il se trouve encore aujourd'hui.

[1] *Illustration* du 18 décembre 1909.

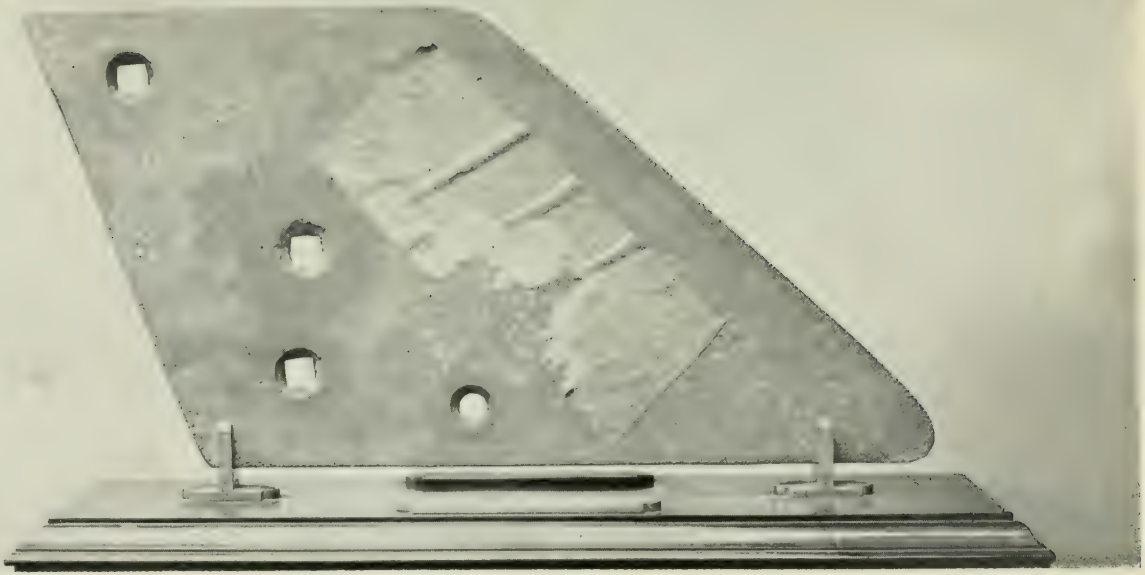

COUPERET DE LA GUILLOTINE QUI SERVIT A L'EXÉCUTION DE LOUIS XVI

D'après un cliché communiqué gracieusement par « *l'Illustration* ».

Enfin, comme notre curiosité insatiable et profanatrice n'a même plus pour limite le seuil de la tombe, il me faut dire en quelques mots ce qu'est devenu le corps du Roi décapité. Le cimetière de la rue d'Anjou, ayant été mis en vente après la Terreur, fut acheté par M. Pierre-Louis-Olivier Desclozeaux, ancien avocat au Parlement[1]. Lui et son gendre, M. Dominique-Emmanuel Danjou, qui avait assisté à l'inhumation du Roi, prirent un soin pieux des sépultures du Roi et de la Reine, et furent les guides dévoués des recherches qui commencèrent en 1814 et se terminèrent dans la matinée du 19 janvier 1815. C'est ce jour-là qu'à la place indiquée par MM. Desclozeaux et Danjou on retrouva, « au milieu de terre et

[1] M. Desclozeaux, mort en 1817, est enterré au Père-Lachaise, où on lit sur sa tombe ces vers qui ont été relevés par M. Émile Campardon (*Le Tribunal révolutionnaire*, Paris, 1866, 2 vol. in-8°, t. II, p. 152), et qui sont bien dans le goût de la Restauration :

De la cendre des rois pieux dépositaire,
Le ciel daigna bénir ses soins religieux ;
Il a revu Louis au trône héréditaire
Et comme Siméon il a fermé les yeux.

de chaux les ossements d'un corps d'homme, dont plusieurs, presqu'entièrement corrodés, étaient près de tomber en poussière ; la tête était couverte de chaux et elle se trouvait placée au milieu de deux os des jambes[1] ». Recueillies dans une boîte en bois, « avec plusieurs morceaux de chaux qui avaient été trouvés entiers, et le long desquels paraissaient quelques vestiges des planches du cercueil », ces dépouilles mortelles furent déposées, le soir même, dans le salon de la maison de M. Desclozeaux, 48, rue d'Anjou. Elles furent enfermées le 20 janvier dans un cercueil de plomb, enchâssé dans une bière de bois sur laquelle fut fixée une plaque d'argent doré avec cette inscription : « Ici est le corps de très haut, très puissant et très excellent

[1] Louis Barbier, *Notice sur l'exhumation du corps du roi Louis XVI*, Paris, 1815, in-8°. L'auteur, qui, avec son frère aîné, fut employé à ce funèbre travail, raconte que c'est le comte de Blacas qui descendit dans la fosse pour y recueillir les ossements ; il les passait à M. Barbier, aîné, lequel les remettait à M. de Noailles, prince de Poix.

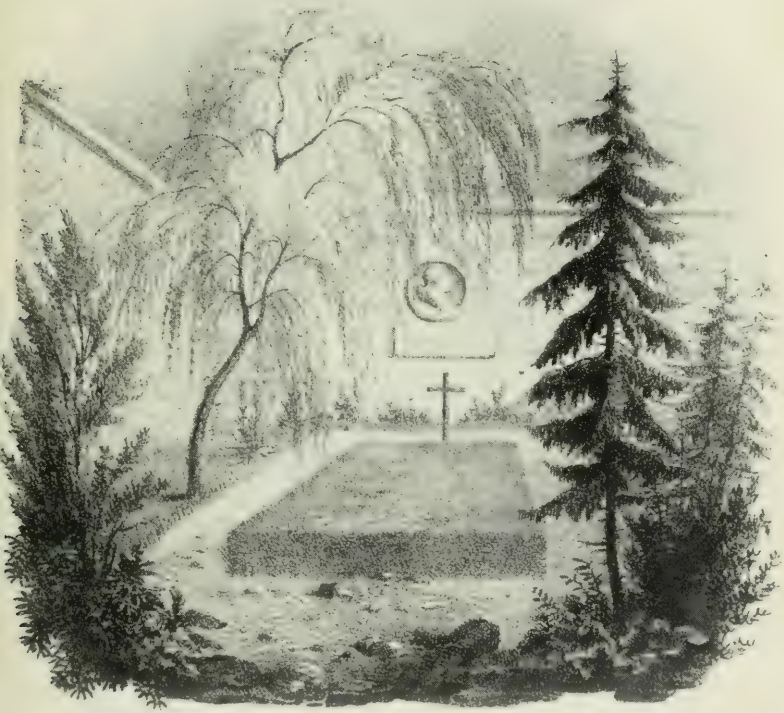

LA TOMBE DU ROI AU CIMETIÈRE DE LA MADELEINE EN 1814

D'après un dessin de François-Alexandre Pernot, lithographié par Villain.

(Musée Carnavalet.)

prince Louis XVIe du nom, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre. »

Le lendemain, 21 janvier 1815, le convoi partait de la rue d'Anjou à neuf heures du matin et arrivait vers midi à Saint-Denis où eut lieu la définitive inhumation.

FIN

APPENDICES

I

NOTE SUR LE PORTRAIT DE LOUIS XVI PAR DUCREUX

Le portrait de Louis XVI par Joseph Ducreux, ancien premier peintre de la Reine (1737-1802), que je donne en tête de cet ouvrage, fut dessiné, dit-on, par l'artiste au Temple même, le 14 janvier 1793, huit jours avant la mort du Roi[1] !

Comment Ducreux avait-il pu pénétrer, ce jour-là, au Temple ? Grâce probablement à quelque faveur, que lui avaient valu son titre de membre du comité de la section de la Fontaine-de-Grenelle[2] (il habitait rue du Bac, n° 1284) et ses opinions, qui paraissent avoir été assez avancées, puisqu'en cette même année 1793, il exposait au Salon les portraits de Robespierre, de Couthon et de Saint-Huruge.

Il est vrai, que, suivant une autre hypothèse, fort plausible, faite par M. Prosper Dorbec, l'artiste a pu saisir

[1] Saint-Priest, l'*Exposition de la Société des Amis des arts de Versailles* (*Chronique des Arts*, septembre 1867).

[2] Le 30 août 1792, déjà, on trouve Joseph Ducreux, membre du comité de la section de la Fontaine-de-Grenelle. (Arch. nat., F[3] II, Seine, 49.) — Cf. *Almanach national*, de 1793, p. 549.

et fixer les traits du Roi pendant une des séances du procès, à la Convention [1].

Au Temple ou à la Convention, quoi qu'il en soit, Ducreux ne dut prendre de son modèle qu'un petit croquis qu'il agrandit et exécuta ensuite aux deux crayons. On découvre en effet très nettement sur le dessin conservé au musée Carnavalet (D 131), la trace du quadrillage qui aurait servi à ce second travail présumé de l'artiste. Ce portrait appartenait, en 1867, au marquis de Guiry, et figura cette année même à l'*Exposition de la Société des Amis des arts de Versailles* [2]. Il est depuis entré au musée Carnavalet.

[1] Prosper Dorbec, *Joseph Ducreux* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1906, t. II, p. 210).

[2] Saint-Priest, article cité de la *Chronique des Arts*, septembre 1867.

II

NOTE SUR LES REPRÉSENTATIONS PEINTES ET GRAVÉES DE L'EXÉCUTION DE LOUIS XVI

Deux peintres contemporains de l'événement du 21 janvier ont fixé sur la toile la scène dramatique dont ils furent peut-être les spectateurs : Charles Benazech (1767-1794) et Jean-Jacques Hauer (1751-1829).

Benazech, en un tableau de 0,54 cm. sur 0,41 cm., a figuré Louis XVI au pied de l'échafaud, recevant les dernières exhortations d'Edgeworth, et au moment où deux des exécuteurs s'apprêtent à lui lier les mains. Retrouvé chez un brocanteur par le baron de Vinck d'Orp [1], avec la célèbre *Scène des adieux au Temple,* du même Benazech, ce tableau est aujourd'hui la propriété de Mme la baronne de Woelmont [2]. C'est lui qui a inspiré la

[1] Le savant et célèbre amateur et collectionneur d'estampes, père de M. le baron de Vinck actuel, et auteur de l'ouvrage intitulé *Le meurtre du 21 janvier* 1793, *contenant le* fac-simile *des plus curieuses gravures du temps et un numéro du* Père Duchesne, Paris, 1877, gr. in-8°. C'est une étude sur les représentations peintes et gravées de l'exécution de Louis XVI, qui m'a été du plus grand secours dans la rédaction de cette note.

[2] Mme la baronne de Woelmont est la fille de M. le baron de Vinck d'Orp.

gravure de Cazenave, dont je parlerai plus loin. J'aurais voulu en donner ici une reproduction, car le graveur a interprété très librement les données de la peinture. Une impossibilité matérielle m'a empêché au dernier moment de le faire.

J'ai été moins heureux encore avec la toile d'Hauer. Cette toile avait figuré, en 1867, à l'*Exposition de la Société des Amis des arts de Versailles*. Mais à qui appartenait-elle alors ? Qu'est-elle devenue depuis ? Tout autant de questions auxquelles je ne peux répondre, car les recherches, auxquelles ont bien voulu si complaisamment s'employer, pour moi, MM. Octave et Pierre Cottreau et M. Léonardon, sont restées sans résultat. Le tableau d'Hauer fut décrit, en 1867, par M. Jules Troubat, dans un article de *la Chronique des Arts*, du 8 septembre. Mais M. Troubat, — que je ne saurais jamais assez remercier de la bienveillance qu'il m'a témoignée en cette occasion, — M. Troubat, lui-même, n'a pu me fournir sur le sort de l'œuvre d'Hauer aucun renseignement. D'après le si distingué écrivain, nous savons seulement que, datée de 1795, la composition représentait le Roi sur la plate-forme de l'échafaud entouré des bourreaux et de l'abbé Edgeworth, à l'instant où il allait être entraîné vers la guillotine. Je ne peux mieux faire du reste que de renvoyer mes lecteurs à l'article de M. Troubat[1], émettant seulement, en terminant, le vœu que ces lignes tombent sous les yeux d'un amateur capable de me renseigner sur ce point.

Si très rares et très difficiles à retrouver sont, on le voit, les figurations peintes de l'exécution de Louis XVI les gravures, qui représentent le même événement, sont,

[1] Cet article a été reproduit dans le volume publié par M. Troubat sous le titre *Plume et pinceau, études de littérature et d'art*, Paris, Liseux, 1878, in-12.

en revanche, infiniment nombreuses et variées. J'ai fait reproduire dans cet ouvrage celles qui m'ont paru le plus conformes aux données historiques, et je voudrais tenter d'en établir ici une classification, suivant leur valeur documentaire et, peut-être, aussi, leur ordre chronologique.

I. *Les deux gravures du journal* Les Révolutions de Paris. — C'est tout au moins à ce double point de vue que sont précieuses les deux petites gravures parues dans le journal *Les Révolutions de Paris*, de Louis-Marie Prudhomme, et que je veux les signaler avant toutes autres. D'assez médiocre exécution, elles ont, en compensation, le mérite d'avoir été les premières, sans doute, à représenter l'exécution du Roi, et ont encore aujourd'hui celui de la représenter de la façon la plus exacte.

Leur aspect déroute un peu au premier abord, parce que l'artiste, au lieu de prendre pour dernier plan, comme tous ses successeurs, le Ministère de la marine et les hôtels de la place de la Révolution, a préféré donner comme fond à sa composition, — fond trop haussé, d'ailleurs, — les allées d'arbres des Champs-Elysées et du Cours-la-Reine, et peut-être un coin des bâtiments du Palais-Bourbon. Mais ce choix et cette petite exagération de perspective pardonnés au dessinateur, il faut convenir que l'on trouve là des détails d'une précision parfaite et dont beaucoup ne sont indiqués nulle part.

L'échafaud y est d'abord parfaitement situé en deçà et à gauche du piédestal de la statue de Louis XV. Il paraît, il est vrai, de trop petites dimensions, et il y manque la barrière qui l'entourait, je crois. Mais la charpente de cet échafaud est masquée de planches transversales conformément à d'assez sûres probabilités. Très vraisemblablement, aussi, des citoyens armés de piques sont autour de la guillotine, mêlés aux porteurs de fusils

à baïonnettes ; l'abbé Edgeworth est, conformément à la tradition, placé en haut de l'escalier de l'échafaud. Il n'est pas jusqu'à un point reproché à l'artiste par beaucoup de critiques qui, après inspection attentive, ne tourne précisément à sa louange. Ces critiques l'ont blâmé d'avoir représenté une charrette, et non un carrosse, stationnant au pied de la guillotine. C'est qu'ils n'ont examiné qu'une des deux gravures, celle où le bourreau montre la tête du Roi au peuple. Or, si l'on rapproche cette seconde gravure de la première, on se rend compte, au contraire, que la vérité historique a ici encore été exactement respectée. Dans la première, celle qui représente l'arrivée de Louis XVI sur la plate-forme, on aperçoit en effet très bien le carrosse qui l'a amené, et s'il y a une charrette dans la seconde, c'est la charrette qui attend le corps du supplicié pour le mener au cimetière de la Madeleine.

II. *La gravure au crucifix.* — La deuxième gravure, que, faute de pouvoir la désigner par le nom de son auteur qui manque, j'appellerai la gravure au cruxifix, à cause de la place très apparente qu'y occupe ce symbole sacré, cette deuxième gravure est fort supérieure aux précédentes comme exécution. Sa valeur artistique a d'ailleurs été parfaitement indiquée par le baron de Vinck [1]. Historiquement, on peut lui reprocher quelques invraisemblances : l'échafaud est trop bas, semble-t-il, et non masqué de planches, le panier destiné à recevoir le corps du Roi étant disposé au-dessous ; le bourreau lie très visiblement les mains à Louis XVI sur la plate-forme, ce qui est, on l'a vu, contraire à la vérité ; il n'y a de même aucune preuve qu'à ce moment Edgeworth ait, comme il le fait là, présenté le cruxifix au Roi. Mais

[1] Baron de Vinck d'Orp, *Op. cit.*, p. 83-84.

d'autres détails essentiels semblent très exacts : la place de l'échafaud ; la balustrade qui le borde ici ; la position et le costume de l'abbé Edgeworth.

III. *La gravure d'Helman, d'après le dessin de Monnet.* — La gravure d'Isidore-Stanislas Helman (1743-1809), exécutée d'après la composition de Charles Monnet (1732-1817), fut offerte à la Convention le 30 germinal an II (19 avril 1794). Elle représente l'exposition par le bourreau de la tête du Roi.

Cette gravure a été trop dédaignée, à mon avis, par les critiques et les historiens. Au point de vue artistique, le dessin en est bon, et si la gravure ne vient pas très vigoureuse, elle ne manque pas d'une certaine habileté de facture. J'ai eu l'heureuse fortune, d'ailleurs, de retrouver un très bel état de cette gravure dans la magnifique collection donnée par M. le baron de Vinck à la Bibliothèque nationale, collection dont il fait les honneurs aux historiens et aux artistes avec tant de bonne grâce et de bienveillance.

Au point de vue historique et documentaire, il y a de même peu de réserves à faire sur cette pièce. Les bâtiments de la Marine et les autres hôtels de la place Louis XV, qui forment le fond de la composition, y sont très soigneusement étudiés. L'échafaud y semble parfaitement situé ; il est masqué de planches. Un détail y manque : la balustrade qui bordait la plate-forme, et ce qui apparaît faux, ce sont les groupes de citoyens sans armes placés au premier plan et applaudissant à la chute de la tête du « tyran ». Mais, ces points mis à part, cette composition semble d'une très suffisante exactitude.

IV. *Le dessin de Swebach.* — Si je parle en dernier lieu de la composition de Jacques-François-Jose Swebach-Desfontaines, ce n'est pas que je la juge inférieure aux

œuvres précédentes, mais plutôt parce que je la crois un peu postérieure en date. Nous avons là le dessin qui a servi à Pierre-Gabriel Berthault pour la gravure des *Tableaux historiques de la Révolution française*[1].

Ce dessin, — conservé aujourd'hui au musée Carnavalet, — représente le Roi sur la plate-forme de l'échafaud. Quelques invraisemblances sont à signaler : la guillotine est peut-être placée trop à droite et trop près du débouché de la rue Royale ; encore ici, elle est un peu basse ; la voiture semble être une voiture de place et non un carrosse (cette inexactitude est du reste corrigée sur la gravure de Berthault) ; l'abbé Edgeworth porte le costume ecclésiastique et le rabat ; on lie les mains au Roi sur l'échafaud ; enfin les scènes de buveurs du premier plan à droite sont de fantaisie, et ce détail ne figure pas de même sur la gravure de Berthault. En revanche, au point de vue artistique, il n'y a rien à relever contre cette composition pleine de mouvement et de vie.

Dire en détail les raisons qui m'ont fait renoncer à reproduire quelques-unes des autres planches, — dont plusieurs très connues, — qui ont retracé l'exécution du Roi, serait fatiguer mes lecteurs. J'ai rejeté celle de Cazenave, d'après le tableau de Benazech, à cause des invraisemblances qu'y a introduites le graveur, notamment du personnage de fantaisie qui occupe la voiture ; — la petite planche publiée chez Basset, — passée dans la vente Soulavie en 1904,[2] — à raison de la même inexac-

[1] *Tableaux historiques de la Révolution française*, Paris, Didot, 1802, t. II. — Cf. Maurice Tourneux, *Les tableaux historiques de la Révolution française et leurs transformations*, Paris, 1888, in-8°.

[2] Voir une reproduction de cette gravure dans le *Catalogue de la collection Soulavie*, 4e partie, Paris, 1904, in-8°, p. 91.

titude et de la mauvaise orientation de l'échafaud ; — la grande planche de chez Basset, qui, elle, place au fond du carrosse l'abbé Edgeworth en costume ecclésiastique, large ceinture aux reins et rabat au cou ; — enfin la composition signalée par Dauban[1], dans la collection Hennin, comme d'un classicisme trop outré, ayant été exécutée par un élève de David, peut-être Jean-François-Pierre Peyron (1744-1820).

Cela ne veut pas dire, toutefois, que ces gravures soient sans valeur, non seulement artistique, mais historique. Plusieurs d'entre elles, au contraire, nous donnent la précieuse confirmation de certains détails, ou nous en fournissent de nouveaux. J'ai signalé, d'ailleurs, au cours de mon récit, l'usage que j'ai cru devoir en faire.

[1] Qui représente bien, comme l'a reconnu Dauban, l'exécution de Louis XVI et non celle de Philippe-Égalité, et qui a été faussement classée par Hennin à la date du 6 novembre 1793. Dauban en donne une reproduction dans *la Démagogie en* 1793, Paris, 1874, in-8°, p. 35.

III

NOTE RELATIVE A LA GRAVURE REPRODUITE SUR LA COUVERTURE DE CE LIVRE

Deux artistes de l'époque ont fixé, en l'isolant, le geste tragique du bourreau saisissant par les cheveux la tête du Roi décapité, pour la montrer au peuple. Et de cette tête au bout de ce bras, ils ont fait le tout de deux compositions particulièrement impressionnantes.

J'ai reproduit l'une d'elles sur la couverture de ce livre, celle qui m'a paru donner du masque royal l'effigie la plus douloureuse, la plus noble et la plus vraie, car la ressemblance est ici frappante. L'original est une gravure en manière noire, sans nom d'auteur, et dont le plus bel état est conservé à la Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes, dans le premier volume des portraits de Louis XVI.

La seconde des deux compositions dont je m'occupe, bien que beaucoup plus connue que la précédente, lui est, me semble-t-il, très inférieure au point de vue de l'expression de la figure, qui ne rappelle que d'assez loin celle des traits de Louis XVI, au point de vue, aussi, de la facture qui est un peu dure et gauche. Divers états de cette gravure (en manière noire, encore) sont conservés à la Bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes (collection

de l'histoire de France; collection Hennin) et au musée Carnavalet. Elle non plus n'est pas signée, mais porte seulement au bas : « A Paris, chez Villeneuve, graveur, rue Zacharie-Saint-Séverin ».

INDEX ALPHABÉTIQUE

Agnès (Fête de sainte), le 21 janvier, p. 34.
Aix (Bataillon des fédérés d'), p. 86, 90, note.
Allonville (Armand-François, comte d'), p. 72, 75.
Anisson-Duperron (Etienne-Alexandre-Jacques), directeur de l'Imprimerie nationale, p. 61, note 2.
Anjou-Saint-Honoré (Rue d'), p. 146, 148, 152, 196, 197.
Artois (Charles-Philippe de France, comte d'), p. 4, 13, 187.
Astier d'Ussel (Le comte G. d'), p. 186.
Auch (Gers). p. 192.

Babin (Gustave), p. 194.
Bac (Rue du), p. 6, 201.
Balzac (Honoré de), p. 192, 193.
Bardin (Julienne), bouquetière de la Reine, p. 179.
Basset (Gravure en vente chez), p. 208, 209.
Batz (Jean, baron de), p. 66 à 69, 72 à 75, 78, 79, 80.
Baudrais (Jean-Baptiste), homme de lettres, commissaire de la Commune, de garde au Temple les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2; 47.
Baye (Alexandre-Etienne-Hippolyte Berthelot, baron de), ancien colonel de dragons, p. 147.
Bayeux (Calvados), p. 186.
Beaufranchet d'Ayat (Louis-Charles-Antoine), maréchal de camp à l'armée de l'intérieur, p. 91, 120.
Beaugeard (Nicolas-Joseph), p. 75 à 78, 80.
Beaujolais (Rue de) aujourd'hui rue de Picardie, p. 2.
Befort, négociant, familier du duc d'Orléans, p. 141, note.
Benazech (Charles), peintre, p. 203, 208.
Béranger (Rue). Voy. Vendôme (rue de).
Bernard (Jacques-Claude), officier municipal, p. 46.
Berruyer (Jean-François de),

général de l'armée de l'intérieur, p. 91, 120.
Berthault (Pierre-Gabriel), graveur, p. 208.
Bertrand de Moleville (Antoine-François), ministre de Louis XVI, p. 126.
Bicêtre (Hospice de), p. 168.
Blacas (Pierre-Louis-Jean-Casimir, duc de), p. 196, note.
Blad (Claude-Antoine-Augustin), conventionnel, p. 89, 102.
Blankenbourg (Duché de Brunswick), p. 188.
Bodson (Joseph), peintre-graveur, commissaire de la commune, de garde au Temple les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Boissy-d'Anglas (Rue). Voy. Champs-Elysées (rue des).
Bonne-Nouvelle (Boulevard) p. 66.
Bonne-Nouvelle (Eglise de Notre-Dame de), p. 76.
Bourdier (Joseph-François), médecin, commissaire de la commune, de garde au Temple les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Bourgogne (Rue de), p. 90, note.
Bretagne (Rue de). Voy. Corderie (rue de la).

Cabanac (Mme de), p. 156.
Cailleux (François), homme de loi, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Cardonnet (N.), piqueur du Roi, p. 179.
Carrière (Château de la), (Calvados, canton de Balleroy, commune de la Bazoque), p. 186.
Carrousel (place du), p. 96.
Caussidière (Marc), préfet de police, p. 194.
Cazenave, graveur, p. 204, 208.
Chambon (Nicolas), maire de Paris, p. 55.
Chambord (Henry de France, comte de), p. 188.
Champs-Elysées (Les), p. 24, 92, 93, 125, 205.
Champs-Elysées (Avenue des). Voy. Neuilly (route de).
Champs-Elysées (Rue des), aujourd'hui rue Boissy-d'Anglas, p. 88, 89, 141, 146.
Chanterenne (Nicolas Bocquet de), ancien inspecteur des Menus-Plaisirs, p. 179.
Chanterenne (Madeleine-Elisabeth-Renée-Hilaire de la Rochette, femme de Nicolas Bocquet de), p. 179.
Chapelle expiatoire (la), p. 150.
Charles Ier, roi d'Angleterre, cité, p. 117.
Charlot (Rue). Voy. Forez (rue de).
Châtelet (N.). dénonciateur de Batz, p. 74.

Chaumette (Pierre-Gaspard, dit Anaxagoras), procureur de la Commune, p. 50.
Chaussée d'Antin (Rue de la), Voy. Mirabeau (rue).
Chenaux (Louis-Barthélemy), membre de la Commune, p. 169.
Chevilly (Seine), p. 77, note 2.
Choisy-le-Roi (Seine), p. 6, 141, 186.
Choudieu (Pierre-René), conventionnel, p. 146.
Clavière (Etienne), ministre des Finances, p. 55.
Cléry (Rue de), p. 66, 74.
Cléry (Jean-Baptiste-Cant Hanet-), valet de chambre du Roi, p. 14, 17, 18, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 47, 161, 162, 164, 165, 185 à 190.
Cléry (Marie-Elisabeth Duverger, femme de Jean-Baptiste-Cant Hanet-), p. 185.
Coiny (N.), directeur d'une manufacture d'acier dans l'enclos du Temple, p. 3, note.
Conciergerie (la), au Palais, p. 169.
Concorde (Place de la). Voy. Révolution (place de la).
Concorde (Pont de la). Voy. Liberté (pont de la).
Conti (Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de), p. 156.
Corday (Charlotte), p. 151.
Corderie (Rue de la), aujourd'hui rue de Bretagne, p. 2.
Courel (N.), conseiller référendaire à la cour des comptes, p. 55, note.
Cours-la-Reine. Voy. Egalité (cours de l').
Couthon (Georges), conventionnel, p. 201.
Creuzé de Lesser (Le baron), p. 190.
Culture-Sainte-Catherine (Rue de la), p. 179.

Damoreau (N.), vicaire de la Madeleine, p. 148, 149, 152, 153.
Danjou (Dominique-Emmanuel), p. 147, 195.
Deibler, exécuteur des jugements criminels, p. 194.
Desbard, propriétaire d'un café dans l'enclos du Temple, p. 3, note.
Deschamps-Destournelles (L.-Grégoire), directeur de l'enregistrement, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Desclozeaux (Pierre-Louis-Olivier), p. 147, 157, 195, 196.
Des Fourniels (Marie-Madeleine Morin de la Sablonnière, femme de Jacques Verdelhan), p. 180.
Devaux (Jean-Michel-Louis), p. 73, 74, 75.
Dix-Août (Journée du), p. 47.
Douce (Charles-Louis), ouvrier

en bâtiment, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Dubois (A.), directeur des halles de Bruxelles, p. 194.
Dubuisson (Mme), p. 14, note.
Ducreux (Joseph), peintre de la Reine, p. 201, 202.
Dulaure (Jacques Antoine), conventionnel, p. 109.
Du Roure (Louis-Henry-Scipion de Grimoard-Beauvoir, marquis), officier municipal, p. 167.
Duval (Georges) auteur des *Souvenirs de la Terreur*, p. 66, 67 et note.

Edgeworth de Firmont (Henri-Essex), p. 6, 7, 8, 9, 15, 16, 17, 30, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 44, 45, 46, 56, 57, n. 2, 71, 72, 80, 81, 82, 103, 104, 106, 112, 114 à 116, 126, 127, 140, 141, 180, 186, 203, 206, 207, 208, 209.
Egalité (Cours de l'), aujourd'hui le Cours-la-Reine, p. 88, 94, 102, 205.
Elbreil de Scorbiac (Jacques-Antoine d'), p. 73.
Elisabeth (Elisabeth-Philippine Marie-Hélène de France, dite Madame), p. 6, 8, 40, 41, 142, note, 161, 163, 189.

Fédérés d'Aix (Bataillon des), p. 86.
Fédérés de Marseille (Bataillon des), p. 82, 85, 86.
Février, restaurateur au Palais-Royal, p. 22.
Figuet (Claude), architecte, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Fontainebleau (Seine-et-Marne), p. 186.
Fontaine-de-Grenelle (Section de la), p. 201.
Fontaines (rue des), p. 23, n.
Forez (Rue de), aujourd'hui rue Charlot, p. 2.
France (Louis de) dauphin, fils de Louis XV, père de Louis XVI, p. 156.
France (Marie-Thérèse-Charlotte de), dite Madame Royale, fille de Louis XVI, p. 35, 40-41, 113, 159 à 161.

Garat (Dominique-Joseph), ministre de la Justice, p. 57.
Garde-Meuble (le), p. 25 et 26 note, 93, 95, 117.
Gesvres (Mme de), p. 180.
Gille (Mme Philippe), p. 190.
Gillet-Marie (Pierre-Eutrope), paveur, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Giovanelli (Mme), arrière petite-fille de Cléry, p. 190.
Girard (André), commandant du bataillon des Fédérés de Marseille, p. 82, 83, 84, 91, 106.

Goret (Charles), officier municipal, p. 164 et suiv., 186.
Goupilleau (Aimé), député de la Vendée, p. 21.
Grand-Prieur (Hôtel du), au Temple, p. 4, 51, 52, 56, 184.
Grange-Batelière (Rue), p. 62.
Grève (Place de), p. 96, 191.
Grouvelle (Philippe-Antoine), secrétaire du conseil exécutif provisoire, p. 5.
Guiry (Le marquis de), p. 202.

Hauer (Jean-Jacques), peintre, p. 203, 204.
Hébert (Jacques-René), substitut du procureur de la Commune, p. 50, 170, 171.
Heidenreich, exécuteur des jugements criminels, p. 194.
Helman (Isidore-Stanislas), graveur, p. 207.
Heuzé, peut-être Heuzet (Jean-Antoine), serrurier, assesseur du juge de paix de la section du Roule, p. 139.
Hue (François), valet de chambre du Roi, p. 70, 185, 186.

Isabeau. Voy. Ysabeau.

Jarjayes (François-Auguste Reinier de), maréchal de camp, p. 187.
Joly (Pierre-Joseph), de Reims, (1770-1861), témoin de l'exécution de Louis XVI, p. 100, 101, 132, 133.
Juigné (Antoine-Eléonore-Léon Le Clerc de), archevêque de Paris, p. 150.

La Guiche (Amable-Charles, marquis de), comte de Sivignon, p. 74, 75.
Lama (Joseph de), secrétaire de la légation de Parme à Paris, p. 78.
La Roserie (M. de), p. 137.
Lasne (Etienne), gardien de Louis XVII au Temple, p. 185.
Lasne (Mme), p. 14, note, 185.
Le Besnier (Famille), p. 191.
Le Besnier (Louise-Thérèse Françoise de Gaillard, veuve), petite-fille de Cléry, p. 190.
Lebrasse (Jean-Maurice-François), lieutenant de gendarmerie, p. 56, 103, 168.
Le Brun (Henri-Pierre-Hélène-Marie Tondu, dit), ministre des Affaires étrangères, p. 5.
Leduc (Benoît-Louis), ancien prieur de Saint-Martin des Champs, p. 154 à 156.
Le Peletier de Saint-Fargeau (Louis-Michel), conventionnel, p. 22.
Lepitre (Jean-François), membre de la Commune, p. 177, 185.
Lessart (Antoine de Valdec de), ministre des Affaires étrangères, p. 180.
Lézardière (Marie-Jeanne-Charlotte Babaud, femme de Louis-Jacques-Gilbert Robert de), p. 180.

Lézardière (Joseph-Alexis Robert de), fils des précédents, p. 6.
Lézardière (Joseph-Alexis, Jacques-Paul, Silvestre-Joachim, ou Charles Robert de), tous frères, p. 71.
L'héritier de l'Ain (Auguste), p. 192, 193.
Liberté (Pont de la), aujourd'hui pont de la Concorde, p. 88, 89, 94, 172.
Liberté (Statue de la), sur la place de la Révolution, p. 93.
Louis XV, roi de France, p. 156.
Louis XV (Place). Voy. Révolution (place de la).
Louis XV (Statue de), sur la place de ce nom, p. 24, 92, 93, 102, 205.
Louis XVII, fils de Louis XVI, p. 37, 40, 41, 185.
Louis XVIII, roi de France, p. 187, 188.
Lune (Rue de la), p. 76.

Madeleine (Cimetière de la), p. 25, 138, 143, 146, 149, 150, 151, 152, 157, 195, 206.
Madeleine (Eglise nouvelle de la), p. 76, 78, 148.
Madeleine (Place de la) p. 76, 77.
Madeleine (Rue de la), p. 147.
Madeleine de la Ville-l'Évêque (Cimetière de la), p. 150.
Madeleine de la Ville-l'Évêque (Église de la), p. 143, 148.
Madelonnettes (Prison des), p. 22.
Mail (Section du), p. 138.
Malesherbes (Chrétien-Guillaume de Lamoignon de), défenseur de Louis XVI, p. 70, 140.
Malesherbes (Anne-Nicole de Lamoignon de), sœur du défenseur de Louis XVI, veuve de Jean-Antoine Olivier de Senozan, p. 140.
Malesherbes (Boulevard), p. 148.
Manuel (Pierre-Louis), procureur de la Commune, p. 167.
Marchand (Auguste), témoin de l'exécution de Louis XVI, p. 181.
Marchand (Mme Firmin), p. 181.
Maricourt (Le baron André du Mesnil de), p. 186.
Marie-Antoinette, reine de France, p. 8, 31, 39, 40, 41, 151, 160, 161, 163, 164, 184, 187.
Marine (Hôtel du ministère de la), p. 25, 26, note, 93, 95, 205, 207.
Marseille (Bataillon des fédérés de), p. 82, 85, 86, 90, note, 120, 134.
Mathey (Jean-François), concierge de la Tour du Temple, p. 48, 49.
Meaux (Seine-et-Marne), p. 154.
Mercereau (René-Charles), tailleur de pierres, commissaire de la Commune de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Mercier (Louis-Sébastien),

auteur du *Nouveau Paris*, p. 172.
Merland, chirurgien aide-major à l'hôpital militaire de Sainte-Marie, au camp de Meaux, p. 154.
Minier (Alexandre), joaillier, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Mirabeau (Rue), aujourd'hui rue de la Chaussée-d'Antin, p. 62, 63.
Missions étrangères (Séminaire des), à Paris, p. 6.
Monnel (Simon-Edme), conventionnel, p. 176.
Monnet (Charles), peintre et dessinateur, p. 207.
Montigny (Loiret), p. 186.
Montmartre (Boulevard), p. 62.
Montmartre (Porte), p. 62.
Morice (Jean-Gabriel-Philippe), employé dans les bureaux du comité de salut public, garde national, p. 87-88, 131-132.
Muret, maréchal des logis de gendarmerie, p. 56, 103.

Naulin (N.), greffier du tribunal de police correctionnelle, p. 77, note 2.
Neuilly (Route de), aujourd hui avenue des Champs-Elysées, p. 88-89.

Offener, grenadier de la gendarmerie nationale, p. 77.
Orléans (Louis-Philippe-Joseph, duc d'), dit Égalité, p. 141, 151, 168, 209.

Palais-Bourbon (le), p. 205.
Palais-Royal (le), p. 22.
Palloy (Pierre-François), architecte, p. 4.
Paquet, entrepreneur chargé de l'abattage des arbres du jardin du Temple, p. 4.
Paris (Philippe-Nicolas-Marie de), garde du corps, assassin de Le Peletier de Saint-Fargeau, p. 22.
Parme (les Bourbon de), p. 188.
Pasquier (Etienne-Denis), chancelier de France, p. 99-100, 130, 175.
Payen des Lauriers (Claude-François), papetier, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Pécoul (Nicolas), marchand de toiles, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Pelletier (François), marchand de vin, commissaire de la Commune, de garde au Temple les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Perche (Rue du), p. 16.
Pétion (Jérôme), maire de Paris, p. 38.
Peyron (Jean-François-Pierre), peintre, p. 134, note, 209,

Phélipeaux (Rue), aujourd'hui rue Réaumur, p. 62.
Picardie (Rue de). Voy. Beaujolais (rue de).
Picavez (Dominique-Joseph), curé de la Madeleine de la Ville-l'Évêque, p. 144 et suiv., 147, 153.
Pichon, garde national, originaire de Pithiviers, p. 1, 3, 89, 107.
Pie VI, pape, 186.
Pinel (Philippe), médecin, garde national, p. 87, 106, 113, 114, 130-131.
Piques (Place des), aujourd'hui, place Vendôme, p. 61, 77.
Piques (Section des) ou de Vendôme, p. 66, 77, note 2.
Pitou (Ange), p. 114.
Poissonnière (Faubourg), p. 67.
Poix (Antoine-Claude-Dominique-Juste de Noailles, prince de), p. 196, note.
Ponceau du Saillant, ancien officier, p. 178.
Pont-Tournant des Tuileries, p. 88, 122.
Poultier d'Elmotte (François-Martin), conventionnel, p. 179.
Poultier d'Elmotte (Mme), femme du précédent, p. 178, 179.
Prudhomme (Louis-Marie) journaliste, p. 205.

Raby (Thomas-Marie), de Brest p. 133 à 135.
Raincy (Le) (Seine-et-Oise), p. 141, note.
Réaumur (Rue). Voy. Phélipeaux (rue).
Reiset (Comte de), p. 190.
Reiset (Mme la comtesse de), 185, 190.
Renard (François-Silvain), vicaire de la Madeleine de la Ville-l'Evêque, p. 144 et suiv., 148, 152, 153.
Révolution (Place de la), aujourd'hui place de la Concorde, p. 24, 25, 26 note, 61, 62, 76, 77, 83, 85 et suiv., 150, 205, 287.
Révolution (Rue de la), aujourd'hui rue Royale, p. 25, 26 note, 58, 62, 88, 89, 102, 208.
Richard (N.), aide de camp de Santerre, p. 121.
Robespierre (Maximilien de), p. 201.
Roch, exécuteur des jugements criminels, p. 194.
Rochechouart (Cte de), p. 186.
Rouen (Seine-Inférieure), p. 190.
Roux (Jacques), officier municipal, p. 46, 167, 168.
Rouy l'aîné, auteur du *Magicien républicain*, p. 106, 114, 129.
Royale (Rue). Voy. Révolution (rue de la).

Sain de Bois-le-Comte (André-Christophe-Martin), adjoint d'adjudant général, né en 1761 p. 120, 121.

Saint-Antoine (Faubourg), p. 61, 172.
Saint-Denis (Faubourg), p. 66.
Saint-Denis (Porte), p. 62, 66, 67, 75.
Saint-Florentin (Rue), p. 26, note, 88, 89, 140.
Saint-François-d'Assise (Eglise), aujourd'hui église Saint-Jean-Saint-François, p. 16, 33, 34, 185.
Saint-Honoré (Faubourg), p. 63, 90, note, 146.
Saint-Honoré (Porte), p. 62.
Saint-Honoré (Rue), p. 63, 90 note, 140.
Saint-Huruge (Victor-Amédée de la Fage, marquis de), p. 201.
Saint-Jean-Saint-François (Eglise). Voy. Saint-François d'Assise.
Saint-Martin (Boulevard), p. 65, 66.
Saint-Martin (Porte), p. 62.
Saint-Martin-des-Champs (Prieur de), Voy. Leduc.
Saint-Roch (Eglise), p. 21.
Saint-Thomas du Louvre (Rue), p. 181.
Sallais (François-Pierre), commissaire du conseil exécutif, p. 25.
Sanson (Charles-Henry), exécuteur des jugements criminels, p. 24, 97, 106 à 110, 112, 113, 121, 123, 126, 133, 137, 193, 194.
Sanson (Henry), fils du précédent, p. 98, 126 à 128, 192, 193, 194.
Santerre (Antoine-Joseph), commandant général de la garde nationale, p. 44, 45, 48, 50, 57, note 2, 82, 85, 91, 97, 106, 110, 112 à 114, 118, 120, 121, 124, 126, 165, 167.
Sence, grenadier de la gendarmerie nationale, p. 77, note 2.
Senozan (Jean-Antoine Olivier de), conseiller d'État, p. 140.
Senozan (Anne-Nicole de Lamoignon-Malesherbes, veuve de Jean-Antoine Olivier de) p. 140.
Sens (Yonne), p. 156.
Sibire (Sébastien-André), curé de Saint-François d'Assise, p. 33.
Soulavie (Jean-Louis), p. 208.
Suisses tués au 10 août, p. 150.
Swebach-Desfontaines (Jacques-François-Jose), peintre et dessinateur, p. 207, 208.

Taillis, entrepreneur chargé de l'abattage des arbres du jardin du Temple, p. 4, note.
Taitbout (Rue), p. 26, note.
Tarade (Louis-Nicolas de), lieutenant de la garde de Louis XVI, p. 179, note 5.
Temple (Boulevard du), p. 62.
Temple (Enclos du), p. 1, 2, 3, 20, 24, 33, 38, 53, 62, 65, 161.
Temple (Jardin du), p. 4, 51.

Temple, (Rue du), p. 2, 57, 58, 62.
Temple (Tour du), p. 3, 4, 8, 9, 10, 11 et suiv., 51, 52, 164, 183, 184, 186, 187.
Teurlot (Claude-François), horloger, commissaire de la Commune, de garde au Temple, les 20 et 21 janvier, p. 45, note 2.
Tison (Pierre-Joseph), attaché au service de la Reine au Temple, p. 163.
Tison (Anne-Victoire Baudet, femme), p. 35.
Toulan (François-Adrien), officier municipal, p. 187, 189.
Trémié (Joseph), volontaire du bataillon des fédérés de Marseille, p. 106, 128, 129.
Tuileries (Les), p. 47, 61, 93, 94, 122.
Turgy (Louis-François), officier de bouche du Roi, au Temple, p. 43.
Tussaud (Musée), à Londres, p. 193.

Union (Café de), près de l'église Saint-Roch, p. 21.

Vainqueurs de la Bastille (Bataillon des), p. 86.
Valdec (N. Morin de la Sablonnière, dame de), mère d'Antoine de Lessart, p. 179, 180.
Van-den-Est (N.), perruquier, p. 179.
Vaugirard (Rue de), p. 140.
Vendôme (Place). Voy. Piques (place des).
Vendôme (Rue de), aujourd'hui rue Béranger, p. 2.
Vente (N.), libraire du Palais-Royal, p. 179.
Versailles (Seine-et-Oise), p. 180.
Vialettes d'Aignan (Joseph-Pierre), p. 73.
Ville-l'Evêque (Rue de la), p. 148.

Ysabeau (François-Germain), commissaire nommé par le Conseil exécutif provisoire, pour assister à l'exécution de Louis XVI, p. 25.

TABLE DES GRAVURES

Pages.

1. Louis XVI au Temple . . . . . Frontispice.
2. La tour du Temple en 1785 4
3. Portrait de l'abbé Edgeworth de Firmont 8
4. Plan du troisième étage de la tour du Temple . . 10
5. Miroir et lanterne de Louis XVI au Temple . . . 14
6. Portrait de Cléry 30
7. Chasuble de l'ornement revêtu par l'abbé Edgeworth, le 21 janvier 34
8. Voile de calice, bourse et manipule du même ornement 36
9. Portrait de J.-A. Santerre 46
10. Plan cavalier d'une partie de l'enclos du Temple . 53
11. Récit de « l'attentat » du 21 janvier, écrit de la main du baron de Batz 69
12. Lettre de Charles-Henry Sanson à J.-A. Dulaure. 108-109
13. Les dernières exhortations d'Edgeworth 116
14. Louis XVI sur la plate-forme de l'échafaud . . . 120
15. Louis XVI entraîné vers la guillotine 122
16. L'un des exécuteurs montrant la tête du Roi au peuple 126
17. Après l'exécution 130

18. Plan du cimetière de la Madeleine en 1794. . . . 151
19. Chemise quittée par Louis XVI, le matin du 21 janvier 190
20. Couperet de la guillotine, qui servit à l'exécution de Louis XVI. 194
21. La tombe du Roi au cimetière de la Madeleine en 1814. 196

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Avant-propos . . . . . I-VII

Chapitre I. Dernière soirée 1
— II. Dernière matinée 29
— III. Vers l'échafaud 51
— IV. Sur la place de la Révolution 85
— V. Le cimetière de la Madeleine. 143
— VI. Après le meurtre 159
— VII. *Reliquiæ* 183

APPENDICES

I. Note sur le portrait de Louis XVI, par Ducreux . 201

II. Note sur les représentations peintes et gravées de l'exécution de Louis XVI. 203

III. Note relative à la gravure reproduite sur la couverture de ce livre 210

Index des noms cités. 213

Table des gravures 223

ÉVREUX, IMPRIMERIE CH. HÉRISSEY, PAUL HÉRISSEY, SUCC^r

Ci-Gît Louis qui malgré ses bienfaits,
Fut immolé par ses propres sujets,
Et qui par un courage inconnu dans l'histoire
Sut sur son échafaut triompher de sa gloire

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU, Boston

Author Louis XVI, King of France
Valssière, Pierre de
Title La mort du roi (21 Janvier 1793)

HF.B
L8886
.Yv